This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

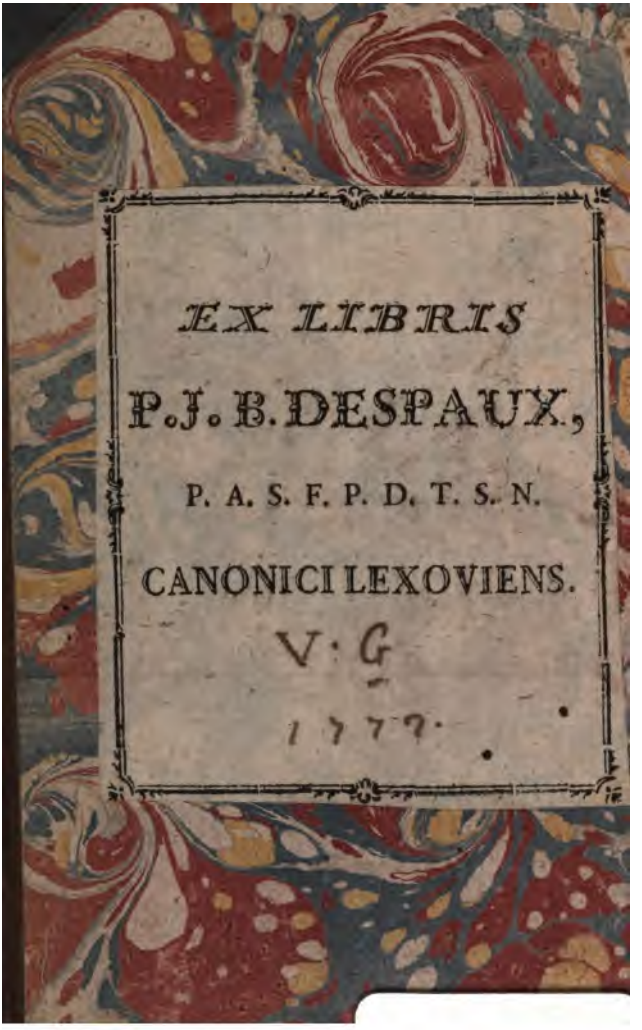
EX LIBRIS
P. J. B. DESPAUX,
P. A. S. F. P. D. T. S. N.
CANONICI LEXOVIENS.
V. G
1779.

TRAITÉ
DE L'INFAILLIBILITÉ DE L'EGLISE.

Louis Géraud

Par Mr. l'Abbé DE CORDEMOY.

P. Laas

A PARIS,
Chez FRANÇOIS BARROIS, ruë de la Harpe, à la Ville de Nevers.

M. D. CC XIII.
Avec Aprobation & Privilege du Roy.

On trouve chez le même, le premier Volume *des cas* de pratique de M. Geneſt.

L'Hiſtoire de Loüis le Grand depuis le commencement de ſon Régne juqu'en 1710.

L'Etude des belles Lettres.

BT
88
.C78

730404L 190

A SON EMINENCE MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE FIESQUE, ARCHEVÊQUE DE GENES.

MONSEIGNEUR,

Je regarde comme un des plus grands bonheurs de ma

vie, celuy que j'eûs d'aprocher de vôtre Illuſtre Perſonne, lorſque vous étiez Nonce extraordinaire en France. Vous me faiſiez quelquefois l'honneur de m'entretenir en particulier; & j'admirois toûjours ce zéle auſſi ardent qu'éclairé, que je remarquois dans tous vos diſcours pour la Réligion.

La maiſon de Fieſque, éclatante par l'antiquité de ſa Nobleſſe, l'eſt beaucoup plus encore par la vertu de ceux qui en ſont ſortis. Car, ſans parler de ces vaillans Capitaines, dont l'hiſtoire nous conſerve les actions, elle a donné à l'Egliſe des Cardinaux &

des Papes d'un merite diſtingué. Il ſemble même que la pourpre y ſoit comme héréditaire. Mais tous ces avantages, MONSEIGNEUR! quelque grands qu'ils paroiſſent aux yeux des hommes, n'éblouiſſent point les vôtres. Vous êtes humble dans les honneurs, moderé dans les richeſſes, acceſſible aux plus malheureux; & toûjours attentif aux devoirs du miniſtere redoutable, où le Ciel vous a appellé. Vous aimez ſur tout l'Egliſe; & c'eſt MONSEIGNEUR! ce qui m'engage principalement à vous dédier ce que j'ay écrit, pour défendre ſon infaillibilité *contre les*

hérétiques de nôtre tems.

Vôtre Eminence verra d'abord comment je répands aux maniéres indignes & captieuſes, dont ils oſent attaquer cette ſainte Epouſe de J. C. Elle verra enſuite qu'ils ont contr'eux ce qu'il y a de plus fort ſoit dans l'Ecriture, ſoit dans la Tradition.

J'ay tâché, MONSEIGNEUR! de ne rien oublier qui fût eſſentiel à une matiére auſſi importante; & j'ay pris un ſoin extréme de parler avec toute l'exactitude, que demande un Ouvrage de cette nature. Ainſi j'eſpere qu'il ne vous déplaira pas. Au moins ſera-t'il une marque

EPITRE,

publique & de ma réconnoiſſance, & du profond reſpect, avec lequel je ſuis,

MONSEIGNEUR,

DE VÔTRE EMINENCE,

Le très-humble, très-obéiſſant
& très-fidele ſerviteur
L'ABBE' DE CORDEMOY.

PREFACE.

IL y a quelques années, que je faiſois à Paris des Conférences publiques, ſur les matiéres de controverſe. Comme j'y parlois naturellement, ou ſans autre préparation, que celle du ſujet; & qu'en répondant aux ſubtilitez captieuſes des Miniſtres, je tachois de montrer, ſans aigreur, qu'ils ne penſent qu'à ſéduire les ſimples, ces entretiens paroiſſoient aſſez du goût des plus honnêtes gens. Quelqu'uns me conſeillerent même de les mettre par écrit, ſur tout

ceux qui regardoient le point de l'Egliſe. Mais deux raiſons m'empêcherent d'abord de ſuivre cet avis.

L'une, que les diſcours, animez de la voix & du geſte, avoient toûjours plus d'agrement, & faiſoient plus d'impreſſion, que lorſqu'ils étoient ſur le papier, où le Lecteur peut ſouvent trouver quantité de fautes, que l'auditeur n'a point remarquées. L'autre, que d'excellens hommes, à qui je n'oſe me comparer, avoient écrit ſur l'Egliſe; & qu'ainſi je ne pourrois que répéter foiblement ce qu'ils en ont dit avec tant de force.

Dans la ſuite néanmoins, examinant ces deux raiſons, je m'aperçus que la premiere ne m'étoit ſuggerée, que par l'amour propre ou la crainte du travail. Quant à la ſeconde, je vins à conſiderer que, ſi les ouvrages de nos célébres Théologiens ſont propres à convaincre d'erreur les plus habiles Proteſtans, ils ne le ſont guéres à inſtruire les plus ſimples. Car, outre que la pluſpart de ces écrits ſont en Latin, que bien des gens n'entendent pas, ils ont encore trop d'élevation pour ceux qui n'ont qu'un mediocre génie.

Si bien que, ſans me vou-

loir égaler à ces grandes lumiéres, je croy qu'on ne trouvera pas mauvais que je donne au public un traité, qui ſoit de la portée de tout le monde. On ne ſçauroit trop repeter les choſes importantes au ſalut; & d'ailleurs un nouveau Livre excite toûjours la curioſité de certaines perſonnes, qui ne s'inſtruiroient peut-être pas autrement. Je ſerois heureux, ſi le mien pouvoit ramener à l'unité Catholique le moindre de nos freres ſeparez.

Au reſte je n'ay pas eu beaucoup de peine à le compoſer, j'ay revû de tems en

Dans la ſuite néanmoins, examinant ces deux raiſons, je m'aperçus que la premiere ne m'étoit ſuggerée, que par l'amour propre ou la crainte du travail. Quant à la ſeconde, je vins à conſiderer que, ſi les ouvrages de nos célébres Théologiens ſont propres à convaincre d'erreur les plus habiles Proteſtans, ils ne le ſont guéres à inſtruire les plus ſimples. Car, outre que la pluſpart de ces écrits ſont en Latin, que bien des gens n'entendent pas, ils ont encore trop d'élevation pour ceux qui n'ont qu'un mediocre génie.

Si bien que, ſans me vou-

loir égaler à ces grandes lumiéres, je croy qu'on ne trouvera pas mauvais que je donne au public un traité, qui ſoit de la portée de tout le monde. On ne ſçauroit trop repeter les choſes importantes au ſalut; & d'ailleurs un nouveau Livre excite toûjours la curioſité de certaines perſonnes, qui ne s'inſtruiroient peut-être pas autrement. Je ſerois heureux, ſi le mien pouvoit ramener à l'unité Catholique le moindre de nos freres ſeparez.

Au reſte je n'ay pas eu beaucoup de peine à le compoſer, j'ay revû de tems en

Dans la ſuite néanmoins, examinant ces deux raiſons, je m'aperçus que la premiere ne m'étoit ſuggerée, que par l'amour propre ou la crainte du travail. Quant à la ſeconde, je vins à conſiderer que, ſi les ouvrages de nos célébres Théologiens ſont propres à convaincre d'erreur les plus habiles Proteſtans, ils ne le ſont guéres à inſtruire les plus ſimples. Car, outre que la pluſpart de ces écrits ſont en Latin, que bien des gens n'entendent pas, ils ont encore trop d'élevation pour ceux qui n'ont qu'un mediocre génie.

Si bien que, ſans me vou-

loir égaler à ces grandes lumiéres, je croy qu'on ne trouvera pas mauvais que je donne au public un traité, qui ſoit de la portée de tout le monde. On ne ſçauroit trop repeter les choſes importantes au ſalut; & d'ailleurs un nouveau Livre excite toûjours la curioſité de certaines perſonnes, qui ne s'inſtruiroient peut-être pas autrement. Je ſerois heureux, ſi le mien pouvoit ramener à l'unité Catholique le moindre de nos freres ſeparez.

Au reſte je n'ay pas eu beaucoup de peine à le compoſer, j'ay revû de tems en

tems les memoires que j'avois dreſſé pour mes Conferences; & je n'ay fait qu'y donner plus de liaiſon & plus d'étenduë : ainſi l'ouvrage s'eſt trouvé inſenſiblement achevé.

Il eſt diviſé en trois Parties, dont chacune n'a qu'un petit nombre de Chapitres, qui ſont aſſez courts, & partagez même en pluſieurs articles; afin qu'on puiſſe s'arrêter quand on voudra, & méditer à loiſir ce que je propoſe.

Dans la premiére, aprés avoir expliqué en peu de mots le deſſein du Livre; je montre que *la perſuaſion in-*

terieure, & *le droit d'examen*, que les Proteſtans donnent à chaque particulier, pour connoître les véritez de la Foy, ménent à d'étranges abſurditez. Je montre auſſi que les Miniſtres abuſent de l'Ecriture, pour ſoûtenir ces deux principes.

Il ſemble, qu'aprés les avoir détruits l'un & l'autre, je devrois établir celui des Catholiques, c'eſt-à-dire, *l'Infaillibilité de l'Egliſe.* Mais, comme les Proteſtans n'accordent ce privilege qu'à une Egliſe inviſible ou cachée des Elus, je ſuis obligé dans la ſeconde Partie, à prouver que l'Egliſe, qu'il faut ſeule

écouter, eſt toûjours viſible. Je réfute enſuite les différentes opinions, qu'ont là deſſus Mr. Claude, & Mr. Jurieu. Je m'arrête principalement à combattre la derniere comme la plus dangereuſe. Car elle met la viſibilité de l'Egliſe dans toutes les ſectes, quelque diviſées qu'elles ſoient entr'elles; & la pluſpart des Proteſtans commencent à la ſuivre. Auſſi, pour la renverſer entiérement, je fais voir que la ſucceſſion non-interrompuë des Paſteurs, ſur tout dans la Chaire de S. Pierre, entretient l'unité de la foy & de la Communion de l'Egliſe: Que le ſimple

peuple n'a aucun droit à leur ordination; & que ſans leur miniſtere, l'Egliſe ne peut ſubſiſter un moment.

Enfin, dans la troiſiéme Partie, je démontre qu'elle eſt infaillible, ou qu'elle ne ſe peut tromper, ſur tout ce qu'elle enſeigne aux fidéles, & ce qu'elle décide contre les hérétiques.

Voilà l'ordre, que j'ay gardé dans cet écrit, où je penſe n'avoir rien obmis, qui ſoit neceſſaire au ſujet. J'ay tâché même d'y parler ſi clairement, que tous ceux qui le voudront lire, le pourront entendre ſans peine.

TABLE

Des Parties & des Chapitres de ce Traité.

PREMIERE PARTIE.

DES abſurditez, où menent les deux moyens que veulent les Proteſtans, pour connoître les veritez de la Foy. p. 1.

CHAPITRE I. *Deſſein ce Traité.* Ibid.

CHAP. II. *Que la perſuaſion intérieure qu'admettent les P. Réformez, eſt un principe d'orgueil & de diviſion; & qu'elle porte au fanatiſme.* 3.

CHAP. III. *Réponſe à ce que diſe les P. Réformez pour ſoutenir leur* inſpiration *ou leur* perſuaſion intérieure. 19.

CHAP. IV. *Que le droit d'examen que les Proteſtans donnent à chaque particulier, porte à l'orgueil & au ſchiſme.* 42.

CHAP. V. *Qu'avant cet examen, on ne peut être fidèle; qu'il eſt impoſſible de le faire; & que, quand on le pourroit, il ſeroit inutile.* 55.

CHAP. VI. *Que les raiſons, dont ſe ſervent les proteſtans, pour ſoûtenir leur droit d'examen, ſont fauſſes.* 71.

SECONDE

SECONDE PARTIE.

De la visibilité de l'Eglise, & de la succession non-interrompuë des Pasteurs 94.

CHAP. I. *Que l'Eglise est toûjours visible. Preuve de cette verité par l'Ecriture.* Ibid.

CHAP. II. *Preuves de la même verité, par les Confessions de foy des Protestans. Et réponses aux objections les plus importantes.* 113.

CHAP. III. *Que les Ministres Claude & Jurieu se sont trompez dans leurs differens systèmes sur la visibilité perpetuelle de l'Eglise.* 130.

CHAP. IV. *Que le système de Mr. Jurieu est directement opposé à l'Ecriture & à la Tradition.* 143.

CHAP. V. *Que la suite, ou la successio non-interrompue des Evêques sur tout dans la Chaire de S. Pierre, entretient l'unité de la Foy & de la Communion de l'Eglise. Et que les PP. se servent de cette succession, pour convaincre les hérétiques d'erreur & de nouveauté.*

CHAP. VI. *Que le peuple n'a aucun droit à l'ordination des Pasteurs; & que leur succession non-interrompue est de l'essence de l'Eglise.*

TROISIÈME PARTIE.

De l'infaillibilité de l'Egliſe. 205

CHAP. I. *Que l'Egliſe eſt infaillible, ou ne ſe peut tromper ſur ce qui regarde la Foy & les mœurs. Preuve de cette verité par l'Ecriture & le Symbole des Apôtres.* Ibid.

CHAP. II. *Preuves de l'infaillibilité de l'Egliſe par le S. Concile de Jeruſalem, & par tous ceux que l'ont ſuivi. Qu'on ne peut connoître l'Ecriture & ſon vray ſens, que par l'autorité de l'Egliſe & que cette autorité eſt la ſeule voye qui ſoit ſûre dans ce qui regarde la Religion.*

CHAP. III. *Que l'Egliſe n'a jamais innové ſur les dogmes, & que ce qui ſe paſſa au Concile de Rimini, ne donne aucune atteinte à ſon infaillibilité.*

CHAP. IV. *Que l'autorité abſolue que donnent les prétendus Réformez à leurs Synodes nationnaux, juſtifient la doctrine & la conduite des Egliſes Catholiques.*

Fin de la Table des Chapitres.

TABLE DES MATIERES
contenues en ce Traité.

A.

AMYRAUT Ministre de Saumur dit que le I. Concile de Jerusalem, est le modéle de tout les autres. page 229.

AMMIAN MARCELLIN, ce qu'il dit de l'Eglise de Rome. 179.

ANABAPTISTES, leurs désordres en Allemagne 14. Le P. Cautron Jesuite a fait leur histoire 15. Pourquoy ils refusent le Baptême aux enfans. 58.

ANGLETERRE : Comment les Evêques y ont été faits sous Elizabeth. 192.

S. AUGUSTIN : Sa soûmission à l'autorité de l'Eglise 4. il dit que l'Ecriture parle aussi clairement de l'Eglise que de Jesus-Christ. 82. Ce qu'il dit de la visibilité de l'Eglise 95. Sa remarque importante sur les Propheties touchant l'Eglise 101. Beau passage de ce Pere sur la visibilité de l'Eglise 106. Autre passage sur la succession des Papes. 184.

B.

BIBLE de Genéve, pire de toutes. 63.

M. BOSSUET Evêque de Meaux, a confondu Méde & Jurieu. 19.

M. BULL. habile Protestant Anglois, reconnoît l'infaillibilité du I. Concile de Jerusalem & des autres generaux. 215. 233.

M. BURNET : Ce qu'il dit de l'établissement des Evêques d'Angleterre. 192.

CALVIN est charmé des Propheties de Luther. 15. Il a honte des divisions des Protestans. 45. Il s'est trompé en ne reconnoissant pas le Sacrifice de l'Eucharistie. 64. 65. Il ose dire que les PP. ont mal entendu ces paroles : *mon Pere & moy sommes un.* 67. Il reconnoit la primauté de S. Pierre. 172. Il reconnoît la succession non-interrompuë des Pasteurs. 204. Il dit que l'Ecriture ne suffit pas. 241.

CALVINISTES : Ils se sont fait eux mêmes leurs Pasteurs 189.

CAPITON : Ce qu'il dit de la licence des Protestans 41.

CARLOSTAD fait le Prophete. 13.

CASAUBON : Ses plaintes ſur les variations des Proteſtans 52.

M. CLAUDE loüe mal à propos les premiers Réformateurs 15 Il réproche à l'Egl. de Genéve d'avoir fait de nouveaux Articles de Foy. 53. Il reconnoit la viſibilité perpetuelle de l'Egliſe. 150. & même dans l'Egliſe Rom. 178. Il dément là deſſus ſa Confeſſion de Foy 154. Fauſſeté de ſon Syſtéme ſur la perpetuelle viſibilité de l'Egl. 155. Il avouë qu'il n'a point de titres pour prouver que l'Egl. a changé de Doctrine ſur l'Euchariſtie. 155. Ce qu'il dit de l'autorité de leurs Synodes nationnaux. 268.

COMMENDON, réproches de ce Cardinal aux Proteſtans d'Allemagne ſur leurs diviſions. 46.

CONCILE de Jeruſalem, prouve l'infaillibilité de tous les autres. 233.

S. CYPRIEN : Ce qu'il dit de la primauté de l'Egl. Rom. 174.

D.

M. DAILLE' : Ce qu'il dit de la fermeté de l'Egl. Rom. 181. Il avouë que les Proteſtans ont rompu avec tout le monde. 247.

DELPHT. Le Synode de Delpht reconnoît l'infaillibilité de l'Egliſe. 213.

DIVISIONS des Proteſtans ſur la doctrine. 5. 43 45. 46.

DORDYCT. Ce Synode reconnoît l'infaillibilité de l'Egliſe. 213.

P. Du MOULIN entend les paroles de S. Paul, *la Jeruſalem d'enhant* de l'Egliſe viſible. 18.

L. Du MOULIN : Ce qu'il dit contre l'autorité que ſe donnent leurs Synodes nationaux. 265.

E.

ECRITURE : Cercle vitieux que font les P. Réformez ſur l'Ecriture & leur eſprit particulier. 33. S. Irenée dit, que des Nations Chrétiennes n'avoient point l'Ecriture 35. L'Ecriture mal entenduë par les Proteſtans pour établir leur eſprit particulier 37. Et leur droit d'examen 73. 80. 84. Elle ne ſuffit pas, ſelon Calvin même. 241.

EGLISE. La maniere, dont les Apôtres l'ont formée, montre que c'eſt un ouvrage divin 31. On ne reçoit la foy, qu'en écoutant l'Egliſe. 40. L'Ecriture parle auſſi clairement de l'Egliſe, que de Jeſus-Chriſt 81. Elle ne domine point ſur la Foy de ſes

enfans. 86. Elle eſt mal comparée par les Proteſtans, à la Synagogue au point de ſa chûte. 89. Pourquoi ils diſent qu'elle peut être inviſible. 93. Elle eſt toûjours viſible. 94. 102. Pourquoy les Prophétes ont parlé plus obſcurement de Jeſus-Chriſt que de l'Egliſe 101. 109 111. Qu'il n'y a que l'Egliſe où s'acompliſſent les oracles des Prophetes & les promeſſes de Jeſus-Chriſt 111. La viſibilité prouvée par les Confeſſions de foy des Proteſtans 113. *& ſuiv.* Elle n'a qu'une même foy 143. 147 & qu'une même communion 148. *& ſuiv.* Elle fait voir la ſucceſſion non interrompuë de ſes Paſteurs. 170. Cette ſucceſſion eſt de ſon eſſence. 202. Elle eſt infaillible 205. 227.

M. Ernesth Docteur Anglois dit que Luther & Calvin ſe ſont trompez, en rejettant le Sacrifice de l'Euchariſtie 64. 65. Il ſouhaite que tous les Proteſtans reconnoiſſent ce ſacrifice. 65.

Examen : le droit d'examen que donne les Proteſtans à chaque particulier porte à l'orgueil. 42. Et au ſchiſme 45. C'eſt un principe fécond en erreurs. 54. Avant cet examen, on ne peut être fidéle. 55. Il eſt impoſſible. 59. Il ſeroit inutile quand on le pouroit faire. 68.

Fanatisme de Luther & des autres P. Réformateurs. 9. *& ſuiv.* Foy, on peut connoître une choſe par la Foy, & par les ſens à divers égards. 125.

G.

Gap. Ambaras du Synode de Gap ſur la viſibilité de l'Egliſe exprimée dans la Confeſſion de Foy des R. Réformez. 118.

Genave : L'Egliſe de Genéve a fait de nouveaux articles de Foy. 53. La pire traduction de l'Ecriture eſt celle de Genéve. 63

Saint Gregoire, ce qu'il dit des Conciles generaux. 236.

H.

Hamptoncourt : Ce qu'on dit dans la Conference d'Hamptoncourt, ſur les Traductions de la Bible. 63.

I.

S Jerôme : Ce qu'il dit de l'autorité du Pape 179.

Infaillibilité de l'Egl. *voyez* Egliſe.

S. Irenée dit que des nations entiéres avoient la vraye foy, ſans avoir même entendu parler de l'Ecriture. 35. Ce qu'il dit du Sacrifice de l'Eucha-

riſtie 65. de l'unité de l'Egliſe. 147. De la primauté de l'Egl. Rom. 193.

Jurieu, ſes Prophéties & ſa medaille 16. Ce qu'en dit l'hiſtoire Métallique de Hollande. 17. Il eſt confondu par M. Boſſuet, Evêque de Meaux. 19. Ses regles pour connoître les veritez fondamentales, ſont fauſſes. 69. Il met l'Egliſe dans toutes les ſectes. 139. Il abandonne les principes de ſa religion. 153. Il avouë que ſon Syſtéme ſur l'Egl. eſt oposé à la doctrine de tous les ſiécles. 159. Son faux raiſonnement contre l'unité de l'Egliſe. 164. Son ſyſtéme contraire au Symbole des Apôtres. 166.

L

Luther : Il réjette l'Epitre de S. Jacques 6. Son mariage honteux *la même*. Son orgueil 8. & ſes vaines prédictions 9. *& ſuiv.* Sa vie réguliére dans le cloître 22. Ce qu'il dit de l'inſolence des Réformez 23. Il veut que Muncer prouve ſa Miſſion par des Miracles 27. Il eſt luy-même ſans miſſion. *la même*. Il dit qu'il a changé de ſentiment ſur la tranſubſtantiation. 54. Il s'eſt trompé, en ne reconnoiſſant pas le Sacrifice de l'Euchariſtie 64. Il reconnoît l'infaillibilité de l'Egl. dans le Symbole 222.

Lutheriens : La plus-part rejettent une partie des Epitres Canoniques & l'Apocalypſe. 51.

M.

Mede : Ses vaines Propheties 18. Son Traité ſur le Sacrifice du N. T. 65.

Melancton admire les Prophéties de Luther. 12. Il gémit des deſordres de ce Réformateur 15. Il reconnoît la perpetuelle viſibilité de l'Egl. 114. 127.

Moyens : Les 2. moyens, que veulent les Proteſtans, pour connoître les véritez de la Foy. 2.

Morus. Belle réponſe de Th. Morus Chancelier d'Angl. 5.

Muncer ; Auteur des Anabaptiſtes 14. Luther veut qu'il prouve ſa miſſion par des miracles. 27.

O.

Onction : Ce que S. Jean entend par *Onction qui nous enſeigne toutes choſes*. 38.

Ordination : Le peuple n'a aucun droit à l'ordination des Paſteurs. 194.

S. Optat : Ce qu'il dit aux Donatiſtes ſur le prétendu Pape. 20.

P.

PAJON ministre d'Orleans, met l'Eglise dans toutes les sectes. 144

S. PAUL : Ce qu'il entend par *la Jerusalem d'en-haut.* 118.

LA PERSUASION interieure des Protestans est un principe d'orgueil 5. de division 5. & porte au fanatisme. 5. 7.

S. PIERRE sa primauté 171. Sa chaire n'a jamais souffert la moindre erreur. 181. La succession des Evêques dans cette chaire, confond tous les hérétiques 183. & les Grecs Schismatiques. 188.

PLAINTES des plus habiles ministres sur les variations des Protestans. 51. 52.

POINTS fondamentaux : Les Protestans n'ont aucun moyen de les connoître. 69.

LA PRESENCE réelle n'a aucun venin de l'aveu des Calvinistes. 69. l'Egl. n'a pu changer sur ce point. 252.

PRIMAUTE' de S. Pierre & de ses successeurs. 172. Reconnuë par toute la tradition, 173. *& suiv.*

PROTESTANS : Ce qu'ils disent pour soûtenir leur persuasion interieure 19. Ils comparent mal à propos leurs réformateurs à MOYSE & aux Apôtres. 21. 24. Ceux qui ne sçavent pas lire parmi eux, n'ont qu'une foy humaine sur l'Ecriture & tous les mysteres 62. Ils entendent mal ces paroles de Jesus-Christ, *cherchez & vous trouverez* 73. & les autres : *sondez les Ecritures* 81. Et encore : *Je me suis reservé 7000. hommes* 121. Ils citent mal à propos, l'exemple de ceux de Béroé : pour trouver leur droit d'examen. 84. Ils comparent mal l'Eglise à la Synagogue. 89. Leurs professions de foy, prouvent la perpetuelle visibilité de l'Eglise. 113 *& suiv.* Ils commencent à croire que l'Egl. est composée de toutes les sectes. 141. Sur la visibilité de l'Eglise. 120.

R.

RIMINI : Ce qui se passa au Concile de Rimini, ne donne aucune atteinte à l'infaillibilité de l'Eglise. 259.

ROCHELLE : Le Synode N. de la Rochelle en 1607. veut qu'on ne change rien à la Confession de foy des Réformez.

riſtie 65. de l'unité de l'Egliſe. 147. De la primauté de l'Egl. Rom. 1730

Jurieu, ſes Prophéties & ſa medaille 16. Ce qu'en dit l'hiſtoire Métallique de Hollande. 17. Il eſt confondu par M. Boſſuet, Evêque de Meaux. 19. Ses regles pour connoître les veritez fondamentales, ſont fauſſes. 69. Il met l'Egliſe dans toutes les ſectes. 139. Il abandonne les principes de ſa religion. 153. Il avouë que ſon Syſtéme ſur l'Egl. eſt opoſé à la doctrine de tous les ſiécles. 159. Son faux raiſonnement contre l'unité de l'Egliſe. 164. Son ſyſtéme contraire au Symbole des Apôtres. 166.

L

Luther : Il réjette l'Epitre de S. Jacques 6. Son mariage honteux *la même*. Son orgueil 8. & ſes vaines prédictions 9. *& ſuiv.* Sa vie réguliére dans le cloître 22. Ce qu'il dit de l'inſolence des Réformez 23. Il veut que Muncer prouve ſa Miſſion par des Miracles 27. Il eſt luy-même ſans miſſion. *La même.* Il dit qu'il a changé de ſentiment ſur la tranſubſtantiation. 54. Il s'eſt trompé, en ne reconnoiſſant pas le Sacrifice de l'Euchariſtie 64. Il reconnoît l'infaillibilité de l'Egl. dans le Symbole 222.

Lutheriens : La plus-part rejettent une partie des Epîtres Canoniques & l'Apocalypſe. 51.

M.

Medr : Ses vaines Propheties 18. Son Traité ſur le Sacrifice du N. T. 65.

Melancton admire les Prophécies de Luther. 12. Il gémit des deſordres de ce Réformateur 15. Il reconnoît la perpetuelle viſibilité de l'Egl. 114. 127.

Moyens : Les 2. moyens, que veulent les Proteſtans, pour connoître les véritez de la Foy. 2.

Morus. Belle réponſe de Th. Morus Chancelier d'Angl. 5.

Muncer ; Auteur des Anabaptiſtes 14. Luther veut qu'il prouve ſa miſſion par des miracles. 27.

O.

Onction : Ce que S. Jean entend par *l'onction qui nous enſeigne toutes choſes.* 38.

Ordination : Le peuple n'a aucun droit à l'ordination des Paſteurs. 194.

S. Optat : Ce qu'il dit aux Donatiſtes ſur le pretendu Pape. 80.

DE

L'INFAILLIBILITE DE L'EGLISE.

PREMIERE PARTIE.

Des abſurditez où menent les deux moyens, que veulent les Proteſtans, pour connoître les veritez de la Foy.

CHAPITRE PREMIER.

Deſſein de ce Traité.

DANS les conteſtations, qui n'arrivent que trop ſouvent ſur les matieres de la Foy, on ne peut concevoir que trois moyens de diſtinguer la verité de l'erreur.

S.

SACRIFICE de l'Euchariſtie rejetté mal à propos par Luthe & Calvin 65. Reconnu par pluſieurs Proteſtans. *la même.*

SYMBOLE des Apôtres contraire au Syſtême de Mr. Jurieu ſur l'Egliſe 166. il prouve l'infaillibilité de l'Egliſe. 221. Remarque importante ſur le Symbole. 227.

SYNODES : Les Réformez donnent à leurs Syuodes nationnaux une autorité infaillible. 265. *& ſuiv.*

T.

TERTULLIEN, veut que les héréticques prouvent leur miſſion par des miracles 28. Il marque comment on doit entendre ces paroles : *cherchez & vous trouverez* 73. 76. Il dit que les hérètiques ne peuvent prouver la ſucceſſion de leurs Evêques 169. Ce qu'il dit de la primauté de Rome. 174. Comment il veut qu'on diſpute avec les héréticques 248. 249.

TRADUCTION de l'Ecriture, la pire eſt celle de Genéve. 63.

V.

VERITE' : Où il la faut chercher uniquement. 79.

VISIBILITE' de l'Egliſe *voy.* Egliſe.

VVITAKER, reconnoît l'Infaillibilité de l'Egliſe. 210.

Z.

ZUINGLE fait le Prophete 14. il reconnoît l'infaillité de l'Egliſe. 210.

FIN

DE

DE L'INFAILLIBILITE DE L'EGLISE.

PREMIERE PARTIE.

Des abſurditez, où menent les deux moyens, que veulent les Proteſtans, pour connoître les veritez de la Foy.

CHAPITRE PREMIER.

Deſſein de ce Traité.

DANS les conteſtations, qui n'arrivent que trop ſouvent ſur les matieres de la Foy, on ne peut concevoir que trois moyens de diſtinguer la verité de l'erreur.

L'un, eſt l'inſpiration ou la perſuaſion interieure du Saint Eſprit donnée à chaque fidéle.

L'autre eſt l'examen, que ce fidele peut faire par l'Ecriture de tout ce qu'on doit ou croire ou rejetter.

Et le dernier, eſt la ſoûmiſſion parfaite à tout ce qu'enſeigne ou décide l'Egliſe Catholique.

Les prétendus Reformez veulent qu'il n'y ait que les deux premiers moyens, qui nous puiſſent faire connoiſtre ſurement la ſaine doctrine; & les Catholiques ſoûtiennent qu'il n'y a que le troiſiéme.

Nous allons voir, en nous éloignant toûjours de cet eſprit de chicane, ſi contraire à celuy du Chriſtianiſme, de quel côté ſe trouve la vérité.

CHAPITRE II.

Que la perſuaſion intérieure *qu'admettent les Pretendus reformez, eſt un principe d'orgueïl & de diviſion; & qu'elle porte au Fanatiſme.*

LES Prétendus Reformez, aprés avoir * rapporté dans leur confeſſion de foy, les livres de l'Ecriture, qu'ils reçoivent, ajoûtent auſſi-toſt : † *Nous connoiſſons ces livres être canoniques ... non pas tant par le commun accord & conſentement de l'Egliſe, que par le témoignage & perſuaſion interieure du S. Eſprit.* Ainſi par article de foy, chaque particulier chez eux aſſure que le ſaint Eſprit luy parle ou l'éclaire préferablement, je ne dis pas, à quelques fideles, qui ſe peuvent tromper, mais à toute l'E-

1. Que *la perſuaſion interieure* des prétendus R. eſt un principe d'orgueil.

* *Confeſ de foy des P. R. de France, art. III.*

† *Ibid. art. IV.*

gliſe ; que le Fils de Dieu veut qu'on écoute comme luy-même, & *contre laquelle* il promet que *les portes de l'Enfer ne prévaudront point.* Quel orgueïl, quelle témérité !

Luc X. 16. Matth. XVI. 18.

Nos peres, ces grands hommes, que les Proteſtans regardent eux-mêmes comme les lumieres de l'ancienne Egliſe, ont des ſentimens bien oppoſez. *Je ne croirois pas à l'Evangile*, leur crie S. Auguſtin, *ſi l'autorité de l'Egliſe catholique ne m'y obligeoit.* Tout ſçavant, tout ſaint qu'il eſt, il ne préfere point ce qu'il penſe, à la doctrine de tous les fidéles. Il a pour ce conſentement general, une ſi grande veneration, qu'il en fait la regle unique de ſa foy, aſſuré qu'il ne ſe trompera jamais, en la ſuivant.

S. Aug. l. cont. Epiſt. Fundam. c. 5.

Telle a toûjours été la ſoûmiſſion des Catholiques. Auſſi,

quand Thomas Morus, Chancelier d'Angleterre, vit qu'on le preſſoit de conſentir aux volontez de Henry VIII. il fit cette belle réponſe: *Je me défierois de moy-même, ſi j'étois ſeul contre tout le Parlement. Mais, ſi le grand Conſeil d'Angleterre m'eſt contraire, j'ai pour moy toute l'Egliſe, ce grand conſeil des Chrétiens.* En effet il aima mieux mourir, que de ne pas écouter la voix de toute la terre ſur les veritez, que ce malheureux Prince oſoit attaquer.

Burnet hiſt. de la Reforme d'Angl. 1. part. l. 2. p. 227. & 229.

II. Que c'eſt un principe de diviſion.

LA perſuaſion interieure des Proteſtans eſt encore un principe de diviſion. Elle fait croire aux Calviniſtes que l'Epiſtre aux Hebreux, celle de S. Jacques, la ſeconde de S. Pierre, la ſeconde & la troiſiéme de S. Jean, celle de Jude & l'Apocalypſe ſont des livres canoniques; & en même-tems elle perſuade à la plûpart

des Lutheriens, qu'ils sont Apocriphes. On voit dans le Cathechisme de Conrad Diéteric que tous ces livres sont retranchez du Canon de l'Ecriture. Luther même n'a pas honte d'appeller l'Epistre de S. Jacques, *une Epistre de paille*, & de dire que cet Apôtre *réve*. Si donc, selon les Protestans, l'Ecriture est la seule regle de la foy, les voilà par le même principe, divisez sur cette regle.

Institut. ech. Arti. Script. p.

Luth. T. . Enarrat. XXII. cap. nes. fol. 7.

Mais les Calvinistes, au lieu d'admettre à leur Céne les Lutheriens, les devroient excommunier comme des impies. Car ils disent dans leur confession de foy, *qu'il n'est loisible ni aux hommes, ni aux Anges d'ajoûter, diminuer ou changer* à l'Ecriture; & pour le prouver, ils citent à la marge ces paroles de l'Apocalypse: *Si quelqu'un retranche quelque chose de cette Prophetie, Dieu*

Art. 5.

Apocal. XII. 19.

le retranchera du livre de vie. Les Lutheriens, qui retranchent non ſeulement une parole, mais des livres entiers de l'Ecriture, ſont donc *retranchez du livre de vie.* Et cependant ils ſont reçûs à la communion des Egliſes reformées de France, ſans qu'on les oblige à ſe rétracter. Ainſi les Calviniſtes leur permettent ce que les Anges ne peuvent faire. Que la nouvelle Reforme a de grands privileges!

Diſcip. Eccleſ. des Egl. P. Ref. de France, chap. XIV. art. I. du S. N. de char. 1. 631.

Il y a encore quantité d'autres points importans, ſur leſquels les diſciples de Calvin ſont fort oppoſez à ceux de Luther. Et la perſuaſion interieure qu'ils écoutent tous, eſt cauſe d'une ſi étrange contrarieté.

III. Qu'elle porte au Fanatiſme.

ENFIN, ce prétendu témoignage du S. Eſprit porte au Fanatiſme; c'eſt ce qu'une triſte experience n'a que trop prouvé juſques icy. Car (ſans parler de

ces anciens héretiques, qui ſe croyant inſpirez du ciel, ſont tombez dans des extravagances, qu'on auroit peine à croire, ſi d'habiles & de ſaints Auteurs ne nous en aſſuroient.) Luther n'oſoit-il pas dire, *Je me ſuis donné le titre d'Eccleſiaſte, pour marque du miniſtere auquel j'ai été appellé de Dieu, & que j'ai reçû, non des hommes ni par l'homme, mais par la revelation de Jéſus-Chriſt?* Et dans ſon Commentaire ſur la premiere aux Corinthiens: *Dieu nous a appellez par le Saint Eſprit pour faire connoître J. C. au monde par nôtre moyen: il nous a avantagez de pluſieurs dons, qu'il n'a pas daigné communiquer aux autres. C'eſt pourquoy nous pouvons nous glorifier avec S. Paul de ce que Dieu s'eſt ſervi de nous, pour mettre de nouveau au jour, & répandre de tous côtez l'Evangile, qui avoit été obſ-*

piſt. ad Nominat. n. Epiſt. t. II. fol.

Comment. in V. cap. I. T. V. init. mb. 14.

curci durant pluſieurs ſiecles. On ne vous peut oſter cette loüange, continuë-t-il, *d'avoir les premiers remporté l'honneur de mettre en lumiere l'Evangile, dont on ne connoiſtroit pas un ſeul IOTA, ſi par nos ſoins, il n'avoit été enſeigné au monde.* Voilà ce que la perſuaſion interieure faiſoit écrire à Luther. C'eſt ainſi qu'expliquant les Epiſtres de S. Paul, il ſe dépeignoit tel que ce grand Apôtre.

Quelles prédictions ne fit-il pas dans ſa retraite de Vartpourg, qu'il nommoit, pour ſe comparer encore à S. Jean l'Evangeliſte, *ſon Iſle de Patmos* ? & quand il en fut ſorti, que ne dit-il pas contre la hardieſſe de Carloſtadt, qui avoit abatu les images à Vittemberg, ſans l'avoir conſulté ? *C'eſt moy, mes freres*, s'écrioit-il, *c'eſt moy ſeul qu'il faut ſuivre : Vous ne l'ignorez pas. Le Seigneur*

Sleid. l. 3.

Ulemberg. in vit. Luth.

a fait entrer d'abord le Docteur Martin Luther DANS LA NOUVELLE CARIERRE, QUE VOUS COUREZ. *Les autres n'ont tout au plus que la gloire d'être de mes diſciples. Ainſi la docilité ſeule doit eſtre leur partage. Certainement c'eſt à Luther, que Dieu a reveléſa parole, & l'on peut dire qu'elle ne ſort pure que de ma bouche. Je connois trop le Diable, pour ne ſçavoir pas qu'il ne s'endort point dans ce tems de trouble & de deſolation. J'en ſuis aſſez le maître, pour en pouvoir diſpoſer à mon gré. Quoi! en mon abſence on a introduit icy de nouvelles choſes! Devoit-on l'entreprendre, ſans me conſulter? Ma ſolitude eſtoit-elle ſi éloignée, qu'on ne pût avoir recours à moy?* NE SUIS-JE DONC PAS LE PRINCIPE DE LA PAROLE? JE L'AI PRECHE'E, JE L'AI E'CRITE, ET J'AI FAIT PLUS DE MAL AUX PAPES EN DOR-

MANT, ET EN FAISANT LA DE-BAUCHE, QUE TOUS LES EMPE-REURS ENSEMBLE.

Quel malheur, (pourſuivoit-il,) *ſi j'avois l'ame ſanguinaire, ſi j'é-tois aſſez audacieux pour émouvoir des ſéditions, combien de ſang n'au-rois-je pas fait couler en Allemagne? L'Empereur luy-meſme auroit-il eſté en ſureté à Vvormes, ſi ma benignité naturelle n'euſt épargné ſes jours? Pour vous, eſprits broüillons, répondez-moy. Que penſe le Diable, quand il vous voit établir des nouveautez les armes à la main? Sans doute il ſe tient calme en enfer. Il compte ſur les tragedies, que les Docteurs extravagans vont exciter. Pluſt au ciel que tous les Religieux & que toutes les Religieuſes qui ſont au monde, quittaſſent leurs Mo-naſteres, & qu'ils fuſſent preſens à ce diſcours! Qu'apprendroient-ils de moy? Le voicy: Il n'eſt ni*

permis, ni défendu d'avoir des images. A la verité il vaudroit beaucoup mieux que la ſuperſtition n'en euſt point introduit. Je les haïs, je les deteſte : Mais falloit-il les renverſer tumultuairement & avec fureur ? Non, quand le Diable m'en auroit prié, je n'aurois pû luy accorder une entrepriſe ſi temeraire. Que d'extravagances ! De pareils diſcours étoient ſans doute plus capables de faire pitié, que d'impoſer à la moindre perſonne.

IV. Que les plus habiles diſciples de Luther ont écouté ſerieuſement ſes propheties.

Cependant les diſciples de Luther, juſqu'à Melancton même, les prenoient fort ſerieuſement, auſſi bien que ſes vaines Propheties ſur la hûte du ſaint Siege. *Si l'on ne met le Pape à la raiſon*, leur diſoit-il, *c'eſt fait de la Chreſtienté. Fuye qui peut dans les montagnes, & qu'on oſte la vie à cet homicide Romain. Jeſus-Chriſt le détruira par ſon glorieux*

Melanct. l. 3. Epiſt. 65. ad Eraſm.

Luth. affert. art. per Bull. damnat. 1520 T. II. prop. 33.

avenement ; ce ſera luy, & non pas un autre. Puis, s'adreſſant à tous les peuples, il leur faiſoit ce commandement, comme de la part de Dieu. *Ceſſez de faire la guerre au Turc, juſqu'à ce que le nom du Pape ſoit oſté de deſſous le ciel :* J'AI DIT.

V. Calvin lui-même en a été charmé.

Ce ton de Prophete avoit ſi fort étourdi Calvin, que, quelque oppoſé qu'il fuſt ſur la doctrine à ce Reformateur de l'Allemagne, il diſoit hautement : *Ce n'eſt pas Luther qui a parlé, Dieu a foudroyé par ſa bouche.* CET EXCELLENT APOSTRE DE J. C. A REPARE' LA PURETE' DE L'EVANGILE.* *Il ſurpaſſe tous les autres en grandeur d'ame... Et, quand il m'appelleroit diable, je luy ferois toûjours l'honneur de le croire* UN GRAND SERVITEUR DE DIEU.

Rep. au I. liv. de Phigins. opuſcol. 196.

Ibid. col. 311.

* *lett. du 13. Novembre 1544. à Bullinger.*

VI. Que Carloſtadt &

Carloſtadt ne continua pas à reſpecter ainſi les inſpirations de

Zuingle ont fait auſſi les Prophetes.

Luther. Il ſe mit luy-même dans la teſte que le Pere Eternel luy avoit découvert le nouveau ſens, qu'il donnoit à ces paroles, *Ceci eſt mon Corps.* On eut beau l'avertir que c'étoit une erreur groſſiere: il y reſta juſqu'à la mort. Le Fanatiſme ſe fit auſſi voir dans Zuingle. Il enſeigna le premier à Zurich la doctrine de Carloſtadt. Mais pour en paroiſtre l'auteur, il ne ſe contenta pas de la déguiſer par les expreſſions, il feignit encore un ſonge myſterieux, où il l'avoit appriſe d'un eſprit inconnu.

Luther T. III. Jën fol. 68. Sleid. l 5. fol. 77. Kemnit. in libell. Domini p. 214. Oſiand. Epiſt. 116. p. 86.

Zuingle in ſubſid. de Euch. p. 249. Hoſpinian. 2. p. hiſt. Sacram. fol. 25. & 26.

VII. Que les Anabaptiſtes ont cauſé de grands déſordres par leurs reveries.

Pour Muncer & Stock, ils furent d'abord diſciples de Luther: Mais perſuadez qu'ils avoient, comme luy, des revelations, ils voulurent à leur tour, ſe faire des Sectateurs. Et, changeant preſque toute la doctrine de leur maiſtre, ils formerent bien-toſt ces differentes Sectes

Arnol. Meſovius hiſt. Anabapt. l. 1. Hornius hiſt. eccl. N. XXVI. & XXXV.

d'Entousiastes, ou *d'Anabaptistes*, qui firent en Allemagne tous les désordres, dont le sçavant Pere* Catrou Jesuite nous a donné une histoire fort exacte.

* *hist. des Anab.* 1706.

VIII. Que M. Claude louë mal à propos ces premiers Reformateurs.

Aprés toutes ces extravagances, & tant d'autres excés, que la pudeur ne permet pas de nommer icy, peut-on, sans indignation, entendre dire à Mr. Claude que *les premiers Reformateurs ont esté en veneration, & en exemple de probité & de pieté solide parmi ceux qu'ils ont enseignez; & que leur memoire, à cet égard, ne mourra jamais?* Non non, Ces Auteurs de la Reforme prétenduë n'étoient pas tels que ce Ministre nous les represente. Leurs désordres ne sont que trop connus: ceux de Luther faisoient même gemir son cher disciple Melancton.

M. Claude preface de la rep. au I. Trait. de la Perp. p. 8.

IX. Que de nos jours on a

Au reste, on ne finiroit point, si on vouloit rapporter tous les

encore vû ſeduire les peuples par de nouvelles propheties.

Prophetes, ou plûtoſt tous les Fanatiques qui ſont ſortis de l'école de Luther, ou de Calvin. C'eſt ainſi qu'au commencement de la Reforme on ſéduiſoit le peuple crédule, en luy faiſant eſperer que l'Egliſe Romaine tomberoit bien-toſt. On eſt revenu de nos jours au même artifice; & nous avons vû les Proteſtans, cent fois trompez, y prêter encore l'oreille. Joſeph Méde en Angleterre, & le Miniſtre Jurieu en Hollande, ſe ſont entre autres ſignalez par leurs prédictions. Le dernier charmé des ſiennes, fit faire en 1687. une médaille, où il eſt repreſenté avec ces mots au tour de ſon buſte: PETRUS JURIEU MINIST. ROTHERD. PROPHETA. C'eſt-à-dire, *Pierre Jurieu Miniſtre de Rotherdam, Prophete.* Et dans l'Exergue, SPE FATI MELIORIS ALOR.

Je

Je me nouris de l'eſperance d'une meilleure deſtinée. Voicy même ce que l'hiſtoire Métallique de la Republique de Hollande nous dit là-deſſus avec toute la gravité, que demanderoient les plus hauts myſtéres. *Il y a dans l'Ecriture Sainte, & ſur tout dans le Livre de l'Apocalypſe, des promeſſes ſi claires & ſi expreſſes, touchant le rétabliſſement de l'Egliſe, qu'il ne faut pas eſtre ſurpris, qu'au milieu des maux extraordinaires qu'elle a ſoufferts en France, & dans les Vallées de Piemont ſous le regne de Louis XIV. elle n'ait pas perdu entierement courage. L'eſperance l'a ſoûtenuë dans cette grande tribulation.* ET ELLE A CRU MESME QUE LE LIBERATEUR N'ESTOIT PAS LOIN, *puiſque les ligues redoubloient. Il s'eſt trouvé des paſteurs pieux, qui ont conſacré leurs ſoins & leurs veilles pour prouver cette verité, & con-*

Supplem. à l'hiſtoire Métallique de la r. pub. de Holl. à Amſterd. 1690. p. 251.

ſoler par ce moyen tant de fideles diſperſez par tous les endroits de la terre, ou détenus captifs en Babylone. M. Jurieu eſt celuy de tous, qui a le plus contribué à relever le courage des uns & des autres par pluſieurs excellens ouvrages qui ſont ſortis de ſes mains depuis cette grande perſecution, & particulierement par ſon accompliſſement des Propheties. C'EST POUR MARQUER LA GRANDE PERSUASION, QU'A CE GRAND HOMME, QUE NOUS SOMMES A LA VEILLE DE CES GRANDS EVENEMENS, QUE L'ESPRIT DE DIEU NOUS PROMET, ET DONT IL MENACE L'EGLISE ROMAINE, QU'IL A FAIT FAIRE CETTE MEDAILLE.

L'eſprit de ſéduction paroît bien en cet endroit. Et c'en eſt aſſez pour ne laiſſer aucun doute que le parti n'ait écouté les chimeres de ce miniſtre, comme des oracles, *qu'on eſtoit à la veille de*

tre, que *Dieu eſt la verité* même ? Ils le doivent donc écouter plus que tous les hommes enſemble. Et c'eſt ce que veut marquer l'Apoſtre S. Jean par ces paroles : *L'onction que vous avez receuë de luy, demeure en vous ; & vous n'avez pas beſoin qu'on vous enſeigne ; mais la meſme onction vous enſeigne toutes choſes.* D'ailleurs, la foy étant un don de Dieu, on ne peut croire aucune verité ni parconſequent l'Ecriture, ſans le *témoignage*, ou *la perſuaſion interieure du S. Eſprit.*

1. Joan. II. 27.

Confeſ. de foy des Egliſes P. Ref. de France art. IV.

III
Qu'on ne peut comparer les P. Reformateurs à Moyſe, & aux Apôtres, quant à la conduite.

N'eſt-ce pas-là abuſer de l'Ecriture, & vouloir tromper les ſimples ? En effet, peut-on, ſans rougir, comparer ces prétendus Reformateurs à Moyſe, & aux Apoſtres ? Moyſe adopté par la fille de Pharaon, *aime mieux*, dit S. Paul, *eſtre affligé avec le peuple de Dieu*, que de joüir de

Hebr XI. 24. & ſeq.

„ ceux qui se disent inspirez d'en
„ haut ; on ne peut neanmoins
„ douter que de tems en tems
„ certains hommes n'ayent été
„ remplis d'une façon extraor-
„ dinaire de l'esprit de Dieu,
„ pour executer ses desseins. Tels
„ ont été Moyse & les Apôtres;
„ tels aussi regardons-nous ceux
„ qui ont travaillé à la réforma-
„ tion de l'Eglise. Et comme la
„ délivrance des Hebreux, & la
„ conversion des Gentils prou-
„ vent que Moyse & les Apô-
„ tres étoient vrayement inspi-
„ rez pour ces deux grandes
„ merveilles ; le changement su-
„ bit qui s'est fait à la prédica-
„ tion de nos premiers Refor-
„ mateurs, montre aussi que Dieu
„ les animoit.

II. ...ur celle ...chaque ...culier. ...al. CXV. ...

„ Quant aux fideles en parti-
„ culier, l'Ecriture ne leur dit-
„ elle pas d'un côté, que *tout*
„ *homme est menteur*, & de l'au-

tre, que *Dieu eſt la verité* même? Ils le doivent donc écouter plus que tous les hommes enſemble. Et c'eſt ce que veut marquer l'Apoſtre S. Jean par ces paroles: *L'onction que vous avez receuë de luy, demeure en vous; & vous n'avez pas beſoin qu'on vous enſeigne; mais la meſme onction vous enſeigne toutes choſes.* D'ailleurs, la foy étant un don de Dieu, on ne peut croire aucune verité ni parconſequent l'Ecriture, ſans le *témoignage*, où *la perſuaſion interieure du S. Eſprit.*

1. Joan. II. 27.

Confeſ. de foy des Egliſes P. Ref. de France art. IV.

N'eſt ce pas-là abuſer de l'Ecriture, & vouloir tromper les ſimples? En effet, peut-on, ſans rougir, comparer ces prétendus Reformateurs à Moyſe, & aux Apoſtres? Moyſe adopté par la fille de Pharaon, *aime mieux*, dit S. Paul, *eſtre affligé avec le peuple de Dieu*, que de joüir de

III Qu'on ne peut comparer les P. Reformateurs à Moyſe, & aux Apôtres, quant à la conduite.

Hebr XI. 24. & ſeq.

cet avantage, *préferant l'opprobre de Jeſus-Chriſt aux treſors de l'Egypte.* Les Apoſtres de même renoncent à tout ſur la terre, pour ſuivre le Sauveur dans la pauvreté, dans le mépris ou l'oubly des hommes, dans les contradictions; en un mot, dans l'ignominie de la croix. Eſt-ce ainſi qu'en ont uſé les Auteurs de la Reforme. Ennuyez du joug de Jeſus-Chriſt, & ne pouvant ſe reſoudre à reſter inconnus dans le monde, comme l'humilité le fait ſouhaiter à tous les Saints, ils ont diviſé l'Egliſe, pour avoir des Sectateurs.

Luth. T. V. in cap. I. ad Gal. v. 14. fol 190.

Luther ſort du cloiſtre, où il aſſure qu'*il obſervoit exactement* tout ce qui fait un vray Religieux. Il ſe marie enſuite d'une maniere honteuſe, à la face de toute l'Allemagne. Il y cauſe de cruelles guerres par des écrits ou des diſcours, qui n'inſpirent que

Caſtitatem paupertatem obedientiam colui *Sleid l. V. fol. 77. Melanct. l. IV. ep. 14.*

la ſedition ; & pour comble d'aveuglement, il s'éleve avec un orgueïl inſupportable contre l'Egliſe. *ad Cameræ 21. Jul 1525. præf oper. Luth. T. I. fol. 49 nov. in Bull. ibid. f. 63.*

La conduite des autres Reformateurs n'eſt pas plus édifiante: Car le premier fruit de leur nouvel Evangile, eſt d'ouvrir les cloiſtres, de dévoiler les Vierges, & d'abolir toutes les auſteritez qui ſoûmettent la chair à l'eſprit. Auſſi Luther * reconnoiſt-il *qu'ils ſont plus abandonnez aux vices, plus inſolens, & beaucoup pires qu'ils n'étoient ſous la Papauté.* Et Beze convaincu de leurs déſordres par ſa propre experience, s'écrie : *Lorſque je compare les tems qui approchent le plus des Apoſtres, avec le noſtre, j'ay couſtume de dire, & ce n'eſt pas ſans raiſon que* (les Peres) *ont eu plus de conſcience que nous, & moins de ſçavoir, & que nous avons au contraire plus de ſçavoir*

* *In poſtil. Domeſt. part. 1. Dom. 1. Advent. fol. 5. Edit argent. 1518. Bez. epiſt. 2. Theol.*

v. 5. çoit la puiſſance de faire des prodiges, afin qu'ils croyent & l'apparition & l'ordre du Seigneur.

Jean XI. 41. Pour le Fils de Dieu, quand il appelle les Apôtres non ſeulement il leur prouve par des miracles, qu'il eſt envoyé de ſon

* *Marc. XVI.* 12. Pere : * Mais il veut qu'ils en faſſent encore de plus grands, pour établir la miſſion, qu'il leur

† *Jean. XIV.* 12. donne. † Les doutes même, où ils tombent quelque fois, ne ſervent qu'à les mieux affermir dans les verités qu'ils doivent prêcher à tous les hommes.

Luther, Calvin & les autres Réformateurs ont-ils examiné ſerieuſement, comme le marque

I. Joan IV. I. l'Ecriture, ſi l'eſprit dont-ils étoient pouſſez, *venoit de Dieu?* Ont-ils fait quelque miracle, pour montrer qu'il les falloit écoûter comme Moyſe ou les Apoſtres?

Conf. de Gen. Art. XXXI Ils ont dit ſans preuve, *nous ſommes ſuſcitez extraordinairement,*

& le peuple crédule a donné dans le piége. Si bien qu'on les doit regarder, comme ceux dont le Seigneur dit par la bouche de Jérémie : *Je ne les ay point envoyés : Ils publient les illuſions de leur cœur ; ils courent d'eux-mêmes, ils prophetiſent de leur tête.* Jeremie XIV. 14. & XXIII. 21.

Quand Muncer commence à dogmatiſer en Allemagne, Luther veut qu'il établiſſe ſa miſſion par des miracles. *Qu'on luy demande,* dit-il, *qui luy a donné la charge d'enſeigner ? S'il répond que c'eſt Dieu, qu'il le prouve par un miracle manifeſte : Car c'eſt par de tels ſignes, que Dieu ſe declare, quand il veut changer quelque choſe dans la forme ordinaire de la miſſion.* Sleid. l. V. 1555. p. 19. Luther fait bien ſans doute de vouloir qu'on oblige ce nouvel apôtre à donner des preuves authentiqus de ſa miſſion. Mais en même tems, il ſe condamne luy-même ; car la ſienne n'eſt pas

mieux établie. Ses Diſciples diront ſans doute que, comme il ne venoit que pour reformer les abus, ſa miſſion n'avoit pas beſoin de marques extraordinaires. Les Anabaptiſtes diſent la même choſe de celle de leur Maître ; & cependant Luther, veut qu'on l'arrête d'abord en le preſſant de montrer par quelque miracle que Dieu l'envoye precher aux hommes.

Cela eſt ſi raiſonnable qu'on l'a toûjours fait en pareilles occaſions. Qu'ils nous prouvent diſoit Tertullien des Hérétiques de ſon tems, *qu'ils ſont de nouveaux Apôtres, & que Jeſus-Chriſt leur a donné le pouvoir de faire des ſignes, comme luy. Leurs plus grands miracles eſt qu'au lieu que les Apôtres rendoient la vie aux morts, ils donnent la mort aux vivans . . . Car ils ne travaillent pas à convertir les Payens, mais à ſeduire les nôtres.*

De præſc. C. XXX.

Ibid. C. XLII.

Quoy ! diront encore les Pro- « teſtans, le merveilleux ſuccez « de la Prédication de nos Re- « formateurs, ne montre-t-il pas « aſſés que Dieu les inſpiroit, ſans « qu'il faille d'autre miracle, pour « en eſtre convaincu ? ç'en eſt un « au contraire fort grand, que « leur Doctrine n'ait pas encore fait plus de mal dans le monde.

V. Que c'eſt un miracle que la doctrine de ces Peres Réformateurs n'ait pas corrompu un plus grand nombre de perſonnes.

Car les hommes écoûtent avec joye tout ce qui flattent les ſens & l'amour propre. On leur preſchoit que les Moynes n'étoient point obligés à garder les vœux, « qu'ils avoient faits, ni les Prê- « tres le Célibat ; Qu'il ne falloit « obſerver ni le Carême, ni les « autres Jeûnes ordonnés par l'E- « gliſe ; & qu'on ne devoit re- « cevoir ſes ſentimens ſur la Foy, « ou ſur les mœurs qu'autant « qu'ils paroîtroient conformes « à l'Ecriture ou à la raiſon. «

On avoit encore ſoin de répan-

pandre mille calomnies contre le Pape & les Evêques. On ne donnoit ſur tout aux Peuples que d'affreuſes idées de la doctrine Catholique, pour les en éloigner. Et quand les Princes ſe vouloient oppoſer à l'erreur naiſſante, on prenoit auſſi-tôt les armes, pour les obliger, ou à la ſuivre eux-mêmes, ou à la permettre dans leur état. Enfin on employoit l'argent, la faveur, le ſçavoir-faire, & tout ce que la prudence de la chair peut ſuggérer à des eſprits inquiets & ſuperbes.

Ainſi le progrés, qu'ont fait les nouvelles Sectes, ne doit point ſurprendre. Il faut plûtôt admirer le doigt de Dieu, & ſa miſericorde ſur les hommes, d'avoir donné à l'hereſie des bornes encore plus étroites, que la corruption de leur cœur ne le dût faire eſperer.

VI. Que la maniere dont

Mais la maniere dont les Apôtres ont formé l'Egliſe, eſt ſeule

capable de montrer que c'eſt un ouvrage divin, quand d'ailleurs ils n'auroient fait aucun miracle, qui prouvât leur miſſion. Ils avoient à faire à des Philoſophes orgueilleux, à des hommes *aſſis*, comme dit l'Ecriture, *dans l'ombre de la mort*, c'eſt-à-dire plongés dans l'idolatrie, & dans les plus grands déſordres. Et comment leur ont-ils ouvert la voye du Salut? Eſt-ce par les ſciences? La plûpart ne connoiſſoient que leurs barques & leurs filets, quand le Fils de Dieu les appella. Saint Paul luy-même, *quoy qu'inſtruit aux pieds de Gamaliël*, le plus habile des Phariſiens, affectoit de ne ſçavoir parmy les Gentils que *Jeſus-Chriſt crucifié*. Eſt-ce par l'éloquence? Nôtre-Seigneur leur avoit défendu *de penſer* même *à ce qu'ils auroient à dire* quand on les preſenteroit aux Rois & aux Gouverneurs. *Je n'ay point employé, en*

Les Apoſtres ont formée l'Egliſe, montre que c'eſt un ouvrage divin. *Orig. cont. Celſ. l. 1.*

Matth. IV. 16.

Act. XXII. 3.

I. Cor. II

Matth. X. 19.

I. Cor. II. 4

vous parlant, diſoit encore S. Paul aux Corinthiens *les diſcours perſuaſifs de la ſageſſe humaine.* Eſt-ce par la magnificence de leur équipage ? Quand ils alloient prêcher l'Evangile, ils n'avoient ſelon l'ordre de leur Maître, *ni deux robes*, pour en changer dans l'occaſion, *ni même de ſac*, pour mettre de quoy manger. Eſt-ce par les richeſſes ? *Ne ſoyez pas en peine*, leur avoit dit le Sauveur du monde, *d'avoir de l'or ou de l'argent, ou d'autre monoye dans vôtre bourſe*, Enfin eſt-ce par la force ? le Fils de Dieu leur avoit ordonné *de ne pas meſme porter de bâton.* C'eſt pourquoy on entend dire à Saint Paul, *les armes de nôtre milice ne ſont pas charnelles.* Comment donc les Apôtres ont-ils pû convertir tant de peuples idolatres, que les paſſions aveugloient ? C'eſt en leur enſeignant plus encore par l'exemple,

Matth X. 10.

Ibid. v. 9.

Ibid. v. 10.

Luc IX. 3.

II. Cor. X. 4. *Saint Ambroiſe comment. in Luc. L. V. n.* 44. T. I. *Edit.*

que par la parole, à renoncer à ſoy-même, à porter ſa Croix tous les jours, comme Jeſus-Chriſt, & à mourir même pour la verité. PP. Benedict. col. 1366. S. Aug. de civit. Dei l. XXII. c. 5.

Les moyens, qui ont ſervi à l'établiſſement de l'Egliſe, ſont donc extraordinaires, & n'auroient pû réüſſir, ſans la grace toute puiſſante de Dieu. Mais ceux qu'ont employés les Proteſtans, ſoit à former, ou à maintenir leur parti, n'ont rien qui ne reſſente l'homme.

VII. Que les P. Reformés font un cercle vitieux en prouvant l'Ecriture par leur eſprit particulier, & cet eſprit par l'écriture.

Ils ſe trompent encore, lors que pour établir *la perſuaſion interieure* des particuliers ſur l'Ecriture, ils en citent divers paſſages. Car premierement, dire que chaque fidel connoit l'Ecriture par l'eſprit ou la lumiere, que Dieu luy donne, & cette lumiere, par l'écriture, c'eſt tomber dans un cercle vitieux & commettre une des plus grandes fautes, qu'on puiſſe faire contre la Logique

ou le bon ſens. En effet, ce qui ſert à démontrer une verité, doit être plus connu qu'elle. Mais ici la perſuaſion interieure & l'Ecriture ne ſont pas plus connuës l'une que l'autre, puis qu'elles ſe ſervent également de preuves mutuëles.

VIII. Qu'ils nous reprochent mal à propos de faire la même faute à l'égard de l'Egliſe & de l'Ecriture.

Pour ſe tirer d'embarras, ces Meſſieurs ſoûtiennent que nous tombons dans une pareille faute. Vous connoiſſez, nous diſent-ils, l'Ecriture par l'Egliſe, & l'Egliſe par l'Ecriture. Voilà donc le même cercle, que vous nous reprochés.

Point du tout. Nous commençons d'abord par connoiſtre l'Egliſe, en apprenant le Simbole, où il n'eſt pas même parlé de l'Ecriture. C'eſt dans l'Egliſe qu'a été compoſé ce Livre admirable. C'eſt l'Egliſe qui en eſt la fidelle dépoſitaire : c'eſt elle qui nous le met entre les mains, & qui nous aſſûre que l'eſprit de Dieu l'a dicté. Ainſi l'Ecriture ne peut

être connuë ſans le témoignage de l'Egliſe. Au lieu que l'Egliſe le peut être ſans l'Ecriture : comme elle l'a été par les premiers juſtes, avant que Moyſe eût rien écrit ; & par les Chrétiens, avant que les Apôtres, ou leurs diſciples euſſent faits les Livres du Nouveau Teſtament. Plus d'un ſiecle même aprés la mort de Jeſus-Chriſt on voit des nations entieres parfaitement ſoumiſes à l'Evangile, ſans avoir l'Ecriture. Et c'eſt ainſi que le grand ſaint Irenée confondoit les Valentiniens, qui n'admettant, comme nos Réformés, pour regle de leur foy, que l'Ecriture explíquée à leur mode, rejettoient avec mépris l'autorité de l'Egliſe. *Que ſeroit-ce*, leur diſoit-il, *ſi les Apoſtres ne nous avoient pas laiſſé les Ecritures ? Ne faudroit-il pas ſuivre l'ordre de la tradition, qu'ils ont donnée à*

S. Iren. III. c. IV. p. 241. Edet. Feuard.

ceux à qui ils confioient le ſoin des Egliſes? C'eſt en effet cet ordre, que ſuivent pluſieures nations barbares, qui croyent en Jeſus-Chriſt, & qui ayant le Salut écrit dans leurs cœurs par le Saint Eſprit ſans ancre & ſans papier, gardent avec ſoin l'ancienne tradition..... Ces peuples qui ont la Foy ſans les Ecritures, nous paroiſſent barbares à l'égard du langage: Mais quant à leurs ſentimens, à leurs coûtumes, à leur conduite, ils ſont tres-ſages, & plaiſent à Dieu à cauſe de la Foy.

IL eſt vray que quand l'Egliſe nous a fait connoître la divinité de l'Ecriture, nous trouvons dans ce livre ſacré de quoy nous affermir encore ſur ce que nous croyons de l'Egliſe. Il en marque ſi clairement tous les caracteres, que par ſon témoignage on peut convaincre ceux qui le reçoivent, que l'Egliſe n'eſt ſujete ni à l'erreur,

ni à la moindre interruption.

Qu'on ne nous accuſe donc pas de faire un cercle vitieux. Lors que nous prouvons l'Ecriture par l'Egliſe, & l'Egliſe par l'Ecriture, c'eſt toûjours à divers égards. Mais pour eſtre vrayement perſuadé que l'Ecriture eſt inſpirée de Dieu, il faut de neceſſité revenir à l'Egliſe. Auſſi voyons-nous que c'eſt par là que le Saint Eſprit commence nôtre inſtruction, *je croy la Sainte Egliſe Catholique.*

IX. Qu'ils entendent mal l'Ecriture, pour établir leur eſprit particulier. *Matth. XXVIII. 18. Joan. XIV. 16. & XVI. 13.*

En ſecond lieu, nos Réformés entendent mal l'Ecriture. Il eſt vray que de lui-même *tout homme eſt menteur*, on ſe peut tromper : mais écoûte-t-on l'homme, quand on écoûte l'Egliſe : N'eſt-ce pas Jeſus-Chriſt même qui promet *d'être tous les jours* avec elle, & de luy donner *éternellement l'eſprit de verité* ? de là vient qu'il dit aux Apôtres : *Qui*

Luc. X. 16. Matth. XVIII. 17. *vous écoûte, m'écoûte; & qui n'écoûte pas l'Egliſe, regardez-le comme un Payen & comme un Publiquain.* C'eſt ce qui avoit été prédit bien des Siécles avant la venuë de cet Homme-Dieu: Car voici comment ſon Pere luy parle dans Iſaïe. *Mon eſprit qui eſt en vous, & mes paroles que j'ay miſes en vôtre bouche ne s'éloigneront point de vôtre bouche, ni de la bouche de vos Enfans, ni de la bouche des Enfans de vos Enfans, dés ce jour juſques dans l'Eternité.* Ainſi ce que Dieu a dit à ſon Fils, pour l'inſtruction & le ſalut des hommes, ſera toûjours dans la bouche des Apôtres & de leurs Succeſſeurs, comme dans celle de Jeſus-Chriſt; c'eſt-à-dire avec la même pureté & la même force.

Iſa. LIX. 21.

Si bien que *l'Onction* divine dont parle Saint Jean, ne peut être cette fauſſe *perſuaſion*, qu'on oſe préférer au ſentiment de toute l'Egliſe. En effet quand cet Apô-

tres dit aux Fidéles, à qui il écrit. *I. Jo. II* 27. *vous n'avez pas beſoin que quelqu'un vous enſeigne, mais l'Onction vous enſeigne toutes choſes*; il veut ſi peu leur inſinuer de ſuivre l'eſprit particulier, qu'il les conjure au contraire d'être inviolablement attachés à la doctrine, qu'ils ont reçûë dans l'Egliſe. *Ibid. v. 24.* *Faites enſorte*, leur dit-il, *que ce* QUE VOUS AVEZ APPRIS DEZ LE COMMENCEMENT, DEMEURE TOÛJOURS EN VOUS, *ſans* écoûter les Novateurs, qu'il nomme *Antechriſt*, & qu'il déſigne par ce caractere propre à tous les herétiques, *ils ſont ſortis d'entre-vous.* Il ajoûte enſuite : *Voila ce que j'ay cru vous devoir écrire touchant ceux qui vous ſeduiſent. L'Onction que vous avez reçû du Fils de Dieu, demeure en vous, & vous n'avez pas beſoin que quelqu'un vous enſeigne comme cette action vous enſeigne toutes choſes;* *v. 18.* *v. 19.* *v. 26. & 27.*

Qui ne voit que par *cette Onction*, le Diſciple bien aimé entend la doctrine que les Chrêtiens ont d'abord reçûë, & qui eſt ſi parfaite, que leur enſeignant *toutes choſes*, c'eſt-à dire tout ce qui eſt neceſſaire au ſalut, ils n'ont pas beſoin que quelque nouveau Docteur, vienne leur rien apprendre ? C'eſt pourquoy il leur dit dans un autre endroit : *Quiconque ne demeure pas dans la doctrine de Jeſus-Chriſt ne poſſede point Dieu .... ſi donc quelqu'un vient à vous ſans cette doctrine, ne le recevez pas dans vôtre maiſon & ne le ſaluez pas même.*

II Joan. 9. 10.

X. Qu'on ne reçoit la Foy ſelon l'ordre de Jeſus-Chriſt qu'en écoûtant l'Egliſe *S. Aug.*

A la verité il faut que le Saint Eſprit agiſſe interieurement pour éclairer, ou pour convertir les hommes, tandis que *cette doctrine* leur eſt prêchée au dehors ; auſſi l'Ecriture

l'Ecriture compare t-elle les Prédicateurs de l'Evangile aux Jardiniers, dont les travaux seroient inutiles, si Dieu ne donnoit *l'accroissement* à tout ce qu'ils ont soin de cultiver. Mais comme dans l'ordre de la nature Dieu ne donne point cet *accroissement*, que les Jardiniers ne plantent & n'arrosent; dans celuy de la grace, il n'instruit & ne touche point les ames, que ceux à qui il a confié sa parole, ne s'acquittent de leur ministere. Autrement ce seroit envain que Nôtre-Seigneur eût dit aux Apôtres; *Allez, enseignez toutes les nations.* *trait. 3. & 4. in I. Joan. I. Cor. III. 6.* *Matth XXVIII. 28*

Ainsi, quoy-que la Foy soit un don de Dieu; c'est-à-dire, comme on vient de le voir, que le Saint Esprit doive agir intérieurement dans les hommes, pour leur faire croire ce qu'elle enseigne; ils ne la reçoivent selon l'ordre qu'a établi Nôtre-Sei-

gneur, qu'en écoûtant l'Egliſe.

Rom. X. 15. *Comment croiront-ils en Dieu,* dit Saint Paul, *s'ils n'en ont entendu parler, ſi on ne leur preſche?* D'où

Ibid. 17. il conclut: *la Foy vient donc de ce qu'on a oüy.* Si bien que tout ce que diſent les P. R. pour ſoûtenir leur inſpiration, ne peut tromper que les ſimples ou les ignorans.

CHAPITRE IV.

Que le droit d'examen, que les Proteſtans donnent à chaque particulier porte à l'Orgueïl, & au Schiſme.

I. Que l'examen des Proteſtans porte à l'Orgueïl.

RIEN n'eſt encore plus capable de donner de l'Orgueïl, que de ſe croire en droit d'examiner ſoy-même les verités de la Religion, & de ne recevoir ce qu'en dit toute l'Egliſe,

qu'autant qu'on le juge conforme à l'Ecriture. Voila le peuple, & les * femmes mêmes devenus Docteurs : & ce déſordre né avec la nouvelle reforme, faiſoit même gemir les premiers Diſciples de Calvin. *La multitude accoûtumée à la licence*, diſoit Capiton dans une lettre à Guillaume Farel, *a ſecoüé entierement le joug, comme ſi en ruinant l'autorité du Pape, nous avions voulu détruire la force de la parole, les Sacremens & tout le miniſtere. Ils ont la hardieſſe de nous dire:* JE SUIS ASSEZ INSTRUIT DE L'EVANGILE, JE SÇAY LIRE PAR MOY-MESME, JE N'AY PAS BESOIN DE VOUS. Qu'elle confuſion.

* Ipſæ mulierculæ hæreticæ, quàm procaces! quæ audeant docere &c. *Tertul. de præſcipt. c 41. Capit. Epiſt. ad Farel. inter Epiſt. Calv. p. 4. Edit. Genev.*

L'Apôtre inſtruiſant les Corinthiens ſur l'unité de l'Egliſe, leur diſoit que tous les Fidéles ne font *qu'un même corps* en Jeſus-Chriſt & que *la tête* ou ceux qui tiennent le premier rang,

I. Cor. XII. 13.

Ibid. v. 12.

ne sçauroient dire *aux pieds*, qui marquent les simples Fidéles, *je n'ay pas besoin de vous.* Mais aujourd'huy les choses sont bien changées parmi les Protestans, *les pieds*, ou la multitude disent à la teste, c'est-à-dire aux Ministres, *nous sçavons lire par nous mesmes, nous n'avons que faire de vous.* Saint Paul aprés avoir décrit au même endroit les divers dons ou ministeres, qui se trouvent dans l'Eglise, ajoûtent : *tous sont-ils Apôtres, tous sont-ils Prophétes, tous sont-ils Docteurs,* pour montrer la subordination, qui doit être entre les Fidéles. L'Eglise Catholique l'a toûjours inviolablement gardée. Il n'en est pas de même de la nouvelle réforme, où selon l'expression de Monsieur Claude, *le droit de chercher le vray sens de l'Ecriture appartient à chaque Fidéle, qui est maître de sa foy indépendem-*

Ibid. 28.

Défense de réforme I. ch. V. 7.

ne ſçauroient dire *aux pieds*, qui marquent les ſimples Fidéles, *je n'ay pas beſoin de vous.* Mais aujourd'huy les choſes ſont bien changées parmi les Proteſtans, *les pieds*, ou la multitude diſent à la teſte, c'eſt-à-dire aux Miniſtres, *nous ſçavons lire par nous meſmes, nous n'avons que faire de vous.* Saint Paul aprés avoir décrit au même endroit les divers dons ou miniſteres, qui ſe trouvent dans l'Egliſe, ajoûtent : *tous ſont-ils Apôtres, tous ſont-ils Prophétes, tous ſont-ils Docteurs,* pour montrer la ſubordination, qui doit être entre les Fidéles. L'Egliſe Catholique l'a toûjours inviolablement gardée. Il n'en eſt pas de même de la nouvelle réforme, où ſelon l'expreſſion de Monſieur Claude, *le droit de chercher le vray ſens de l'Ecriture appartient à chaque Fidéle, qui eſt maître de ſa foy indépendem-*

Ibid. 28.

Diſcorſe de la réforme I. part. ch. V. p. 37.

ment de tous les hommes. Ainſi le bel ordre que Jeſus-Chriſt avoit établi en ſoûmettant le peuple aux Paſteurs, afin, dit encore Saint Paul, *qu'il ne ſe laiſsât pas aller à tout vent de doctrine, eſt renverſé.* *Eph. IV. 14.*

II. Que cet examen porte au Schiſme. Aveu de Caviu.

MAIS quelle diverſité de ſentimens n'apporte pas ce droit d'examen, qu'on donne aux particuliers? Elle ne paroît que trop dans les differentes Sectes, qui diviſent la Hollande & l'Angleterre ſur la Religion; & ce mal eſt tel que les Auteurs mêmes de la Réforme en avoient honte. *Il eſt de la derniere importance* (ce ſont les termes de Calvin,) *qu'il ne paſſe aux Siécles à venir aucun ſoupçon des diviſions, qui ſont parmy nous. Car c'eſt une choſe ridicule au-de-là de tout ce qu'on ſe peut imaginer, qu'aprés avoir rompu avec tout le monde, nous ſoyons ſi peu d'accord entre-nous,* *Calv. Epiſt. ad Melanct. p. 145.*

„ velles ? Luther, que vous te-
„ nez pour un autre Saint Paul,
„ & qui a forgé cette belle for-
„ mule d'Ausbourg, que vous
„ vantez tant, a-t-il été toûjours
„ d'un même ſentiment ? N'a-
„ t-il pas fait preſque toutes les
„ années de nouvelles profeſſions
„ de foy ? Ceux qui l'ont ſuivi,
„ n'ont-ils pas changé ou inter-
„ prété ſes penſées ſelon leur
„ caprice ? Quelles diſputes n'y
„ a-t-il pas déja parmi vous ſur
„ ce qu'il a cru ? Qui eſt-ce qui
„ approuve toutes ſes opinions ?
„ Melanƈton n'a-t-il pas ſes Par-
„ tiſans ? Oecolampade les ſiens ?
„ Zuingle ne fait-il pas une ſecte
„ à part ? Et combien de gens
„ s'attachent à celle de Calvin ?
„ Il y en a une infinité d'autres,
„ qui ne ſont d'accord ni avec
„ Luther, ni entre eux. Il n'y
„ a point de Villes en Allemagne,
„ point de Bourg, point de Fa-
mille,

mille, où il n'y ait quelque "
different de Religion. Les fem- "
mes diſputent avec leurs maris, "
les enfans avec leurs peres. "
Chacun croit avoir la veritable "
Foy, & l'intelligence des Ecri- "
tures. Et ce qui eſt déplorable, "
les plus ignorans dans leurs en- "
tretiens, & dans leurs repas, "
décident des points de la Reli- "
gion; & dans les tems de leurs "
divertiſſemens, ou de leur in- "
temperance, ſe mêlent de faire "
les réformateurs. Dans cette "
aſſemblée même, où vous eſtes, "
quel ſoin n'avez-vous pas eu de "
ſauver les apparences, & de "
faire croire que vous étiés tous "
d'un même ſentiment? Vous "
n'avez pû y parvenir. Je ne "
m'en étonne pas: la verité eſt "
une, & s'accorde toûjours avec "
elle-même. L'erreur ne s'entre- "
tient que par la déſunion, & "
par les déſordres. Plus on s'é- "

„ carte du port de l'Egliſe, plus on
„ eſt agité des flots des fauſſes opi-
„ nions. Cette diverſité ; & cette
„ inconſtance de vos Docteurs ne
„ devroit-elle pas, vous rappeller
„ à la verité qui eſt ſimple ; &
„ qui ne peut avoir pluſieurs for-
„ mes ? Que ne ſuivez-vous l'e-
„ xemple de Saint Paul ? Cet
„ Apôtre étoit inſpiré du Saint
„ Eſprit : Dieu luy avoit donné
„ une ſageſſe toute celeſte, pour
„ l'empêcher de tomber dans
„ l'erreur. Cependant, il eut
„ ordre de Dieu même, dans une
„ affaire, qui paroiſſoit douteuſe,
„ de s'addreſſer au Concile des
„ Apôtres, *de peur qu'il n'eût*
„ *couru en vain*, comme Saint
„ Luc le raporte.

Ces reproches du Cardinal Commendou n'étoient que trop bien fondez : Mais l'aſſemblée de Naümbourg, comme toutes les autres, n'y trouva point de re-

méde. Les Proteſtans ſe ſeparerent, ſans avoir pu convenir ſur les nouveautés, qui les diviſent d'une maniere ſi honteuſe.

IV. Plaintes les plus habiles Miniſtres ſur ce ſujet.

En effet les uns reçoivent comme une verité importante, ce qui paroît aux autres une erreur groſſiere. Nos gens, diſoit * un intime amy de Beze, *ſont emportez à tous vens de doctrine ... ſur quel point ces Egliſes, qui ont declaré la guerre au Pape, ſont-elles d'accord? Si vous parcourez tous les Articles de puis le premier juſqu'au dernier, il n'y en a aucun, qui ne ſoit reconnu par les uns comme de foy, & rejetté par les autres comme impie.* Caſaubon, l'un des plus Sçavans hommes qu'ait eu le parti réformé, parle avec douleur du même déſordre. *Il faut que je vous avouë*, dit-il à un de ſes amis, *que je ſuis extrêmement troublé de ce qu'on s'éloigne ſi fort de la*

* *André Duditius. Bez. I. Epiſc.*

Epiſt. ad Vvitembogard. p. 329. Edit. Amſtelod. ann 1660.

foy de l'ancienne Egliſe. Sans parler en effet des autres points. Luther s'eſt éloigné des anciens ſur les Sacremens. Zuingle s'eſt éloigné de Luther. Calvin a abandonné l'un & l'autre ; & ceux qui ont écrit depuis, ont abandonné Calvin. Car c'eſt une choſe tres-certaine que ſa doctrine ſur l'Euchariſtie eſt bien differente de celle qu'on préche ordinairement dans nos Egliſes . . . ſi nous continuons d'aller ainſi, quelle ſera l'iſſuë de tout cela ?

An. eſſay. To. Vvards à propoſat. &c. C'eſt-à-dire un eſſay pour la réünion de l'Egliſe. Angl. avec la Catholique à Londres. 704.

Ecoutons encore un habile Miniſtre Anglois, qui touché de l'Etat déplorable, où le Schiſme a mis ſa patrie, ne peut s'empêcher de dire : *Quelle honte de voir aujourd'huy l'Angleterre ſeparée de toutes les Sociétés Chrétiennes, & d'y voir autant de Religions differentes qu'il y a de Sectes dans le reſte du monde !* Aprés ces aveux, il faut eſtre aveugle, pour

reſter un moment dans une communion ſi changeante.

De nos jours même l'Egliſe de Genéve n'a-t-elle pas adjoûté à ſa Confeſſion quelques Articles de Foy? Monſieur Claude en a fait hautement ſes plaintes dans une Lettre à feu Monſieur Turetin. *Il eût été à deſirer*, dit-il à ce Miniſtre de Genéve, *que vôtre Egliſe, que je regarde comme la Mere & la Matrice des nôtres, n'eût pas adjoûté de nouveaux articles de Foy à ſa Confeſſion, ſous laquelle elle a vécu depuis long-temps en paix avec les autres Egliſes reformées. Car vous n'ignorez pas combien il eſt dangereux en matiere de religion, de remüer les anciennes bornes, que nos Peres ont ſi ſagement plantées?* Faſcicu. Epiſ. p. 8 89. Londin. 1676.

Que cette maxime eſt belle! Qu'elle fait bien voir qu'on ne doit rien changer à la Foy, que

nos Peres nous ont laiſſée comme un ſacré *dépoſt !* Si Luther & Calvin avoient toûjours ſuivi une regle ſi importante, il ne ſeroient pas ſortis de l'Egliſe. On ne verroit pas ces affreuſes diviſions, qui naiſſent du principe qu'ils ont poſé l'un & l'autre pour l'intelligence de l'Ecriture.

V. Que cet principe men eſt ond en erſ.

Il eſt ſi fecond en erreurs, que le même homme en le ſuivant, peut croire aujourd'hui une choſe, & demain une autre toute oppoſée. Et c'eſt ce qui eſt arrivé au premier de leurs réformateurs. *J'avois enſeigné*, dit Luther, *qu'il n'importe pas que le pain demeurât, ou non dans le Sacrement. Mais je tranſubſtantie mon opinion; & je ſoûtiens que c'eſt un blaſphême de dire que le pain eſt tranſubſtantié.* Peut-on voir & plus de témérité & plus d'inconſtance ? Ainſi le droit d'examen porte néceſſairement à

uth. cont. Angl. II.

n'être d'accord ni avec ſoy-même, ni avec les autres.

CHAPITRE V.

Qu'avant l'examen, que veulent les Proteſtans, on ne peut être fidéle; qu'il eſt impoſſible de le faire; & que quand on le pouroit, il ſeroit inutile.

CE qu'il y a icy de fâcheux pour les Proteſtans, eſt qu'avant cet Examen, on ne peut être fidéle. Car dés qu'on recherche ſi une choſe eſt de foy, on ne la croit pas encore, ou l'on ceſſe de la croire. *Si j'ay crû ce que je devois croire*, [illegible]oit Tertullien aux hérétiques de ſon tems, qui vouloient auſſi tout examiner, *& que je penſe qu'il y ait encore quelque choſe à re-*

I. Qu'avant cet Examen des Proteſtans, on ne peut être fidéle.

Tertul. de Præſcript. C. XI.

chercher, il faut que j'eſpere de trouver. Mais je n'aurois jamais cette eſperance, n'étoit que paroiſſant fidéle, je ne crois pas veritablement, ou que j'ay ceſſé de croire ce que je croyois. Ainſi abandonnant la Foy, je deviens Apoſtat. En un mot, celuy qui recherche, ou n'a jamais eu ce qu'il recherche, ou l'a perdu. Le Proteſtant, qui croit pouvoir examiner juſqu'aux *decrets des Conciles*, eſt-il moins coupable, que ces anciens hérétiques ? A-t-il plus de Foy ? Non ſans doute puis qu'il ne rejete, ou n'admet, comme eux que ce qu'il juge oppoſé ou conforme à l'écriture. Avant donc que de le juger tel, il eſt dans l'incertitude : il ne ſçait encore ce qu'il doit croire

nfeſſ. de des Egli- ref. de ce Art.

Il y a même un tems, où il il ne croit pas de Foy Divine que l'Ecriture ſoit inſpirée de Dieu. *L'Egliſe nous la met en main,*

* dit un celebre Miniſtre : *Mais, depuis que par cette Ecriture, Dieu a touché nos cœurs, nous ne croyons plus que c'eſt-là l'Ecriture Sainte, parce que l'Egliſe nous l'a dit, mais parce qu'elle s'eſt fait ſentir elle-meſme .... le témoignage de l'Egliſe n'eſt qu'une aide probable, qui donne une legere impreſſion.*

* *Pierre du Moulin Boucl. de la Foy Art. III. p.* 30.

L'étrange Doctrine ! On ne peut ſur le témoignage de l'Egliſe, croire infailliblement que l'Ecriture ſoit dictée par le Saint Eſprit : il l'a faut lire toute entiere. Sans cela le Proteſtant, quoyqu'en âge de raiſon, & faiſant même déja la Céne, n'a de l'Ecriture *qu'une legere impreſſion*, ou tout au plus, qu'une foy humaine. Il ne croit pas mieux le myſtere de la Trinité, celuy de l'Incarnation, & tous les autres, puiſqu'il ne les a appris que de l'Egliſe, qui ſelon luy, peut errer, & qu'il n'a pas encore ou-

vert l'Ecriture d'où il attend la Foy Divine. Ainſi la premiére fois qu'on la luy preſente, il „ ne peut dire : Je crois tres-cer- „ tainement que ce livre eſt la „ parole de Dieu : mais je le vais „ lire, & je jugeray ſi cela eſt „ ou non ; c'eſt-à-dire, ſi ce ſont „ des verités révélées, ou des „ fables, ſi Jeſus-Chriſt eſt le „ Fils de Dieu, ou un impoſteur.

Quelle ſorte de fidéle eſt-ce là ? Il eſt bâtiſé, il participe aux prieres & à l'Euchariſtie : cependant il n'a encore, ni ſur l'Ecriture, ni ſur aucun myſtere, la foy, qui fait le vray Chreſtien. N'eſt-ce pas juſtifier la conduite des Anabâtiſtes ? En effet ſi on ne peut avoir cette foy, qu'aprés s'être inſtruit par la lecture & l'examen des livres ſacrés ; pourquoy ne pas differer le bâtême, juſqu'à l'âge propre à cette inſtruction ? Et que ſert la grace

de ce Sacrement, ſi lorſque l'on commence à avoir l'uſage de la raiſon, elle ne peut faire produire des Actes de Foy Divine, ſur les verités qu'il faut croire ?

Chez les Catholiques, il n'y a pas un ſeul moment, où ces Actes ne ſe puiſſent faire. Car la premiere choſe que les Enfans y apprennent, eſt le Symbole des Apôtres, où aprés la Confeſſion des trois perſonnes Divines, il eſt dit, *Je croy la Sainte Egliſe Catholique.* Le Saint Eſprit qu'ils ont reçû dans le Bâtême, ſe ſert de la voix de cette Egliſe, pour leur faire croire, & l'Ecriture & toute la Doctrine du Fils de Dieu.

II. Que cet examen eſt impoſſible.

Mais voicy encore un terrible inconvenient dans le principe de la nouvelle réforme. C'eſt que l'Examen, qu'elle permet aux particuliers, afin de s'aſſurer des verités de la Foy, eſt impoſſible. Car pour le bien faire par l'E-

criture, qu'elle regarde comme ſon unique regle, il faut ſçavoir trois choſes avec certitude.

L'une, quels ſont les livres Canoniques; l'autre, ſi les traductions, dont on ſe ſert, ſont fidelles; & la derniere, comment ſe doivent entendre les paſſages importans.

1. Quant à la connoiſſance des Livres ſaints, comme nos reformez ne veulent écoûter là deſſus que leur *perſuaſion interieure*; qui les peut jamais convaincre qu'elle vienne du S. Eſprit? Eſt-ce parce qu'ils la ſentent? Mais il n'y a rien de ſi trompeur que ce ſentiment. Il fait dire à Calvin * que l'Epitre de S. Jacques eſt Canonique, & à Luther, qu'elle ne l'eſt pas. Cette contrariété des deux premiers Réformateurs, doit montrer à leurs Diſciples que ce qu'ils prétendent ſentir, en liſant l'Ecriture, bien loin d'en pouvoir

* *Cy-devant Ch. II. n. 11.*

donner la moindre connoiſſance, n'eſt qu'une illuſion capable de faire tomber dans les plus grandes erreurs. Mais qu'ils y penſent ſerieuſement. Le fils du Lutherien ne manqueroit pas d'admettre l'Epitre de Saint Jacques, & celuy du Calviniſte, de la rejetter, ſi on élevoit le premier, dans la doctrine de Calvin, & le ſecond dans celle de Luther. Tant il eſt vrai que ce n'eſt point *la perſuaſion interieure* qu'ils ſuivent, mais l'autorité de leurs miniſtres, qui n'étant pas infaillible, comme ils en demeurent tous d'accord, ne peut auſſi leur faire connoître certainement l'Ecriture.

Au reſte, comme cette *perſuaſion* telle qu'ils la ſupoſent, ne ſe trouve que dans ceux qui ſont en état de lire, ou d'examiner par eux-mêmes, tous les autres ne la ſçauroient avoir. Les voila donc exclus du Salut. Et

qu'on ne réponde point qu'il leur suffit pour cela d'entendre lire l'Ecriture ; car s'ils ne veulent pas s'en raporter au témoignage de toute l'Eglise, comment se fieront-ils à des Lecteurs le plus souvent mal habiles, & qui les peuvent tromper ? Aussi les Sçavans du parti avoüent-ils que *les Laïcs qui ne sçavent pas lire, n'ont qu'une foy humaine sur la doctrine contenuë dans l'Ecriture.*

Robert Baron. Scot. in Apol. pro disput. de obj. fidei. Tract. 1. c. 2. p. 48.

2. Pour ceux qui sçavent lire, ils doivent encore s'assurer si les traductions, qu'on a faite de la Bible, (car les Protestans ne la lisent chez eux, ou dans leurs Temples qu'en langue vulgaire) sont conformes aux Originaux: ce qui demande une parfaite connoissance & de l'Hebreu & du Grec. Voila donc encore bien des gens, qui ne peuvent avoir cette foy sans laquelle, selon l'Apôtre, *il est impossible de plaire à Dieu.*

Hebr. XI.

Comment en effet pourront-ils jamais s'aſſurer de la fidelité d'une traduction, aprés ce que dit Jacques I. Roy d'Angleterre dans la celebre conference de Hamptoncourt, *qu'il n'avoit encore vû aucune Bible bien traduite en Anglois; mais qu'il jugeoit que la pire de toutes étoit celle de Genêve?* Ainſi parloit ce chef de l'Egliſe Anglicane, en preſence des plus ſçavans Eveſques de ſa Communion. Il n'y avoit donc point alors de bonne verſion de l'Ecriture en Anglois. Mais y en a-t-il à preſent? C'eſt ce que nul de ceux, qui ignorent les langues originales, ne peut ſçavoir. Pour cette Bible de Geneve, qui eſt la pire de toutes, elle ſe lit encore aujourd'huy, non ſeulement à Geneve, que Monſieur Claude regarde *comme la mere & la matrice des Egliſes reformées*, mais auſſi dans tous les lieux, où il

Conf. de Hampt. imprimée à Londres en 1604. p. 28.

Faſc. Epiſt. Epiſt. 3. f. 89.

y a des Calviniſtes François.

Conf. de Hampt. ibidem. Le Roy d'Angleterre ajoûte *que les nottes en ſont fort partiales, fauſſes, ſeditieuſes, & reſſentant par trop les deſſeins d'une ame dangereuſe.*

3. Enfin les Miniſtres mêmes les plus habiles n'ont aucun moyen de connoître avec certitude comment il faut entendre les paſſages importans. L'extrême oppoſition, qu'il y a entre Luther & Calvin ſur le ſens de ces paroles, *Ceci eſt mon Corps*, en eſt une preuve convainquante; Et jamais, par le ſeul principe de la Réforme on ne pourra montrer qui des deux les a bien ou mal entenduës.

L'un & l'autre ſe ſont également trompés, en ne voulant pas reconnoiſtre le Sacrifice des Chrétiens dans l'inſtitution de l'Euchariſtie. C'eſt ce qu'aſſure

Jean Erneſt. même * un Docteur Proteſtant, Anglois

Anglois qui depuis quelque temps a donné au public une nouvelle édition des ouvrages de Saint Irenée avec des notes. Voici celle qu'il a faite ſur ces paroles de ce Saint Martyr, *Jeſus-Chriſt nous a enſeigné l'oblation du nouveau teſtament que l'Egliſe a reçûë des Apoſtres, & qu'elle offre à Dieu par toute la terre* : Aprés Saint Irenée & les autres Peres, les Theologiens modernes, ſoit Papiſtes, ou même proteſtans & ſur tout en Angleterre, ont apporté aſſez d'endroits de l'Ecriture, pour la preuve de ce Sacrifice. De ces derniers, je n'en nommeray qu'un auſſi recommandable par ſa doctrine, que par ſa pieté. C'eſt Joſeph Méde ... qui a fait un traité particulier en Anglois ſur cette matiere. Il l'a ſi bien éclaircie, & ſi bien prouvée, que ceux qui étudient en Théologie, ou

Grabe en 1702.

S. Iren. l. IV. c. 32. pag. 323. Edit. Oxonien.

Ibid. Satis ſcripturarum pro Sacrificio Euchariſtico poſt Irenæum alioſque patres, adduxerunt recentiores Theologi, non modo Pontificii, ſed & proteſtantes, præſertim Anglicanæ Eccleſiæ Doctores: ex quibus unum nomino tam doctrinæ quam pietatis eximiæ virum .... Joſephum medum, ut potè qui peculiari tractatu de Sacrificio

Chriſtiano Anglicè ſcripto, hanc rem egregiè probavit & illuſtravit; ab omnibus proinde Theologiæ ſtudioſis, præſertim ſacri presbyterii candidatis diligenter legendo. Atque hujus non ſolum ſententiæ; ſedet voto in fine capitis 8. expreſſo, toto corde ſubſcribo, atque opto, ut poſtquam multi pii doctique & Parte proteſtantium viri hunc Lutheri, & Calvini errorem ac veram Apoſtolicæ Eccleſiæ doctrinam benè agnoverunt, hujus quoque ſanctiſſimas formulas, quibus dictum ſacrificium Deo offertur, ab

qui entrent dans le miniſtere Eccléſiaſtique, devroient lire ce livre avec attention. Pour moy, non ſeulement je ſouſcris de tout mon cœur à ſon ſentiment, mais je ſouhaite encore, & j'en ay déja fait des vœux, que lorſque pluſieurs perſonnes pieuſes & doctes du parti Proteſtant auront bien reconnu l'erreur de Calvin & de Luther la-deſſus, & la vraye doctrine de l'Egliſe Apoſtolique, ils remettent en uſage les tres-ſaintes formulles, avec leſquelles on offre ce ſacrifice à Dieu, & qu'ils ont proſcrites mal-à-propos de leurs aſſemblées. Je deſire enfin qu'ils rendent, comme ils le doivent, ce ſouverain honneur à la divine Majeſté. Comment, aprés cela, demeurer un moment dans une Secte, qui rejette avec tant de mepris ces

auguſte Sacrifice, que Jeſus-Chriſt a inſtitué pour ſon Egliſe?

« illis malè è ſuis cætibus proſcriptas in uſum revocent, & hunc ſummum divinæ Majeſtati honorem debitè reddant.

Calvin oſe encore nier formellement que cet endroit de l'Evangile, *mon pere & moy ſommes un*, marque la conſubſtantialité du Verbe: il blâme même les Peres de l'Egliſe de s'en être ſervi contre Arius. *Les Docteurs anciens*, dit-il, *ont grandement abuſé de ce paſſage, pour prouver que Jeſus-Chriſt eſt d'une meſme eſſence avec ſon Pere. Car Nôtre-Seigneur Jeſus-Chriſt ne diſpute point ici de l'unité de la ſubſtance, mais de l'accord ou conſentement qu'il a avec ſon Pere.*

Comment. ſur S. Jean. C. X. v. 30.

Telle eſt la penſée de Calvin ſur ce fameux paſſage. Mais comme il n'y a pas un de ſes diſciples qui ne voye qu'il s'eſt trompé, en l'expliquant d'une autre maniere que toute l'ancienne Egliſe, ſe peuvent-ils aſſurer qu'il ait mieux

entendu ceux qui regardent les autres points, qu'il oſe conteſter aux Catholiques.

L'examen que ces Meſſieurs veulent qu'on faſſe, pour avoir la Foy Divine, eſt donc impoſſible, non ſeulement aux ſimples, mais encore aux plus ſçavans. Grotius, Saumaiſe, Buxtorf, & tant d'autres l'ont-ils pu faire? Ont-ils mieux entendu l'Ecriture parce qu'ils ſçavoient mieux les langues, ou qu'ils étoient plus habiles dans la critique? Non ſans doute. Ainſi la nouvelle Reforme, où la voye du ſalut eſt également fermée à tout le monde, ne peut venir de Dieu, *qui veut ſauver tous les hommes.*

1. Timoth. 4. III.

Mais, quand cet examen ſeroit poſſible à quoy ſerviroit-il aux Reformez? Ils croyent que, pour être ſauvé, il faut admettre tous les articles, qu'ils nomment *fondamentaux*; & cependant leurs

ue quand pouroit re cet exa n il ſeroit tile.

Miniſtres avouent que l'Ecriture ne dit préciſement en aucun endroit, *une telle verité eſt fondamentale, & celle-là ne l'eſt pas :* C'eſt ainſi que parle Monſieur Jurieu. *Qui poura*, dit un autre de leurs Théologiens, *decider au contentement de tous, quels ſont les dogmes néceſſaires à Salut, & qui ſuffiſent préciſement, je le prendray pour un grand Prophete.* L'examen par l'Ecriture eſt donc inutile. Mais ſoûtenir qu'elle ne marque pas les verités fondamentales, & rejetter en même tems l'autorité de l'Egliſe, c'eſt ne ſçavoir plus ce que l'on doit croire, c'eſt ouvrir la porte à toutes ſortes d'extravagances.

Jurieu vray ſyſt. de l'Egl. l. 1. c. XXV. p. 209.

Arnald Polemburg in præſt. vivor. Ep. p. 226.

Le Miniſtre Jurieu a beau dire que ſi l'Ecriture n'a pas deſigné en particulier les points fondamentaux, *elle donne au moins des regles, pour les diſtinguer des autres.* Il a beau aſſurer que

ibidem.

ces regles ſont, que ce qui ruin gloire de Dieu, & ce qui dét la ſouveraine fin de l'homme, eſt erreur fondamentale : tout eſt encore inutile aux Calvini

Daillé A. pol. des Egl. Réf. ch. VII. Car leur Apologie nous dit la preſence réelle *n'a aucun ve qu'elle ne nous engage à rien ſoit contraire, ou à l'honneu Dieu, ou au bien des hom* Ainſi elle ne ruine ni la gloir Dieu, ni la ſouveraine fin l'homme. Ce n'eſt donc pas erreur fondamentale, ſelon regles de Monſieur Jurieu. M

Calv. dernier avertiſſ. à Veſt. Phal. Opuſc. col. 1927. dit Calvin, *cette preſence eſt erreur damnable contrevenan*

du Moulin. Apol. de la Céne du Seigneur C. XV. *l'honneur de Chriſt.* C'eſt *la miere de toutes les héréſies*, ajo du Moulin, *& le renverſement toute la Foy Chrétienne.* Elle ru donc la gloire de Dieu. Elle truit la ſouveraine fin de l'ho me. C'eſt donc ſelon ces mê regles une erreur fondamen

ila l'embarras où l'on ſe trou-
, quand on s'eſt une fois écar-
du droit chemin. On ne peut
: d'accord avec ſoy-même,
les regles les plus certaines.
lleurs, ne ſont propres qu'à ſé-
:e ceux mêmes qui ſe croyent
plus éclairez.

CHAPITRE VI.

: les raiſons, dont ſe ſervent les Proteſtans, pour ſoûtenir leur droit d'examen, ſont fauſſes.

1. Ce que diſent les Proteſtans, pour ſoûtenir leur droit d'examen.

'E qu'on vient de voir, ſuf-
, firoit à des gens attentifs,
ui aimeroient leur ſalut, pour
convaincre que le droit d'e-
ıen, qu'ils s'attribuent, n'eſt
ne chimere. Mais leurs pré-
:ions ſont ſi grandes, que ce

n'eſt pas aſſez de leur avoir découvert la verité, il faut encore détruire les fauſſes raiſons, qu'on a ſoin de leur inſpirer contre-elle dés l'enfance.

Les Miniſtres en effet ne ceſſent de leur repeter ces paroles de Nôtre-Seigneur *cherchez & vous trouverez*; & ces autres, *ſondez ou liſez avec ſoin les Ecritures*. Il ne ceſſent de leur dire que les Juifs de Beroée *examinoient tous les jours les Ecritures, pour voir, ſi ce que leur prêchoit Saint Paul étoit veritable*, & que cet Apoſtre écrivoit aux Corinthiens, *nous ne dominons pas ſur voſtre foy*. Ils ajoûtent pour montrer qu'un particulier peut avoir plus de lumiere que l'Egliſe, & par conſequent, examiner les déciſions, que le moindre de ceux qui crurent d'abord en Jeſus-Chriſt entendoient mieux ce qu'en avoient dit les Prophêtes, que

Matth. VI. 7. *Joan.* V. 39.

Act. XVII. 11.

II. Corinth. I. 23.

que toute la Synagogue, qui ne le voulut pas reconnoître pour le Meſſie.

Mais, quelque tour que les Miniſtres puiſſent donner à ces objections, pas une ne prouve que chaque Fidéle a droit d'examiner par l'Ecriture la doctrine de toute l'Egliſe.

II. Comment on doit entendre ces paroles, *cherchez & vous trouverez*. *Tertul. de præſcript. c. VIII.*

Ils tirent la premiere d'un paſſage, dont les anciens heretiques ſe ſervoient pour ſoûtenir la même erreur ; & voici ce que leur répondoit Tertulien. Reſſouvenons-nous du tems que le « Seigneur a dit, *Cherchez vous* « *trouverez*. C'eſt au commencement de ſa prédication ; lors « qu'on doutoit encore s'il étoit « le Chriſt ; lors que Pierre n'avoit pas encore aſſûré qu'il étoit le Fils de Dieu ; lors que « Jean-Baptiſte ne ſçavoit pas « encore ce qui lui devoit arriver. « C'eſt donc fort à propos qu'il «

„ a dit, *Cherchez, & vous trouvez* : puis qu'il falloit chercher „ celui qu'on ne connoiſſoit pas „ encore. Mais tout ce diſcours „ regardoit les Juifs, qui avoient „ en mains où chercher Jeſus-„ Chriſt. Ils avoient Moïſe & „ Elie, c'eſt-à-dire la Loi & les „ Prophétes, qui parloient de „ lui, comme il le dit ouverte-„ ment dans un autre endroit: „ *Liſez avec ſoin les Ecritures, „ où vous penſez trouver le Salut, „ car elles parlent de moi* ; Et „ c'eſt là ce que marque, *cher-„ chez, & vous trouverez.* En „ effet ce qui ſuit, *frappez & „ l'on vous ouvrira*, s'addreſſe „ manifeſtement aux Juifs. Ils „ avoient été le peuple de Dieu; „ mais chaſſez de ſon alliance, „ à cauſe de leurs crimes, ils é-„ toient devenus étrangers. Pour „ les nations, elles n'avoient ja-„ mais été dans cette alliance:

Mais ſemblables à l'égoût de « l'eau, qui tombe des toits, & « à la pouſſiere des champs, elles « avoient été toûjours dehors. « Comment donc celui qui a « toûjours été dehors frapera- « t-il, où il n'a jamais été ? « Comment connoîtra-t-il la « porte, par où il n'a jamais « été ni reçû ni chaſſé ? N'y « a-t-il pas plus d'apparence que « celui qui ſe ſouvient d'avoir « été dedans, & d'avoir été mis « dehors, frappe à la porte qu'il « connoît ? Ces autres paroles, « *Demandez & vous recevrez*, « conviennent à celui qui ſçait à « qui l'on doit demander, & par « qui les promeſſes ont été faites, « c'eſt-à-dire, qui connoît le Dieu « d'Abraham, d'Iſaac, & de Ja- « cob, que les nations n'ont pas « plus connu que ſes promeſſes. « C'eſt pourquoi il ne parloit « qu'au peuple Juif : *Je ne ſuis* «

„ *envoyé* dit-il *qu'aux brebis éga-*
„ *rées de la Maiſon d'Iſraël.* Il
„ ne donnoit pas encore le pain
„ des Enfans aux chiens, il ne
„ commandoit pas encore d'aller
„ cherher les Nations.

Tertulien fait donc voir clairement que ces paroles, *cherchez & vous trouverez*, priſes dans leur ſens narurel, ne regardoient que les Juifs, à qui les oracles divins, qui promettoient le Meſſie, *avoient été confiés.*

Rom. III. 2.

De præſcript ch. IX.

„ Mais, continuë-t-il, je veux
„ bien qu'elles s'addreſſent a tout
„ le monde; car il y a equelque
„ choſe de certain, que Jeſus-
„ Chriſt a inſtitué, & que les
„ Nations doivent chercher pour
„ le croire. Mais la recherche
„ n'en peut être infinie. Il faut
„ chercher juſqu'à ce qu'on ait
„ trouvé; il faut croire aprés
„ avoir trouvé; & il n'y a plus
„ enſuite qu'à garder avec ſoin
„ ce que l'on croit... C'eſt donc

pour trouver, qu'on cherche, & « *Ibid. c. X.*
qu'on trouve pour croire : mais «
c'eſt en croyant qu'on fixe toute «
recherche & toute découverte. «
C'eſt là cette borne, que met à «
nôtre curioſité celuiqui ne veux «
pas que l'on croye, ni par conſe- «
quent que l'on cherche autre «
choſe, que cequ'il a établi. S'il «
falloit au contraire rechercher «
ce qu'inventent les hommes, «
nous rechercherions toûjours, «
& nous ne croirions jamais. Car «
où ſeroit la fin des recherches ? «
Où s'arrêteroit-on pour croire? «
Où ne reſteroit t-il plus rien à «
trouver ; Chez Marcion ; Mais «
Valentin dit à ſon tour : «
Cherchez & vous trouverez : «
En demeurerai-je à Valentin ? «
Mais Appelles me preſſe auſſi «
par ces paroles. Hebion, Simon «
& tous les autres n'ont que «
cela à me dire, pour m'attirer «
dans leur parti. Je ne m'arreſte- «

„ rai donc nulle part, puis que
„ j'entendrai par tout, *Cherchez*
„ *& vous trouverez*, comme ſi
„ je n'avois jamais ſçu ce que
„ Jeſus-Chriſt a inſtitué, la ſeule
„ choſe qu'il faille chercher &
„ qu'on ſoit obligé de croire.

Qui ne voit que le génie des Proteſtans reſſemble à celui de ces heretiques, dont parle Tertulien? Luther nous crie. *Cherchez & vous trouverez, ſans moy, on ne connoîtroit pas un ſeul iota de l'Evangile.* Calvin nous dit: Luther ſe trompe. On ne trouve l'intelligence de ce livre divin, que chez moi. Et Zuingle, les condamnant l'un & l'autre, veut que nous ne cherchions la voye du Salut, que dans ſes écrits. De là vient ce nombre preſqu'infini des Sectes, qui diviſent aujourd'hui, d'une maniere ſi honteuſe, l'Allemagne, l'Angleterre & la Hollande. Pour

les Catholiques, ils ne ſont point agitez de cette inquiétude fatale: ils ſçavent qu'il n'ont plus rien à croire, aprés ce que l'Egliſe leur propoſe. Si cependant quelques-uns avoient encore de la curioſité, Tertulien leur marque ici la conduite, qu'il doivent tenir, pour ne ſe pas égarer.

Quandnous aurions, âjoûte-t-il, quelque choſe à *chercher*, il faudroit toûjours ſçavoir en quel lieu nous devrions faire cette recherche. Seroit-ce chez les Hérétiques, où tout eſt étranger & contraire à la verité, que nous profeſſons? Il nous eſt défendu de les approcher. Quel ſerviteur attendroit ſa nourriture d'un étranger ou de l'ennemi de ſon maître? Quel Soldat demanderoit ſa ſolde à ceux, qui, loin d'être les Alliez de ſon Roy, ſeroient ſes ennemis? cette penſée ne luy « *Ibid. c. XI.*

„ pouroit venir, qu'il ne fut dé-
„ ſerteur & rébelle. La Femme,
„ dont parle l'Evangile ne cher-
„ che ſa dragme que chez elle....
„ C'eſt pourquoi ſi nous avons à
„ chercher quelque choſe ; que ce
„ ſoit chez nous, parmi les nôtres,
„ & ce qui eſt à nous. Mais
„ que ce ſoit uniquement ce
„ qui peut tomber en queſtion,
„ SANS DONNER ATTEINTE A
„ LA REGLE DE LA FOY.

Si bien que cet endroit de l'Evangile, *Cherchez & vous trouverez*, n'a point du tout le ſens, qu'y donnent les Réformés aprés Marcion & les autres, que Tertullien combattoit. Et, ſi les Fidéles veulent chercher, ils ne le peuvent faire que *chez eux*, c'eſt-à-dire dans l'Egliſe, encore doivent-ils prendre garde à rien alterer aux verités, qu'elle leur enſeigne.

III. Que les Proteſtans a- On entend mal encore dans la Réforme ces autres paroles de

Jesus-Christ, *Sondez les Ecritures*. Tertullien vient de montrer que le Sauveur du monde ne parloit qu'aux Juifs incrédules; & comme ils ne le vouloient pas reconnoître à ces miracles, cet Homme-Dieu les renvoyoit aux Prophétes, pour les convaincre par des témoignages qu'ils n'osoient rejetter. Mais conclure de là qu'on doit examiner sur l'Ecriture les décisions de l'Eglise, c'est visiblement abuser de l'Ecriture même. En effet, que répondroient nos Réformez, si quelqu'un assez impie vouloit qu'on examinât aussi aprés Nôtre Seigneur, parce qu'il a dit, *Sondez les Ecritures*. Ils répliqueroient assurément que c'est donner un mauvais tour à ce passage; & que le Fils de Dieu n'en usoit ainsi, que pour confondre les Juifs par une autorité, qu'ils ne pouvoient révoquer en doute.

buſent de ce paſſage, *Sondez les Ecritures.*

Joan. v. 36

Ibid.

A l'exemple de ce divin Maî
ne diſons-nous pas tous les jo
pour comble de conviction.
Proteſtans, liſez l'Ecriture,
parle auſſi clairement de l'Eg
dont vous rejettez l'autorité,
de Jeſus-Chriſt même ? S
Auguſtin diſoit aux Donati
„ Nous avons également le
„ critures, pourquoi n'y trou
„ nous pas également & J
„ Chriſt & l'Egliſe ? Si nou
„ connoiſſons Jeſus-Chriſt
„ ces paroles de l'Apôtre, *les*
„ *meſſes ont eſté faites à A*
„ *ham & à ſa race : il n'eſt*
„ *dit à ceux de ſa race, co*
„ *pour en marquer pluſieurs,*
„ *à ſa race, c'eſt-à-dire, à un*
„ *qui eſt Jeſus-Chriſt.* Nou
„ connoiſſons auſſi l'Egliſe,
„ le Seigneur dit à Abra
„ *toutes les nations ſeront b*
„ *en vôtre race.* Si nous
„ connoiſſons Jeſus-Chriſ

Epiſt. CV. nouv. Edit. n. 14. col. 301. alias Epiſt. 166.

„ prophétiſe dans le Pſeaume, „ *le Seigneur, m'a dit vous eſtes* „ *mon fils : je vous ay engendré* „ *aujourd'hui*, nous reconnoiſ- „ ſons auſſi l'Egliſe dans ce qui „ ſuit, *demandez-moi, & je vous* „ *donneray toutes les nations pour vôtre heritage.* Et aprés avoir ainſi raporté un grand nombre d'autres paſſages, il ajoûte, parlant tou- „ jours aux Donatiſtes : *Ces en-* *lib. n. 7. col. 303. F.* „ *droits de l'Ecriture nous ſont* „ *communs, c'eſt là que nous* „ *avons reconnu l'Egliſe. Si vous* „ *y trouvez Jeſus-Chriſt, pourquoi* „ *n'y trouvez vous pas auſſi l'E-* „ *gliſe? Si la verité de l'Ecriture* „ *vous fait croire en Jeſus-Chriſt* „ *que vous y liſez, & que vous* „ *ne voyez pas, pourquoi niez vous* „ *l'Egliſe, que vous y liſez de* „ *même, & que vous voyez?*

Quand donc on rapelle les ennemis de l'Egliſe aux témoignages authentiques, que lui rend

l'Ecriture, à laquelle seule ils protestent de croire, c'est pour les convaincre par eux-mêmes, qu'ils sont dans l'erreur.

IV. Qu'ils citent mal à propos l'exemple des Juifs de Beroé.

Et la conduite de ceux de Beroé ne les justifie pas. Car ils doivent faire voir que les Fidéles peuvent examiner aprés l'Eglise: mais ces Juifs dont ils citent l'exemple à tout moment, n'étoient pas fidéles, lors qu'ils examinoient les Prédications de Saint Paul; & comme ils ne reconnoissoient point encore l'autorité de l'Eglise, cet Apôtre n'avoit garde de la leur proposer. On en use autrement avec ceux qui croyent déja. Aprés que le Concile de Jerusalem a décidé, Paul & Silas, *allant de Ville en Ville prescrivent de garder ce qui avoit été jugé par les Apôtres & par les Prestres.* On ne voit pas que les peuples suspendent l'obéïssance, qu'ils doivent à ce Concile,

Act. XVII. 11.

Act. XV. 28. *& XVI.* 4.

uſqu'à ce qu'ils ayent vû s'il a bien décidé. La déciſion auſſi bien que l'examen, ne ſe fait que par les Miniſtres de l'Egliſe. Ils prononcent au nom du Saint Eſprit, pour marquer que c'eſt luy-même, qui s'exprime par leur bouche ; &, quoique ce qu'ils décident ſoit contre les Ordonnances de Moyſe, les Juifs ; qui ont embraſſé le Chriſtianiſme, ſe ſoûmettent auſſi-tôt.

Ainſi la recherche eſt permiſe à ceux de Beroé, parce qu'ils ne ſont point encore enfans de l'Egliſe. Pour les Fidéles, qui ont ce bon-heur, ils écoûtent ſes déciſions ſans examen, parce qu'ils croyent écoûter le Saint Eſprit, qui ſelon les promeſſes du Fils de Dieu, *demeure éternellement avec elle, pour lui enſeigner toute la verité.* C'eſt ce qui faiſoit que Saint Athanaſe blâmoit hautement l'inquiétude des Ariens, qui

Jean. XIV. 16. & XVI. 13.

Athanaſ. Epiſt. ad Af.

ne ſe vouloient pas ſoûmettre au
„ Concile de Nicée. Qu'a-t-il pû
„ manquer à ce Concile, pour
„ en demander d'autres, diſoit-
„ il; n'eſt-ce pas ſe fatiguer en
„ vain, que d'en aſſembler tous
„ les jours comme ils font? Ils
„ en ont tenu déja plus de dix,
„ ajoûtant toûjours aux nou-
„ veaux, & retranchant aux an-
„ ciens, ſans jamais rien avan-
„ cer, *parce que toute plante,*
„ *que le Pere Celeſte n'a point*
„ *plantée, ſera arrachée.* MAIS
„ LA PAROLE DU SEIGNEUR, QUI
„ A PARLE' PAR LE CONCILE
„ OECUMENIQUE DE NICE'E, DE-
„ MEURA A JAMAIS.

V. Que l'Egliſe ne domine point ſur la foy de ſes Enfans 11. *Corinth. I.* 23.

Si l'eſprit de Dieu gouverne toûjours l'Egliſe, comme on n'en peut douter, *elle ne domine* non plus *ſur la Foy*, ou la conſcience de ſes Enfans, que faiſoit autres-fois l'Apôtre ſur celle des Corinthiens. Qu'eſt-ce en effet

que *dominer ſur la Foy ?* C'eſt précher ſans miſſion : c'eſt vouloir attirer ou retenir les hommes dans ſon parti, quoi qu'on n'ait aucune raiſon apparante de s'en faire écoûter, & que même on varie ſouvent dans les nouveautez qu'on leur enſeigne. Mais rien de tout cela ne convient à l'Egliſe.

Car premierement la miſſion de ſes Paſteurs eſt ſi certaine, que les Proteſtans font eux-mêmes tous leurs efforts, pour y raporter celle qu'ils oſent donner à leurs Miniſtres.

En ſecond lieu, les raiſons ou les motifs, qu'il y a d'écoûter l'Egliſe & d'y être uni, ſont en même tems ſi ſimples, & ſi ſolides, que tout le monde les peut concevoir, & s'y doit rendre. *Sans parler de cette ſageſſe, que vous ne croyez pas qui ſoit dans l'Egliſe Catholique*, dit Saint Auguſtin aux Diſciples de Manés; *l. cont. Epiſt. Fund. c. IV.*

Il y a beaucoup de choſes, qui me retiennent dans ſon ſein avec juſtice. Le conſentement des Peuples & des Nations m'y retient: l'autorité établie d'abord par les miracles, entretenuë par la charité, & confirmée par l'antiquité m'y arrêtent. Cela m'y devroit retenir, quand même, ajoûte ce grand homme, *la verité des dogmes qu'elle enſeigne, ne me paroîtroit pas clairement, ſoit à cauſe de mon peu d'intelligence, ſoit à cauſe de mes pechez.*

Enfin, cette ſainte Epouſe du Fils de Dieu n'a jamais rien changé à la doctrine qu'elle a reçûë de lui. Et bien que ſes ennemis l'en ayent ſouvent accuſée, pour couvrir la honte de leur ſchiſme, nul d'eux n'a encore pû le montrer par aucun fait poſitif. Si bien qu'elle peut dire avec Saint Paul, *il n'y a point eu de oüy & de non dans la parole, que j'ay annoncée.*

On ne peut donc ſans injuſtice, ſoûtenir avec les Réformés, qu'elle domine ſur la foy des Chrétiens. C'eſt eux au contraire qui y dominent vraiment. Car malgré leur défaut de miſſion, malgré leurs divers changemens dans la doctrine, juſqu'à faire de nouveaux articles de foy, (comme Monſieur Claude le reproche à l'Egliſe de Genéve,) malgré le droit même, qu'ils donnent au Peuple d'examiner, ils veulent néanmoins, comme nous le verront dans la ſuite, qu'on reçoive ſans examen les decrets de leurs Synodes nationaux. N'eſt-ce pas là dominer d'une maniére étrange ſur la foy des Chrétiens?

VI. Que les Proteſtans comparent mal à propos l'Egliſe Catholique avec la Synagogue au point de ſa chute.

Enfin diſent les Proteſtans, ſi le moindre de ceux qui reconnurent d'abord Jeſus-Chriſt pour le Meſſie, entendoit mieux ce qu'en avoient dit les Prophétes, que

la Synagogue, qui le condamna comme un impoſteur, le Fidéle ne peut-il pas avoir plus de lumiere que toute l'Egliſe, & par conſequent examiner ce qu'elle décide ?

Il n'y a rien de plus foible que ce raiſonnement. Car c'eſt prendre la Synagogue au point de ſa chûte ou de ſa réprobation, tant de fois prédite dans l'Ecriture, pour la comparer avec l'Egliſe Chrétienne, qui ſelon la même Ecriture, *eſt établie ſur de meilleurs promeſſes*, & ne doit jamais tomber. Dailleurs, ceux qui crûrent d'abord en Jeſus-Chriſt ne le firent ni par la perſuaſion interieure ni par l'examen, que veulent ces Meſſieurs, mais en ſuivant la verité même, qu'une voix du Ciel avoit ordonné d'écoûter, & qui par *des œuvres, que nul n'avoit encore faites*, confondoit l'incrédulité de la Sy-

Heb. VII. 6.

Matth. III. 17. Joan. XV. 24.

nagogue. Les premiers Fidéles avoient donc en la perſonne de Jeſus-Chriſt un Maitre infaillible, qui les faiſoit marcher dans la voye du Salut. Ils le conſultoient en tout ; & cet Homme-Dieu, preſt à les quitter pour retourner à ſon Pere, *leur ouvrit l'Eſprit, afin qu'ils entendiſſent les Ecritures.* *Luc. XXIV.* 45.

Qu'il nous parle, comme il faiſoit alors, & nous n'écoûterons plus l'Egliſe. Mais, ſi on nous ôte Jeſus-Chriſt, il nous faut l'Egliſe. Car il y a toûjours eû ſur la Terre une autorité viſible & certaine, qu'on a dû ſuivre, pour ne ſe pas tromper. Avant Jeſus-Chriſt, c'étoit la Synagogue. Quand elle eſt tombée, Jeſus-Chriſt a paru. Aprés ſon Aſcenſion, l'Egliſe nous conduit ; & c'eſt auſſi ce que marque clairement Saint Paul, lors qu'il dit aux Ephéſiens : *Jeſus-* *Eph. IV.*

Christ montant aux Cieux, a donné les uns pour eſtre Apôtres, les autres pour eſtre Prophètes . . . afin que nous ne ſoyons plus comme des enfans qui flotent, & qui ſe laiſſent entraîner à tout vent de Doctrine par la tromperie des hommes.

VII. Qu'il faut prouver *la viſibilité* de l'Egliſe, avant que d'établir ſon *infaillibilité*.

Ainſi *la perſuaſion interieure*, ou *l'examen* n'étant pas une voye ſûre de connoître la vérité, on la doit neceſſairement apprendre de la bouche même de l'Egliſe, qui ne peut errer ſur la regle de la foy, ou des mœurs.

Mais, avant que d'établir ſon *infaillibilité*, il faut montrer qu'elle eſt toûjours *viſible*, pour détruire ce que diſent les Proteſtans de l'Egliſe cachée des Elûs. Car c'eſt uniquement à cette Egliſe de leur invention, qu'ils donnent le privilege de ne ſe pouvoir tromper. D'ailleurs ils ne manquent jamais d'y recourir,

ɔrſqu'on les preſſe de marquer
ù ils étoient la veille que parut
:uther ou Calvin. *S'ils ont nié,*
it le Miniſtre Jurieu, *que la vi-*
bilité de l'Egliſe fût perpetuelle,
eſt qu'ils ont crû, qu'en avoüant
ue l'Egliſe eſt toûjours viſible, ils
uroient eû peine à répondre à la
ueſtion, que nous fait ſi ſouvent
Egliſe Romaine, où étoit nôtre
gliſe il y a cent cinquante ans.
'eſt marquer nettement l'em-
arras, où ſont tous les Réfor-
iés; & ce Miniſtre, qui pré-
:nd rafiner, ne s'en tirera pas
ieux que les autres, comme on
: verra bien-tôt.

Jurieu Syſt. de l'Egliſe p. 216.

cy-aprés 2. part. chap. III. & IV.

SECONDE PART
De la Viſibilité de l'Egli de la Succeſſion non-inter puë de ſes Paſteurs.

CHAPITRE PREMI
Que l'Egliſe, eſt to viſible. Preuves de cette ve par l'Ecriture.

I. Propheties ſur la viſibilité perpetuelle de l'Egliſe.

POUR peu qu'on jette yeux ſur les endroits de vres Saints, où il eſt parl l'Egliſe, on voit qu'elle doit toûjours viſible. Les prom faites à Abraham, *que tout Nations de la Terre ſeroient b en ſa race*, marquent cette v avec tant d'évidence, que S Auguſtin les raporte ſou pour confondre les Donati

Gen. XII. 3. XVIII. 18. XXII. 18.

qui v[illegible]uloient, comme nos Réform[illegible], que l'Egliſe eût diſparu avan[illegible]leur Schiſme. Il leur cite auſſi fort ſouvent cet endroit du 2. [illegible]ſeaume, où Dieu parlant à ſo[illegible] Fils, lui dit, *demandez-moi, & je vous donnerai les Nations pour vôtre heritage : J'étendrai vôtre poſſeſſion juſqu'aux extrémités de la Terre.* En effet leur dit ce grand homme, ſi l'Egliſe a pû diſparoître ou perir, les promeſſes, que Dieu fait à Abraham, ſont vaines; & Jeſus-Chriſt a perdu ſon heritage; ce qu'on ne ſçauroit penſer même ſans impieté. 2. Pſalm. v. 8. Aug paſſim cont. Donatiſt.

Ce Pere leur dit encore ſur ces paroles du Pſeaume 18. *il a mis ſa tante ou ſon Trône dans le ſoleil.* IL A MIS SON EGLISE A LA VÛË DE TOUT LE MONDE, *& non dans un lieu ſecret pour être cachée.... Il a mis ſon Trône dans le* In Pſalm. 18. v 6.

„ *Soleil :* Pourquoi donc, hér
„ que, fuis-tu dans les ténéb
„ Es-tu Chreſtien ? écoûte Je
„ Chriſt, corrige toy, & repre
„ une nouvelle vie .... (
„ l'Epoux, QUI A MIS LUI ME
„ DANS LE SOLEIL OU A LA
„ DE TOUT LE MONDE ,
„ TRÔNE, C'EST-A-DIRE, :
„ EGLISE SAINTE.

Iſaïe nous la dépeint ſous figure : mais c'eſt toûjours nous montrant ſa perpetuelle
Iſaïe II. 2. ſibilité. *Dans les derniers jou* dit ce Prophete, *la monta de la maiſon du Seigneur ſera fermie ſur le ſommet des m tagnes, & toutes les Nation accoureront en foule.* Ceux ont traduit la Bible de Gené reconnoiſſent que l'Egliſe Jeſus-Chriſt eſt ici bien m
Not. Margin. „ quée. Par les derniers jou
„ diſent-ils, l'Ecriture ente
„ ordinairement le tems, c

d

doit durer le regne de Jesus-Christ en ce monde depuis sa manifestation en chair, jusques à son second avénement. Et ainsi nous avons en ce passage ; UNE PROPHETIE TRES-EXPRESSE touchant la vocation des Gentils, par le moyen de laquelle L'EGLISE DEVOIT ESTRE E'TENDUË PAR TOUT LE MONDE.

Il n'y a donc point de dispute sur le sens de cette Prophétie. Mais comment l'Eglise nous y est-elle representée ? *C'est une Montagne affermie sur le haut des Montagnes.* Y a-t-il rien de plus stable, & qu'on puisse mieux découvrir ? *C'est la maison du Seigneur, où toutes les nations abordent*, depuis son établissement jusqu'à la fin du monde. Elle leur est donc toûjours visible. *Il y a*, dit S. Augustin, *des Montagnes inconnuës .... parce qu'elles n'occupent que de petits espaces dans* *Trait. I. in I. Joan.*

le vaſte globle de la t
Mais il n'en eſt pas de mêm
cette montagne, dont parle E
parce qu'elle occupe tout l'uni
& qu'elle eſt ſur le ſomm
toutes les autres montagne
bien que toutes les Nations
ſemblevont au tout d'Elle.
ſont donc ceux qui s'égaren
cherchant cette montagne?
ſont ceux qui heurtent la
contre elle, ſans l'apercevoi
Ce ſont ces hommes, qui
quant à la charité, ſe ſép
de l'Egliſe répanduë par to
terre. Si ce Saint Docteur
ainſi les Donatiſtes, que pe
penſer des P. Réformés, qui
juſtifier leur Schiſme, oſent
que *le Diable a diſſipé l'E*
où leurs peres avoient re
bâtême?

Avertiſſement du grand Catéchiſme.

Iſaïe c. LX. v. 3.

Dans un autre chapitre
où plûtôt Dieu lui-méme,
en ces termes au nouveau

ple, que ſon Fils devoit former ſur la terre : *Les Nations marcheront à ta lumiere, & les Rois à la ſplendeur qui ſe levera ſur toy .... Tes portes ſeront continuellement ouvertes. Elles ne ſeront fermées ni jour ni nuit, afin qu'on t'amene la force des Nations.* Les P. Réformez expliquent encore de l'Egliſe Catholique cét endroit d'Iſaïe ; & le Prophéte ne pouvoit choiſir d'expreſſions, qui fiſſent mieux entendre qu'elle ne ceſſeroit jamais de paroître. Car *à ſa lumiere*, c'eſt-à-dire, à la Prédication de l'Evangile, les differens peuples ſe convertiſſent ; *& ſes portes*, qui figurent les Eaux ſacrées du Bâtême, leur ſont *continuellement ouvertes*, pour les recevoir au nombre des Fidéles.

v. 11.

Bib. de Geneve. not. margin.

Iſaïe continuë, en faiſant toûjours parler le Seigneur à l'Egliſe : *Jeruſalem ! J'ay établi des gardes*

Ch. LX. *v.* 6.

ſur tes murs. Ils ne ſe tairont

Bib. de Genév. not. marg. „ *le jour ni la nuit.* Quels ſo
„ ces gardes ? Si ce n'eſt, comm
„ les P. Réformés en convie
„ nent eux-mêmes, les Paſteur
„ que Dieu devoit donner à ſ
„ Egliſe, pour la conduire & l'e
„ ſeigner. Mais ce qui marq
que leur fonction eſt toûjou
viſible, c'eſt qu'ils ſont comn
des Sentinelles poſées ſur l
murs de la Ville Sainte, & ve
lant nuit & jour à ſa ſureté.

Hid. S. Hieron. in hunc locum.

Enfin, pour ne pas raport
toutes les Prophéties, qui
gardent l'Egliſe, voici de quel
maniere Dieu s'exprime par
bouche de Malachie, ſur le ſac
fice de la nouvelle loy, apr
avoir rejetté ceux de l'ancienn
Depuis le lever du Soleil juſqu'
Mal. I 11. *couchant, mon Nom eſt gra*
parmi les Nations. On ſacrifie
tout lieu & l'on offre à mon n
une oblation pure, parce q

mon Nom eſt grand parmi les Nations. Si nos adverſaires ne veulent pas que cette *oblation* ſoit celle du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, comme la plus ſainte * Antiquité la reconnu, de leur aveu même, au moins croyent-ils (de quelque nature qu'on la ſupoſe) que l'Egliſe l'offre ſans ceſſe à Dieu par toute la Terre, où elle fait connoître à tous les peuples la grandeur de ſon nom, en leur prêchant ſes miſericordes. Ce qui marque ſans doute, un miniſtere toûjours viſible.

* *S. Iren. lib. IV. adv. hæres. c. 32. Cent. 2. c. 4 p. 49. B. Calvin opuſc. maniere de reformer l'Egl. tol. 11 43. Bib. de Gen. v. au titre de ce chapitre de Malach. & not. marg.*

II. Remarque importante de S. Auguſtin ſur ces prophéties, *In Pſal. XXX v. 11.* Obſcuriùs dixerunt Prophetæ de Chriſto quàm de Eccleſiâ: quia videbant in ſpiritu contra Eccleſiam

Au reſte il ne faut pas oublier en cet endroit la remarque importante de Saint Auguſtin. *Les Prophétes*, dit-il, ONT PARLÉ PLUS OBSCUREMENT DE JESUS-CHRIST, QUE DE L'EGLISE, *parce qu'ils voyoient en eſprit qu'il y auroit plus de partialités contre l'Egliſe, que contre Jeſus-Chriſt.*

De là vient que leurs prédictions ont été plus étenduës & plus claires sur un sujet, qui devroit exciter de plus grandes disputes ; & cela pour la condamnation de ces hommes, dont le Prophéte Roi fait dire à l'Eglise, CEUX QUI ME VOYOIENT, ONT FUY LOIN DE MOY. Si les P. Réformés disent que S. Augustin, s'est trompé, il faut qu'ils croyent entendre mieux les Prophétes, que ce sçavant Evêque : ce que les personnes bien sensées ne se persuaderont jamais. Si au contraire, ils avouënt que sa remarque est juste, il faut qu'ils conviennent en même temps que tout ce qu'ils ont inventé *de l'Eglise invisible*, n'est qu'une chimere.

hominis facturos esse particulas & de Christo non tantam litem habituros de Ecclesiâ magnas contentiones excitaturos. Ideò Iud un de majores lites *futuræ erant* planiùs prædictum & pertius prophetatum est, ut ad judicium illis valeat ; *qui viderunt, & foras fugerunt.*

III. Passages du N. T. sur la visibilité perpetuelle de l'Eglise. *Matth V. 14. & 15.*

Ouvrons à present l'Evangile. C'est ainsi qu'en la personne des Apôtres le Fils de Dieu y parle à l'Eglise : *Vous estes la lumiere du monde. Une Ville bâtie sur une*

montagne, ne peut être cachée; & l'on n'allume point une lampe, pour la mettre ſous le boiſſeau. Mais on la met ſur le chandelier, afin qu'elle éclaire tous ceux qui ſont dans la maiſon. Ce paſſage eſt ſi formel, que S. Auguſtin, en le citant aux Donatiſtes, leur dit : IL faut avoir tout à fait « perdu la raiſon pour entendre « ces paroles ſans reconnoître « l'Egliſe ? & peut-on appeller « autrement que de vrays aveu- « gles, ceux qui ne voyent pas « une montagne ſi grande & ſi « viſible ? Ne ſont-ce pas des « aveugles volontaires, que « ceux qui ferment les *yeux* « *à la lumiere qui eſt ſur le* « *chandelier, & qui repand ſa* « *clarté de toutes parts* ? IL VOUS « EST AISÉ, ajoûte-t-il, DE « DECOUVRIR ET DE VOIR *la* « *Ville, qui eſt bâtie ſur* LA « MONTAGNE, ET QUI NE PEUT « *Tract. 2. in I. Joan.*

Epiſt. col. 119.

„ ESTRE CACHE'E, COMME L'AS-
„ SURE N. S. DANS L'EVANGILE.
„ CAR C'EST L'EGLISE CATHOLI-
„ QUE ELLE-MESME ; & les Grecs
„ la nomment *Catholique*, parce
„ qu'elle eſt répanduë par toute
„ la Terre. Il n'eſt permis à qui
„ que ce ſoit de l'gnorer : c'eſt
„ pourquoy, ſelon la parole de
„ Nôtre-Seigneur Jeſus-Chriſt,
„ *elle ne peut eſtre cachée.*

Cette verité paroît bien encore dans ce commandement, que fait Jeſus-Chriſt de s'addreſſer à l'Egliſe, toutes les fois que les diſputes, qui arriveront entre les Chreſtiens, ne ſe pourront terminer autrement. *Dites-le à l'Egliſe, & s'il n'écoute pas l'Egliſe, qu'il ſoit, à vôtre égard, comme un payen & comme un publicain.* Le Fils de Dieu aura donc toûjours ſur la Terre une Egliſe, à qui l'on poura parler & qui parlera à ſon tour, puis

Matth. XVIII. 17.

qu'il veut qu'on l'écoute. Ainſi, quoi qu'en diſent les P. Réformés, l'état ou le miniſtere de cette Egliſe, ne ſera jamais *interrompu.*

Confeſſ. de foy des P. R. de France art. XXXI.

Non, il ne le ſera pas même un ſeul jour. Qui nous en aſſure ? C'eſt vôtre Maître & le nôtre, ô Proteſtans ! *Allez*, dit-il apres ſa reſurrection aux Apoſtres & à leurs ſucceſſeurs, *allez, enſeignez toutes les nations, les baptiſant au nom du Pere, & du Fils, & du S. Eſprit..... & voicy, je ſuis avec vous tous les jours juſqu'à la conſommation des Siécles. Il ne dit pas*, (remarquez le bien) *Je ſerai avec vous* de tems-en-tems, ou même pluſieurs Siécles : ce qui déſigneroit ſans doute de l'interruption. Mais il dit, *Je ſuis tous les jours juſqu'à la fin du monde avec vous*, non pas oiſifs ou cachez quelques fois: mais *avec vous* enſeignant &

batiſant toutes les nations
voit-il mieux exprimer la v
té perpetuelle de ſon Egliſe

Luc. XXIV. §6. 27. *Il étoit neceſſaire*, con
Nôtre-Seigneur, *que le Chriſ*
frit ; & qu'il réſuſcitât d'ent
morts le troiſiéme jour, & q
prêchât en ſon nom la penitei
la rémiſſion des pechez dans t
les nations, en commençant
Act. I. 8. *Jeruſalem.* Et encore ; *vou*
cevrez la vertu du Saint E
qui deſcendra ſur vous, &
me rendrez témoignage dans
ſalem, dans toute la Judée
la Samarie, & juſqu'aux e
„ *mitez de la terre.* Vous e
„ dez ces paroles, diſoit a
„ fois S. Auguſtin à ſon pe

Tract. II. in I. Joan. „ Souvenez-vous qu'elles
„ marquent l'Egliſe, dont N
„ Seigneur ne veut point
„ rer la gloire de la ſienne
„ regardant toûjours comm
„ Epouſe..... Perſonne ne d

qu'elle ait commencé par Jeru « salem, & que de là elle ne ſe ſoit « répanduë dans toutes les parties « du monde. Nous connoiſſons le « champ, où cette vigne a été « plantée : mais depuis qu'elle « s'eſt étenduë, nous ne con- « noiſſons plus le lieu particulier « où elle a commencée d'être « plantée : parce qu'elle occupe « toute la terre. Par où a-t-elle « commencé ? Par Jeruſalem : où « s'eſt-elle répanduë ? parmi « toutes les nations ; & s'il y en « a quelques-une, où elle n'ait « pas encore étendu ſes branches, « elle y parviendra avec le tems. « Cependant le Maître de la « vigne a vû quelques ſarmens « inutiles, qu'il falloit couper ; « & ce ſont les Héréſies, & les « Schiſmes .... c'eſt une verité « manifeſte que Jeſus-Chriſt a « ſouffert, qu'il eſt reſſuſcité, qu'il « eſt monté au Ciel. L'Egliſe «

„ N'EST PAS MOINS MANIFESTE,
„ puiſque *l'on prêche au nom de*
„ *Jeſus-Chriſt la penitence & la*
Tract X. in I. Ioan. ſub fin. „ *remiſſion des pechez dans toutes*
„ *les nations* .... Puis s'addreſ-
„ ſant aux Donatiſtes, ce Pere
„ ajoûtoit : Nous liſons dans l'E-
„ criture que l'Egliſe doit être
„ répanduë par toute la terre:
„ Vous diſputez contre cette ve-
„ rité, & vous nous traitez avec
„ outrage .... Mais qui devons-
„ nous plûtôt croire ou Jeſus-
„ Chriſt qui eſt le Fils de Dieu,
„ où vous qui n'êtes que des
„ hommes ? il a répandu ſon E-
„ gliſe par toute la terre. Si cette
„ propoſition vient de moy,
„ je conſens que vous la mepri-
„ ſiez. Mais ſi c'eſt de l'Evan-
„ gile ? la devez-vous rejetter ?
„ Que dit l'Evangile ? *Il falloit*
„ *que le Chriſt ſouffrît, qu'il ré-*
„ *ſuſcitât le troiſiéme jour, & que*
„ *l'on préchât en ſon nom la pe-*

itence & la rémiſſion des pe- "
hez. C'eſt dans l'Egliſe qu'on "
çoit cette rémiſſion, puiſque "
'eſt à elle que Notre-Seigneur "
dit en la perſonne de Pierre; "
e vous donnerai les clefs du "
oyaume des Cieux : tout ce que "
ous aurez lié ſur la terre, "
era lié dans le Ciel; & tout "
e que vous aurez délié ſur la "
erre; ſera délié dans le Ciel. "
Mais où Nôtre-Seigneur "
ous apprend-il que ſe devoit "
tendre cette puiſſance de re- "
nettre les pechez? *ſur toutes* "
es nations en commençant par "
eruſalem. Croyez donc aux "
paroles de Jeſus-Chriſt.

Quand cet Homme Dieu nous dit qu'il confeſſera, ou qu'il niera devant ſon pere, celui qui l'aura confeſſé ou nié devant les hommes, il nous veut faire entendre que ſon Egliſe ſera toûjours viſible aux étrangers même de la

Matth. X. 32.

Foy. Et cela est si clair
Calvin lui-même ne peut
pêcher d'en convenir. *Il a*
commandé dans ce passage,
de faire connoître nôtre fo
presence non seulement de
de bien & de pieté, mais au
ennemis déclarez de la vr
de la pure Religion.

Calvin. in Refut. Hollandi p. 576.

LORS que S. Paul écr
Ephésiens, que Jesus-Chr
montant aux Cieux, a lai
Pasteurs, pour nous con
dans la foy, & pour nou
rantir *de la tromperie des*
mes jusqu'à la fin du mond
montre clairement que l'ét
l'Eglise doit être toûjours v
C'est aussi ce qu'avoüent le
celebres Auteurs Protestan
disent sur cet endroit de S.
que *jusqu'à la fin des Siécl*
y aura dans l'Eglise des Pa
& des Brebis : Que les Pa
feront paître les Brebis

Ephes. IV. 11.

Vrita K. controv. 2. quæst. 3. c. p. 469. & 470.

ſeront connus d'elles ; & qu'ainſi l'Egliſe ſera toûjours viſible.

Cet Apôtre nous dit ailleurs que pour être ſauvez, il ne ſuffit pas *de croire de cœur* les veritez de la foy, mais qu'il faut encore *les confeſſer de bouche*. Et comment les Fidels ſeroient-ils obligez à faire cette confeſſion devant les ennemis du nom Chrétien, ſi l'Egliſe n'eſt pas viſible ? Auſſi S. Auguſtin dit-il que *la foy exige de nous l'office & du cœur & de la langue ; & que nous ne pouvons être ſauvez que nous ne profeſſions de bouche la foy, que nous avons dans le cœur.*

Rom. X. 10.

S. Aug. l. de fid. & Symb. Cap. I.

IV. Qu'il n'y a que l'Egliſe Rom. où s'accompliſſent les Oracles des Prophétes, & les promeſſes de Jeſus-Chriſt.

Que les Proteſtans nous marquent qu'elle étoit avant qu'ils paruſſent, cette Egliſe, qui confeſſoit hautement Jeſus-Chriſt, qui enſeignoit toutes les nations ; qui leur prêchoit la penitence & la rémiſſion des pechez. Ils ne diront pas que ce fût la leur, qu'on

ne voyoit point encore. Mais
leur ſchiſme l'oſeront-ils dire
qui de leurs Miniſtres a j
abandonné ſa femme, ſes e
& ſes biens, pour aller ann
le ſalut à ceux de la Chine
Japon? Au lieu qu'en tout
une infinité de Miſſionnair
tholiques ont quitté avec
leurs familles, & ſouve
grandes eſperances, ont t
ſé les Mers & ſe ſont e
aux ſupplices les plus cruels,
faire connoître Jeſus-Ch
des peuples auſſi barbares
loignez. L'Egliſe Romaine
s'accompliſſent ſi viſibleme
les oracles des Prophétes
promeſſes de Nôtre-Seigne
la prédication de l'Evangil
toute la terre, eſt donc ſans
culté, la veritable Egliſe.

CHAPITRE II.

Preuves de la même verité par les Confeſſions de foy des Proteſtans. Et réponſes aux objections les plus importantes.

I. La perpetuelle viſibilité de l'Egliſe confirmée par les differentes Confeſſions de foy des Proteſtans d'Allemagne & de Suiſſe. *V. l'hiſtoire des variations l. XV.*

LES premiers diſciples de Luther & de Calvin frapez ans doute de l'évidence de tous es paſſages del'Ecriture, n'ont eux nêmes parlé que *de l'Egliſe viſible* lans leurs confeſſions de foy.

Dans celle d'Ausbourg, qu'il aut regarder comme le fondement de toutes les autres, les Lutheriens expoſent ainſi leur loctrine ſur l'Egliſe. *Nous croyons qu'il y a une ſeule Egliſe Sainte, qui doit ſubſiſter éternellement.* Voilà d'abord une Egliſe, dont a durée eſt éternelle. Mais quel-

[*Corp. Confeſſ. Aug. Art. VII.*

le eſt cette Egliſe? La ſuite le fait connoître. *Ce n'eſt autre choſe que l'aſſemblée de Saints, où l'on preſche bien l'Evangile, & où l'on adminiſtre bien les Sacremens.* C'eſt donc ſans difficulté une Egliſe toûjours viſible.

Apolog tit. de Eccl. p. 148. Auſſi Melancton dit-il dans ſon Apologie de la Confeſſion d'Ausbourg. *Nous n'avons pas révé que l'Egliſe ſoit la cité de Platon*, qu'on n'a jamais vûë ſur la terre: *nous diſons que l'Egliſe exiſte; qu'il y a de vrays croyans & de vrays juſtes répandus par tout l'univers. Nous y ajoûtons ces marques, le pur Evangile, & les Sacremens; & c'eſt une telle Egliſe, qui eſt la colonne de la verité.* Il conclud enſuite que *le Royaume de Jeſus-Chriſt ne peut ſubſiſter qu'avec la parole & les Sacremens, & qu'il n'y a point d'Egliſe où ces deux choſes ne ſont pas.* Si l'Egliſe ne peut être ſans

Ibid. p. 56.

l'exercice continuel du miniſtere auguſte, que le fils de Dieu a confié aux Paſteurs, il eſt certain qu'elle eſt toûjours viſible.

En effet la Confeſſion de Saxe le reconnoit poſitivement : *l'Egliſe*, dit-elle, *eſt viſible en cette vie*; & pour le prouver elle ajoûte auſſi-tôt ; *c'eſt l'aſſemblée, qui embraſſe l'Evangile de Jeſus-Chriſt & qui a le veritable uſage des Sacremens. Dieu veut*, continuë-t-elle, *que le miniſtere de l'Evangile ſoit public.* *Cap. de Eccl. Synt. Gen. 2p. 72.*

La Confeſſion de Strasbourg, aprés avoir défini l'Egliſe, *la Societé de ceux qui ſont enrollez dans la Milice de Jeſus-Chriſt, & parmi leſquels il ſe meſle beaucoup d'hypocrites*, aſſure que *Jeſus-Chriſt ne l'abandonne jamais ; que ceux qui ne l'écoutent pas, doivent eſtre regardez comme des Payens & comme des Publicains.* Que *tant qu'elle ſera ſur la Terre, Dieu la* *Confeſſ. Argent. c. XV. de Eccl. Syn. Gen. I. p. 91.*

veut inſtruire par la parole exterieure, & faire garder à ſes fideles une ſocieté exterieure par le moyen des Sacremens. On trouve encore la même doctrine, quoi qu'en differentes paroles, dans les confeſſions de Virtemberg, de Boëme, de Baſle, & de Suiſſe.

Ibid. Cap. 7.

II.
ır celle des
R de
nce Con-
. des P. R.
France
XXV.

Quant à celle des P. R. de France, voici ce qu'elle porte, „ *Nous croyons que l'ordre de* „ *l'Egliſe, qui a été établie en* „ *l'autorité de Jeſus-Chriſt doit* „ *eſtre ſacré & inviolable, &* „ *pourtant que l'Egliſe ne peut* „ *conſiſter, ſinon qu'il y ait des* „ *Paſteurs qui ayent la charge* „ *d'enſeigner.*

L'Egliſe ne peut donc être ſans Paſteurs, qui exercent leur miniſtere. C'eſt un ordre que le Fils de Dieu a lui-même établi & qu'on ne peut violer ſans crime. Auſſi ces Meſſieurs condamnent-ils fortement ceux qui ſoûtien-

nent une doctrine opposée. *Nous déteſtons tous fanatiques, qui voudroient bien en tant qu'en eux eſt, anéantir le miniſtere & prédication de la parole de Dieu, & les Sacremens.* D'où ils concluënt, que *nul ne ſe doit retirer à part & ſe contenter de ſa perſonne, mais que tous enſemble doivent garder & entretenir l'unité de l'Egliſe, ſe ſoumettant à l'inſtruction commune.* Ce n'eſt pas l'inſpiration particuliere ; c'eſt l'inſtruction commune, qu'il faut ſuivre, pour garder l'unité de l'Egliſe.

Mais ils n'en demeurent pas là. Ils avertiſſent encore *qu'il faut diſcerner ſoigneuſement & avec prudence qu'elle eſt la vraye Egliſe.* Art. XXVII. Eſt-elle cachée cette Egliſe, qu'il faut rechercher avec tant de ſoin? Ecoutons : *C'eſt la compagnie des fidéles, qui s'accordent à ſuivre la parole de Dieu .... & parmi leſquels il y a des hypocrites &*

des reprouvez, dont la mal
peut effacer le titre de l'E
Il n'y a pas lieu de douter ur
ment : la vraye Egliſe, do
parle ici, eſt viſible ; & c'e
que toute la malice des hor
ne peut effacer de deſſus la
Ils proteſtent enfin que *cette*
Art. XXIX. *Egliſe, doit être gouvernée*
la police que Nôtre-Seigneur
Chriſt a établie ; c'eſt qu'il
des Paſteurs, des ſurveilla
Diacres, afin que la pureté
doctrine ait cours .... & q
aſſemblées ſe faſent au no
Dieu.

III Embarras du Synode national de de Gap. en 1603 ſur cette confeſſion de foy.

Il n'y a donc rien dans cett
feſſion, qui ne marque une
toûjours viſible. Mais, com
la ne pouvoit convenir à la n

it ; & pour y remedier, il ordonna que *les Provinces seroient exhortées de peser aux Synodes Provinciaux en quels termes l'article 25. de la confession de foy devoit estre couché pour en venir resolus aux prochain Synode national ; d'autant qu'ayant là à exprimer ce que nous croyons touchant l'Eglise Catholique, dont il est fait mention au Symbole*, IL N'Y A RIEN EN LADITE CONFESSION QUI SE PUISSE PRENDRE QUE POUR L'EGLISE MILITANTE ET VISIBLE; *Qu'elles verroient s'il étoit bon d'ajoûter aussi le mot* de pure à celuy de vraye, *qui est au 29. Article ; & qu'en general toutes viendroient prestes sur ce qui concerne la question de l'Eglise.* On ne le dissimule point dans la nouvelle forme, quand ses Auteurs ont voulu exposer naturellement ce qu'ils croyoient de l'Eglise, (Article si essentiel au Christianisme,

qu'il a été même inſeré dan
Symbole) l'idée de l'Egliſe
viſible ou cachée, ne leur eſ
ſeulement venuë à l'Eſprit.

IV. Le Synode national de la Rochelle en 1607. ne veut pas qu'on faſſe le moindre changement à cette confeſſion.

Mais que firent les Provi
aprés un long & ſerieux exa
de ce qui manquoit à leur
feſſion de foy ? Y mirent-
que l'Egliſe pouvoit être e
rement inviſible ? C'eût été
chimere auſſi éloignée du
ſens, que des promeſſes de J
Chriſt. Quoy donc ! Elles
lurent dans le Synode nat
de la Rochelle en 1607. q
ans aprés celui de Gap, *de n*
ajoûter ou diminuer aux Ar
& 29. qui ſont préciſement
où la viſibilité de l'Egliſ
trouve le mieux exprimée. Et
empêcher meſme qu'on y c
geat rien à l'avenir, elles de
dirent *de ne plus toucher à la*
tiére de l'Egliſe. Ainſi m
toutes les inquiétudes & les

cau

cautions du Synode de Gap, l'Egliſe viſible reſtera toûjours dans la confeſſion de nos Reformez. C'eſt-à-dire, dans l'acte le plus authentique, qu'ils puiſſent avoir.

Mais * *la lumiere*, qui eſt en eux, *ſe change bien-tôt en tenebres.* Dez qu'on les preſſe de nommer ſeulement un village, où la doctrine qu'ils enſeignent, fut connuë avant leur ſchiſme, ils oſent dire, pour en cacher la honte, que l'Egliſe devient quelque fois inviſible, comme elle l'étoit, lorſque le Prophete Elie, ſe plaignant d'être *reſté ſeul en Iſraël*, le Seigneur même lui répondit; *Je me ſuis reſervé ſept mille hommes, qui n'ont point flechi le genou devant Baal.*

V Comment on doit entendre ces paroles de l'Ecriture, *je me ſuis reſervé 7000. hommes*, &c. * *Luc. XI. 35.*

III. Reg. XIX. 14.

Ibid. 18.

Cette objection, que les Réformateurs ont inventée, & que leurs diſciples repetent à tout moment, fait bien voir de la mauvaiſe foy, ou de l'ignorance. Le

Calv. inſt. IV. c. 1. §

passage en effet, dont ils se servent, désigne évidemment le Royaume d'*Israël*, c'est-à-dire, les dix Tribus separées, où l'impieté de Jeroboam & de ses Successeurs avoit aboli la Religion, tandis qu'elle étoit visible & florissante à Jerusalem ou dans le Royaume de Juda. C'est aussi la marque d'un fameux Protestant. *Nos Réformateurs ignorans, dit-il, soutiennent que l'Eglise a été invisible du tems d'Elie.* Mais le S. Esprit témoigne que ce Prophete n'a parlé que d'*Israël*, & non de *Juda*. Car il sçavoit que Josaphat ce saint homme régnoit alors en *Juda*, & que LA IL Y AVOIT UNE EGLISE NON SEULEMENT VISIBLE, MAIS ENCORE DANS UNE HAUTE PIETE'. En faut-il d'avantage pour confondre les Réformez?

Et quand même le passage en question parleroit du Royaume de Juda, ils n'en pourroient encore

* *Enoch. Claphanus Anglus in Antidoto Schismatis p.* 17. Reformatores nostri imperiti dicunt Ecclesiâ tempore Eliæ invisibilem fuisse. Spiritus sanctus testatur hoc eum de Israële, non Judâ dixisse sciebat enim bonum illum Josaphat in Judâ regnare ibique Ecclesiam non modò visibilem, sed & summâ pietate insignem.

rien conclure. Car premierement les promeſſes, ſur leſquelles la nouvelle alliance, ou l'Egliſe Catholique, eſt établie, ſurpaſſent autant celles qui ont été faites à cet ancien peuple, que le ſacerdoce de J. C. eſt au deſſus de celui d'Aaron. On ne peut nier cette verité: l'Apôtre la marque trop clairement dans l'Epître aux Hebreux. Qu'on ſupoſe donc, tant qu'on voudra, que la Sinagogue ait quelque-fois ceſſé de paroître, cela ne fait rien contre l'Egliſe, dont elle n'étoit que l'ombre ou la figure, & qui ſolidement bâtie *ſur la pierre* par *le ſage Architecte*, reſiſtera à toutes les tempeſtes, que le Monde & l'Enfer exciteront contre elle juſqu'à la fin des ſiécles.

Hebr. c. VII. & VIII.

Matth. XVIII. 24. 25.

En ſecond lieu, il eſt certain que, pour être ſauvé on n'étoit pas obligé de s'unir à la Synagogue, parce que renfermée dans

un coin de la terre, elle ne pouvoit paroître à toutes les nations. Mais, comme il faut être abſolument dans l'Egliſe, *l'unique troupeau*, où le ſouverain Paſteur veut qu'on l'écoute pour arriver au Ciel, elle doit s'étendre par tout l'univers, & s'y faire voir à tout moment. La choſe eſt ſi évidente, que les Proteſtans mêmes l'avoüent, quand ils parlent ſans contrainte. *Dieu*, diſent les Lutheriens de Saxe, *ne veut pas que la voix de l'Evangile ſoit renfermée dans des cavernes : mais il veut qu'elle ſe faſſe entendre à tout le genre humain.* Et pourquoi ? En voici la raiſon, Dieu, ajoutent-ils, *veut être connu & invoqué : ainſi il veut que les aſſemblées ſoient publiques. Il veut que la voix de l'Evangile y raiſonne : c'eſt là qu'il veut qu'on l'invoque & qu'on celebre ſon nom.*

Joan. X. 16.

Confeſ. Saxon cap. de Eccl. Deus.... Non vult inlatebris tantum incluſam teneri vocem Evangelii, ſed exaudiri eam vult à toto genere humano, vult ſe agnoſci, & invocari : ideò vult publicos eſſe congreſſus, & in his vult ſonare Evangelii vocem, vult ſe ibi invocari & celebrari.

Calvin étoit dans les mêmes sentimens, lorsque prêchant à Genéve sur la difference de la Loi & de l'Evangile, il disoit : *le Fils de Dieu est venu non seulement pour enseigner ceux avec lesquels il a conversé, étant homme mortel ; mais il a apellé le monde au salut, quand il a commis ses Apôtres à ce que leur voix résonât par tout l'univers, pour faire participans de sa doctrine ceux mêmes, qui ne les ont point ouïs.*

Calvin Sermons sur les Commandemens I. Serm. p. 16. à Genéve 1557.

Ainsi les Protestans ne peuvent attribuer à l'Eglise les défauts de la Synagogue, sans démentir visiblement, & l'Ecriture & leurs propres lumieres.

VI. Qu'on peut cõnoître une chose par les sens, & la croire par la Foi, à differents égards.

Il faut encore détruire un raisonnement, qu'ils ne manquent pas de faire, pour soûtenir leur Eglise invisible. Comme S. Paul, *Hebr. XI. 1.* disent-ils, nous aprend que „ l'objet de la foy ne se peut

„ voir, l'Egliſe, que le Symbole
„ nous propoſe de croire, eſt
„ donc cachée à nos yeux; &
c'eſt la compagnie des élûs, que
ce grand Apôtre nomme ailleurs
la Jeruſalem d'enhaut & notre Mere.

Cete objection n'eſt apuyée que ſur une équivoque. En effet, une même choſe peut-être l'objet des ſens à un égard, & celui de la foy à un autre, comme une infinité d'exemples le prouve clairement. Les Apôtres voyoient l'humanité de nôtre Seigneur, & croyoient ſa divinité. Nous voyons l'eau qu'on verſe au Batême: nous entendons les pareles qu'on y prononce; & nous croyons le renouvellement interieur, qui s'y fait par la grace. Nous voyons le papier & les caracteres des livres Saints: nous en liſons les mots; & nous croyons que Dieu a revelé ce qu'ils ſigni-

fient. De même nous connoiſſons par les ſens la profeſſion & le culte exterieur de l'Egliſe : mais nous croyons que le Fils de Dieu l'a formée, & que ſon eſprit la gouverne toûjours. *Joan XIV. 16. & XVI. 13.*

D'habiles Proteſtans en conviennent ; *ſi on ne peut voir*, diſent-ils, *ce qui la rend Egliſe, c'eſt-à-dire la Foy, elle ſe fait connoître par ſes fruits, entre leſquels on met la confeſſion de la verité.* Auſſi Calvin avouë-t'il que l'article du Symbole, *Je croi la Sainte Egliſe Catholique*, ne ſe raporte pas ſeulement aux élus, mais encore à l'*Egliſe externe*, ou *viſible*. Et Mélancton, aprés un ſerieux examen, ne ſe peut empêcher de dire : *toutes les fois que nous penſons à l'Egliſe, regardons la compagnie des Apellez, qui eſt l'Egliſe viſible ; & n'allons pas réver que les Eleûs ſoient ailleurs que dans cette compagnie* Quotieſcunque de Eccleſiâ cogitamus, intuamur coetum vocatorum quæ eſt Eccleſia viſibilis, nec alibi electos eſſe

Confeſſ. Argent cap. XV. de Eccl. Syn. Gen. I. p p. 191. Calv. Inſt. I. IV. c. I. § 1. & 3.

Melanct. in Loc. Theolog. cap. de Eccl.

visible. Car Dieu ne veut
invoqué, ni mêmeconnu, que
l'Egliſe viſible ou retentit un
ment la voix de l'Evangile.
paroles du plus ſçavant di
qu'eût Luther, doivent fe
la bouche à tous les Prot
ſur leur chimere d'Egliſe i
ble.

ſomniemus, niſi in hoc cœtu viſibili: nam neque agnoſci Deus aliter vult, quam ut ſe patefecit, niſi in Eccleſiâ viſibili, inquâ ſola vox Evangelii.

VII. Enfin, lorſque S. Paul
l'Egliſe, *la Jeruſalem d'e*
& *nôtre Mere*, il ne veut
quer, de l'aveu même de
du Moulin, que l'Egliſe v
Voici de quelle maniere c
niſtre parle au nom de to
nouvelle Réforme. *Nous ſ*
bien qu'il faut qu'une Egli
thodoxe viſible, où l'Evangi
purement annoncé, nous en
à Dieu de qu'elle ſoit même

Que, lorſque S. Paul apelle l'Egliſe la Jeruſalem d'enhaut & nôtre Mere, il veut marquer l'Egliſe viſible.

Du Moulin l. 1. contre le Card. du Perron ch. V. p. 15.

gliſe dreſſée viſiblement par la prédication de l'Evangile, & affranchie des ceremonies de la Loy. Du Moulin a raiſon : il n'y a que l'Egliſe viſible qui ſoit nôtre Mere, puiſqu'il n'y a qu'elle en effet, qui nous engendre à J. C. par l'inſtruction & par le Bâtême. *Gal. IV. 26.*

Mais ſaint Paul l'apelle *la Jeruſalem d'enhaut*, ou *la femme libre*, pour la diſtinguer de la Synagogue, dont les promeſſes ne regardoient que les biens d'ici bas, & qu'il nomme *la ſervante* parce qu'elle ſe trouvoit acablée ſoûs le dur & le peſant joug des ordonnances de Moyſe. *Ibid. 25.*

CHAPITRE III.

Que les Miniſtres Claude & Jurieu ſe ſont trompez dans leurs differens ſyſtêmes ſur la viſibilité perpetuelle de l'Egliſe.

I. Que Mrs. Claude & Jurieu ont reconnu la perpetuelle viſibilité de l'Egliſe.

LES Livres Saints nous parlent ſi clairement de la viſibilité perpetuelle de l'Egliſe, que Mr. Claude & Mr. Jurieu l'ont enfin reconnuë. Mais en même tems, comme ils n'ont recherché l'un & l'autre qu'à juſtifier leur ſchiſme, au lieu d'écouter avec attention ce que leur diſoit l'Ecriture, ils ſont encore tombez dans des erreurs auſſi opoſées, qu'inſoutenables.

II. Ce qu'en dit Mr. Claude.

Mr. Claude avouë dans le dernier écrit, qu'il a fait ſur l'Egliſe, que ce paſſage de S. Paul, où elle eſt repreſentée, comme *ſans tache* & *ſans ride*, ne regarde pas ſeulement l'*Egliſe qui eſt dans*

Repons au diſc. de Mr. de Cond.

l; mais encore l'*Egliſe vi-*
qui eſt ſur la terre; &
ne la doit pas rechercher
le l'état viſible du miniſtere
parole.

dit ſur cet endroit de l'E- p. 105.
le, *les portes d'enfer ne*
udront point contre elle: Si
ntend par ces paroles, une
lance perpetuelle du miniſte-
ns un état ſuffiſant pour le
des Elûs de Dieu, malgré
les efforts de l'enfer & mal-
s déſordres & les confuſions
tiniſtres mêmes, c'eſt ce que
nnois auſſi que J. C. a pro-
& c'eſt en cela que nous a-
une marque ſenſible & pal-
de ſa promeſſe. L'exercice
iniſtere n'eſt donc pas une
: qui arrive par hazard à
iſe, ou qui lui convienne
un tems: car ni *tous les*
s de l'enfer, ni la negligen-
u les *déſordres de ſes mini-*

ſtres ne le pourront interrompr
Et nous devons être auſſi aſſur
que l'Egliſe ne ſera jamais ſa
ce miniſtere viſible, que nous
ſommes que J. C. qui lui en
fait la promeſſe, eſt la veri
même.

C'eſt pourquoi ce Miniſtre dit e
core, en examinant ces dernie
Ibid. p. 106. *&* 107. paroles du Fils de Dieu, *Alle*
enſeignez, ſuis avec vous j
qu'à la fin des ſiécles. Je rec
nois que J. C. promet à l'Egl
d'être avec elle ſans interrupt
juſqu'à la fin du monde.

Enfin il définit ainſi l'Egli
C'eſt dit-il, *les vrais fideles, q*
font profeſſion de la verité, de
pieté Chrétienne, & d'une ve
table ſainteté, ſous un miniſt
qui lui fourni les alimens nec
ſaires pour la vie ſpirituelle, ſ
lui en ſouſtraire aucun. Si b
que Mr. Claude fait entrer d
la diffinition de l'Egliſe, la p

feſſion publique de la verité, & la perpetuité d'*un miniſtere*, qui donne inceſſamment aux vrais fidéles, & ſans leur rien retrancher, tout ce qui eſt neceſſaire à leur ſalut. Il ajoûte qu'on peut dire en montrant ce corps, où les vrais fidéles ſe trouvent avec les méchants & les hypocrites, *là eſt l'Egliſe* : comme on dit en voyant le champ, où le bon grain eſt mêlé avec l'ivroye, *là eſt le bon grain*. *Ibid. p. 79. 98. 115. 121. 146. & 143.*

III. Qu'il reconnoît cette perpetuelle viſibilité dans l'Egliſe Romaine.

Mais quel étoit ce miniſtere viſible & public, ſous lequel avant la réformation vivoient *ces vrais fidéles?* certainement il n'y avoit dans tout l'univers de miniſtere, qui eût toûjours duré, que celui de l'Egliſe Romaine. C'eſt auſſi celui-là même, où Mr. Claude reconnoît que *les vrais fideles recevoient ſans la moindre ſouſtraction, tous les alimens neceſſaires à la vie ſpirituelle.* *Ibid. p. 130. 145. 300. 369. 373. & 378.*

IV. Qu'il dén ent là deſſus Calvin & ſa confeſſion de foi.

Juſqu'ici le Miniſtre a vû la verité & l'a ſuivie. Mais il lui a fallu pour cela démentir Calvin, qui oſoit dire, pour ſeparer les peuples de l'Egliſe Romaine, que *la doctrine, ſans laquelle la* [illegible] *ne peut conſiſter, y* [illegible] *elle ou rejettée : &* qu[illegible] *lées publiques n'i-* [illegible] *ent* [illegible] *aut des écoles d'idolatrie.* Il lui a fallu

Inſtit. l. IV. c. II. n. 2.

Confeſ. de Egl. Reform de Fr. Art. XXVII.

[illegible] confeſſion de foy, [illegible] à croire que la pure verité étoit bannie de cette Egliſe ; que *les Sacremens y étoient corrompus, falſifiez & aneantis* ; que *toute ſuperſtition & idolatrie y avoient la vogue* ; & que l'*état*, ou le miniſtere, *en étoit interrompu.*

Ibid. Art. XXXI

Qui ne penſeroit que Mr. Claude, aprés avoir ainſi deſavoüé & Calvin & ſa propre confeſſion, ne dût rentrer dans le ſein de l'Egliſe Romaine ?

outes les calomnies des Proteſ-ans, il admet *un miniſtere toûjours viſible, qui fournit aux vrais fideles, ce qu'il faut à leur ſalut, ſans leur rien ôter?* Comment donc juſtifiera-t'il le ſchiſme de ſa nouvelle ſecte? Comment en pourra-t'il concilier la doctrine avec les promeſſes de J.C? Voici le beau dénouëment, qu'il donne à cette difficulté.

V
Son Syſtéme pour juſtifier le Schiſme des Proteſtans.
M. Claude ibid. p. 118. 145. 146. 147. 361. &c.

Il dit qu'avant la Réformation, l'Egliſe Romaine avoit ajouté, ſoit dans la doctrine, ſoit dans le culte, pluſieurs choſes qui, bien qu'elles détruiſent par conſequent le fondement, qu'avoit poſé le Fils de Dieu, laiſſoient neanmoins ſubſiſter le miniſtere, impur à la verité, mais ſuffiſant au vrais fideles, parce qu'ils ſçavoient diſcerner ce fondement de tout ce qu'on y avoit ajouté. *Ils ont*, dit-il, *vécu dans l'Egliſe Romaine avant*

la réformation, ſans commu
ni aux dogmes, ni aux pra
corrompues, qui étoient aj

Mais ce ſyſtéme eſt fau
toutes ſes parties. Car pr
rement, ni Mr. Claude,
cun autre miniſtre, quelq
bile qu'il ſoit, ne peut m
les tems, où ces prétendu
tions ont été faites. Au co
les Docteurs Catholiques o
fois demontré qu'elles o
cruës, ou pratiquées par l
ſainte antiquité & dans les
même, que Mr. Claude

les beaux jours de l'Egli

Rép. au 2. Traité de la Perpét. 2. P. ch. 3.

jours de benediction & de

2°. Quand Mr. Claude
re qu'avant la réformatio
vrais Fidéles ne communiq
ni aux dogmes ni au cult
voit ajoutés l'Egliſe Rom
s'il entend qu'ils n'y priſſe
cune part, même à l'ext
il ſe trompe certainement

ûtre qu'elle ne ceſſoit de les
ı inſtruire dans les Catéchiſ-
ıes, dans les Prédications, &
ır cérémonies publiques, où ils
ſiſtoient; tous les Rituels, qui
nt precedé le tems de Luther,
ont voir le ſoin qu'elle avoit non
ıulement de leur donner à la
ıort le S. Viatique, mais auſſi
e leur y faire reconnoître & a-
orer la chair de J. C. s'il veut
ıu'en profeſſant de bouche *ſes*
logmes, ou qu'en participant à
on culte, ils y renonçaſſent de
œur, il en fait autant d'hypo-
rites & de réprouvez. Car le
Fils de Dieu dit à ſes Apôtres,
qu'il renoncera devant ſon pere Matth. X. 33.
celui qui ne le reconnoîtra pas
devant les hommes: & S. Paul
écrit aux Romains que, *pour*
être ſauvé, il faut croire de cœur Rom. X. 10.
& confeſſer de bouche.

3. Il y a un fait, qui renver-
ſe entierement le ſyſtéme, ou

l'opinion de Mr. Claude. C'eſt que nul des premiers Proteſtans ne s'eſt aviſé de dire que ce qu'il commençoit à profeſſer de bouche, ne lui étoit pas nouveau, mais qu'il l'avoit toûjours crû, en renonçant de cœur aux abus, qu'il voyoit dans l'Egliſe Romaine. Mr. Claude lui même avouë la choſe avec chagrin : *s'imagine-t'on*, dit-il, *que les diſciples de Luther & de Zuïngle dûſſent faire des déclarations formelles de tout ce qu'ils avoient penſé avant la Réformation, & qu'on dût inſérer ces déclarations dans des livres?* Non, les Catholiques ne prétendent pas qu'on dût tout écrire. Mais il faut au moins que les faits eſſentiels & déciſifs ſoient bien marquez. Il s'agit de ſçavoir ſi avant Luther, Zuïngle, ou Calvin, il y avoit ſur la terre quelques perſonnes qui fuſſent de leur croyance ; &

ſp. au diſc. M. de Con n p. 460.

comme la verité n'y peut-être éteinte, toute doctrine, qui n'y paroiſſoit pas, lorſqu'ils ont abandonné l'Egliſe Romaine, eſt du nombre de ces fables, ou de ces *nouveautez prophanes*, que l'Apôtre nous commande de fuïr. Des exemples auroient decidé la queſtion; & s'il y en avoit eu, Mr. Claude, n'auroit pas manqué de les faire ſonner bien haut. Mais le fâcheux pour lui, eſt que Luther & Calvin dépoſent tout le contraire, en parlant d'eux-mêmes. Le premier, dit *qu'il avoit obſervé tres exactement la pauvreté, la chaſteté & l'obeïſſance, & qu'il avoit dit la Meſſe, pendant quinze ans avec la meilleure intention du monde.* Le ſecond, déclare qu'avant qu'il ſe ſéparât de l'Egliſe Romaine, *il y étoit plongé dans l'idolatrie.*

I. Timoth. IV. 7 & VI. 20.

Luth T. V. Jen 1. ad Paul V. 18. f. 290.

De miſſ. priv. T. VII. Edit. Vvit. 1558. fol 218.

Calvin pref. de ſon comment. ſur les Pſ.

VII. Que le ſyſt. de Mr. Jurieu eſt

Mr. Jurieu, qui a ſenti les inconveniens de ce ſyſtéme, où

core plus
oigné de la
rité.

les prétendus fidéles ne ſont que des hypocrites, a pris une autre route. Mais il s'eſt encore plus éloigné, que Mr. Claude, & de l'Evangile & de la raiſon.

Il eſt vrai, que pour ſauver les promeſſes de J. C. il a été contraint, auſſi bien que ſon confrere, de reconnoître la perpetuelle viſibilité de l'Egliſe. Mais ne voulant pas qu'elle fût dans la ſeule communion de Rome, parce que c'étoit condamner d'abord le ſchiſme des Proteſtans, il l'a miſe dans toutes les ſectes qui font profeſſion du Chriſtianiſme, quelques diviſées qu'elles ſoient d'ailleurs. *Toutes les ſocietez Chrétiennes*, dit-il, *qui conviennent en quelques dogmes, en cela même qu'elles conviennent, ſont unies au corps de l'Egliſe Chrétienne, fuſſent-elles en ſchiſme les unes contre les autres juſqu'aux épées tirées.* D'où il con-

id *que les Saints & les Elûs nt répandus dans toutes les par-s de ce vaste corps.* *Ibid. p. 8.*

Quoi ! les socimens mêmes s'y ouveront ? Oüi, Mr. Jurieu inchit le pas, & les range, sans siter, parmi les membres de Eglise Chrétienne. *1. Ibid. p. 4.*

Quelle Théologie ! c'est éta-r l'indiference des religions ; est authoriser, plus que ne font core les Indépendans, *toutes tes d'extravagance & d'impie-* ; C'est donner au Fils de Dieu *Royaume* semblable à celui *de tan, un Royaume divisé contre même*, & par consequent *tout t de sa ruïne.* *Syn. nat. de Charenton 1644. voy. la discip. eccl. ch. VII. Art. II. Luc. X. 17. 18.*

VIII. Que les Protestans commécent à suivre ce dernier systéme. *Syn. nat. de Charent. en 1631.*

Quelque absurbe que soit une le doctrine, la pluspart des otestans commencent neant-oins à la suivre. Aprés le fa-eux Synode de Charenton, i reçût *à la Céne ceux de la fession d'Ausbourg*, sans les o-

bliger à *faire abjuration ;* c'étoit une neceſſité aux Calviniſtes de reconnoître une même Egliſe, dans des ſociétez differentes. Les Lutheriens étoient fort éloignez de ce ſentiment : mais de nos jours, Calixte le plus habile d'entr'eux, l'a fait valoir en Allemagne. En France Mrs. d'Huiſſeau & Pajon, l'un Miniſtre de Saumur & l'autre d'Orleans, tous deux celebres parmi nos Réformez, ont mis la perpetuelle viſibilité de l'Egliſe dans toutes les ſectes. Et, quoi que cette opinion eût d'abord ſoûlevé les Eſprits, Mr. Jurieu a ſçu la leur propoſer de maniere, que la plûpart la réçoivent aujourd'hui.

CHAPITRE IV.

Que le Syſtéme de Mr. Jurieu eſt directement opoſé à l'Ecriture & à la Tradition.

L'ECRITURE, qui ſelon les Proteſtans, eſt la regle unique de la Foy, nous enſeigne deux choſes directement opoſées à ce nouveau ſyſtême. L'une, que ceux qui compoſent l'Egliſe ne doivent tous avoir que les mêmes ſentimens, & le même langage. L'autre, qu'ils ne doivent tous faire qu'un ſeul corps, ou une ſeule communion.

I. Que l'Ecriture nous enſeigne que tous les peuples, qui compoſent l'Egliſe, ne doivent avoir qu'un même loy.

Premiérement, ces paroles du Fils de Dieu aux Apôtres & à leurs ſucceſſeurs juſqu'à la fin des ſiécles, *Allez, Enſeignez toutes les nations.... leur aprenant à garder tout ce que je vous ay commandé*, font bien voir qu'il n'y aura jamais dans l'Egliſe Ca-

Matth. XXVIII. 19. & 20.

gez de prescher a tous les
de la terre sa doctrine,
ajouter ou diminuer, (
le remarque la Bible m
Genéve sur cet endroit
les peuples ne le sont p
de la reçevoir & de la p
sans y donner aucune
Aussi l'Apôtre, dit-il, (
I. Timoth. VI. 20. doctrine est *un depôt*,
est confié, pour nous
que nous la devons laiſ
descendans, comme nou
reçuë de nos peres; &
que l'Eglise a toûjours
caractere des Catholique.

Ils condamnent toutes les nouveautez profanes; & ont toûjours dans l'eſprit ces mots de l'Apôtre: Si quelqu'un vous annonce un autre Evangile que celui que vous avez reçu, qu'il ſoit Anathéme. Galat. 1. 9.

En effet ce Docteur des nations diſoit aux Corinthiens : *Je vous conjure par le nom de J. C. nôtre Seigneur de dire tous la même choſe, de ne ſouffrir parmi vous aucun ſchyſme, mais d'être unis dans le même eſprit & les mêmes ſentimens.* 1. cor. 1. 10. Et aux Philippiens: *Conduiſez-vous d'une maniere digne de l'Evangile..... Perſiſtez dans un même eſprit, combattant tous d'un même cœur pour la foy de l'Evangile.* Philip. 1 17. Et encore : *Rendez ma joye pleine & entiere, étant tous parfaitement unis, ayant tous la même charité, le même eſprit, les mêmes ſentimens.* Ibid. II. 2. Qu'eût dit ce grand Apôtre, s'il eût entendu parler, non ſeule-

gile ? Car peut-on s'imag
pour peu qu'on ait de raiſon
des ſocietez en ſchiſme les
contre les autres, juſqu'aux
tirées, ſe conduiſent *d'une*
niere digne de Dieu, & co
tent unanimement, pour l'E
gile, où rien ne nous eſt
recommandé que la paix ?
auſſi pour engager les Chré
à la maintenir toûjours, q
Epheſ. IV. 4. & 5. Paul leur dit *qu'ils ſont ap*
à une même eſperance, &
Ibid. 11. 12. 13. & 14. n'ont tous qu'*un Seigneur*,
foy & un Baptême. A qu
ajoute que le Fils de Dieu ne
a donné des Paſteurs

Ainſi l'Egliſe n'eſt pas compoſée de toutes ces ſectes, encore plus bizares par les opinions, qu'elles inventent tous les jours, que par les differens noms, qu'elles portent. De là vient que ſaint Irenée ſe ſervoit de l'unité de la Foy dans toute l'Egliſe, pour montrer l'égarement des Valentiniens, qui ſe diviſoient à tout moment ſur la doctrine. L'EGLISE, répanduë par toute « *S. Iren. l. 1. Cap. III.*
la terre, diſoit-il, a reçû des « Apôtres la Foy qu'elle enſeigne... Elle la conſerve avec « ſoin ; elle la prêche, & la « communique, comme n'ayant « qu'une ſeule bouche. Car, bien « qu'il y ait pluſieurs langues « dans le monde, il n'y a cepen- « dant qu'une même doctrine, « & une même tradition. Les « Egliſes, qui ſont fondées en « Allemagne, n'ont pas une « croyance ou une tradition dif- «

„ ferente de celles qui ſont en
„ Eſpagne, ou dans les Gaules,
„ en Orient, dans l'Egypte, ou
„ dans la Libie. Et, comme il
„ n'y a qu'un Soleil dans tout le
„ monde, il n'y a auſſi qu'une
„ prédication de la verité, qui
„ luit par tout, & qui éclaire
„ tous ceux qui la veulent con-
„ noître. Les plus ſçavans & les
„ Prélats n'en diſent pas plus que
„ les autres : car perſonne n'eſt
„ au deſſus du Maître.

II. Que l'Ecriture nous enſeigne que toute l'Egliſe ne doit faire qu'une communion *Iſai. II. 2.* *Ibid. 4.*

En ſecond lieu, l'Ecriture nous aprend que toute l'Egliſe ne doit faire qu'une ſeule communion. *Aux derniers jours*, dit le Prophete Iſaie, *tous les peuples accoureront en foule à la montagne, où la maiſon du Seigneur ſera affermie..... une nation ne levera plus l'épée contre l'autre; elles ne ſe feront plus la guere. En ce tems là*, dit le Fils de Dieu lui-même par la bouche d'Oſée:

Je feray que les bêtes ſauvages, les oyſeaux du Ciel, & les animaux qui rampent ſur la terre, auront alliance avec eux : je briſeray l'arc & l'épée. Ie feray ceſſer les combats .... & je vous rendray pour jamais mon Epouſe. Oſée II. 18. Ibid. 19.

Ceux qui ont traduit la Bible de Genéve, conviennent que ces Propheties regardent l'Egliſe de J. C. voyons donc comment elle y eſt dépeinte. *C'eſt la maiſon du Seigneur, où toutes les nations acourent.* Ainſi elle comprend tous les peuples de la terre : mais de qu'elle maniere ? Eſt-ce comme le dit Mr. Jurieu, ou comme le prétendent les Catholiques? Liſons : *une nation ne levera plus l'épée contre l'autre :* celles mêmes que l'Ecriture vient de nous déſigner par *les beſtes les plus ſauvages &* les plus terreſtres, ſeront dans une profonde paix. Cete *maiſon baſtie ſur le*

haut des montagnes, cette Egliſe viſible, que le Fils de Dieu a *renduë pour jamais ſon épouſe*, renferme donc toutes les nations de ſorte que l'une ne s'éleve point contre l'autre pour la doctrine, & qu'on verra toûjours entr'elles une même alliance & une même communion.

Eſt-ce là l'Egliſe de Mr. Jurieu, un compoſé de toutes les ſectes qui ſe font la guerre, juſqu'à s'excommunier mutuellement, ſans ceſſer d'apartenir J. C. Qu'elle réverie ! J. C n'eſt-il pas apellé *le Dieu de paix* Et cete paix ne ſe fait-elle p connoître par l'union de tous l fideles ? ſans doute : *ce n'eſt pa* dit S. Paul, *un Dieu de confu ſion, mais de paix, comme on voit dans toutes les Egliſes a Saints.*

1 Corinth. XIV. 33.

C'eſt pourquoi nôtre Seigne lui même nous repreſente tc

es fidéles comme un ſeul trou-
>eau; ſous la conduite d'un ſeul
aſteur. *J'ay*, dit-il, *d'autres* Joan. X. 16.
rebis, qui ne ſont point encore
le ce troupeau, ou du nombre de
nes diſciples: *Il faut que je les*
umene. Elles entendront ma voix,
& il n'y aura qu'un troupeau &
un paſteur. Ainſi l'Egliſe n'eſt
point diviſée en differentes ſo-
:ietez. C'eſt l'unique troupeau de
J. C. c'eſt là ſeulement qu'*on é-*
coute ſa voix, qui ne change pas
ſelon les tems, ou les lieux. *Le* Matth.
Ciel & la terre paſſeront, mais XXIV. 35.
ſes paroles ne paſſeront point. Il Heb. XII. 18.
étoit hier, il eſt aujourd'hui, &
ſera le même dans tous les ſiécles.

Cet homme-Dieu, pour nous aprendre qu'on ne doit jamais troubler l'Egliſe par aucun ſchiſme, la compare à *un champ*, Matt. XIII. 29. & 30.
dont le maître défend à ſes ſerviteurs de ſeparer l'yvraye du bon grain; *de peur*, leur dit-il,

que vous ne le déraciniez auſſi. Laiſſez croître l'un & l'autre juſqu'à la moiſſon. Ie diray aux moiſſonneurs : cueillez d'abord l'yvraye : liez-la en bottes, pour la jetter au feu ; & amaſſez le froment dans mon grenier. La ſéparation du bon & du mauvais grain, ou des Saints & des réprouvez, ne ſe fera donc qu'à la moiſſon, c'eſt-à-dire à la fin du monde. Ainſi tous ceux qui l'oſent entreprendre, avant ce tems, ſont des ſerviteurs rebelles aux ordres du ſouverain maître. Aprés cela, que peut-on dire de Luther, de Calvin, ou de Henry VIII. Roy d'Angleterre, qui pouſſez par differentes paſſions à leur honte éternelle, ont ſeparé tant de peuples de l'unité Catholique ?

Ibid. 39.

Meth. de Mr. le Card. d. Rich. l. 2. c X.

Burnet. hiſt. de la Ref. d'Angleterre 1. part.

J. C. nous marque bien encore dans la priere, qu'il fit avant que d'aller au Jardin des Olives, que toute l'Egliſe ne

doit être qu'une même communion. *Comme vous m'avez envoyé dans le monde*, dit-il à ſon Pere, *je les ay envoyez de même .... Ie ne prie pas ſeulement pour eux, mais auſſi pour ceux qui doivent croire en moy par leur parole, afin qu'ils ſoient un tout enſemble; comme vous, mon Pere, eſtes en moy, & moy en vous, qu'ils ſoient de même un en nous afin que le monde croye que vous m'avez envoyé .... Ie ſuis en eux & vous en moy, afin qu'ils ſoient conſommez en un, & que le monde connoiſſe que vous m'avez envoyé.* Il faut donc que l'union de tous ceux qui compoſent l'Egliſe, ſoit ſi grande & ſi viſible, que non ſeulement elle répreſente l'unité des perſonnes divines, mais quelle faſſe connoître encore aux hommes la miſſion de Jeſus-Chriſt.

Joan. XVII. 18.

Ibid. 23.

Ibid. 23.

Que peut répondre à cet en-

droit de l'Evangile, je ne di
pas Mr. Jurieu avec ſon Egli
auſſi monſtrueuſe que chimer
que, mais tout le parti Proteſtan
Diviſé de ſentiment & de com
munion, comme on l'a vû d
puis ſon origine, repreſent-
bien l'unité de Dieu? Et prou
ve-t'il que J. C. eſt envoyé d
Pere? Non ſans doute. Car
outre que le monde eût cou
trop tard cette miſſion ſi nece
ſaire à ſon ſalut, puiſque c
Mrs. n'ont paru que dans le ſeizié
me ſiécle; leurs differens & leu
ſchiſmes font bien voir qu'ils ſo
opoſez à l'eſprit de Dieu, qui e
un eſprit d'union & de verité.

Matth. XVIII. 17. Le ſyſtéme de Mr. Jurieu ne co
vient pas non plus avec ces par
les de J. C. *ſi quelqu'un refu
d'écouter l'Egliſe, tenez-le comm
un payen, & comme un publ
cain.* En effet ce divin maît
ne dit pas, tenez-le comme u

homme ſeparé d'une communion particuliere, tandis qu'ils demeure toûjours dans le ſein de l'Egliſe univerſelle. Mais *tenez-le comme un payen & comme un publicain*, c'eſt-à-dire comme un homme ſans Dieu & ſans conſcience, ou comme un étranger du chriſtianiſme.

Mr. Jurieu abandonne encore ici les principes & la diſcipline de ſa religion. *Excommunier*, dit un Synode national, *c'eſt retrancher un homme du corps de l'Egliſe comme un membre pourri, & le priver de ſa communion & de tous ſes biens.* Et dans la formule de l'excommunication, voici de qu'elle maniere les miniſtres parlent au peuple. *Nous ôtons ce membre pouri de la ſocieté des Fideles, afin qu'il vous ſoit un payen & péager.* Si bien que, comme un membre pouri ne reçoit plus la vieou le mou-

Syn. Par. de an. 1565.

Diſcipl. ch. V. Art. 17.

vement du corps, dont il
membre, & que même il
apartient plus : Celui qu'o
tranche de l'Egliſe, eſt pri
tous ſes biens, ou n'a plu
cune part avec le peuple de

Syſt. p. 24. & ſuiv. . Mais tout cela eſt faux,
en croit ce Miniſtre hardi
décide hautement ; & plus
fois qu'*on ne ſçauroit chaſ*
homme de l'Egliſe univerſe
ce compte il n'y auroit jam
ſchyſme ni hereſie. Cepe

I. Corinth. XI. 19. I. Timoth. I. v. 5. Tit. III 10. Galat. V. 20. 21. ſaint Paul nous aſſûre qu'*il*
qu'il y en ait : il ajoûte
qu'on doit *fuir* ceux qui ſon
pables de ces deux crimes
qu'*ils ne ſeront point her*
du Royaume de Dieu.

I. Corinth. XII. Ce grand Apôtre marqu
rement ailleurs que toute l'
ne doit faire qu'une ſocieté,
qu'il la compare au corp
main. *Comme nôtre corps,*
n'étant qu'un, eſt compoſé d

s membres, il en eſt de même
C.... Or l'œil ne peut dire Rom. XII. 5.
main, ni la tête aux pieds,
ay pas beſoin de vous. Nous
orons même les parties du
, qui paroiſſent les moins
orables, afin qu'il n'y ait
de diviſion dans le corps,
que tous les membres conſpi-
à s'aider les uns les autres.
:e là l'Egliſe de Mr. Jurieu,
amas confus de toutes les
s, qui bien loin de s'aider
ıellement, *ſont en ſchyſme*
aux épées tirées, & ſe di-
les uns aux autres, *nous n'a-*
que faire de vous?
ais ce qu'ajoûte ſaint Paul,
faire trembler tous ceux qui
parent de l'Egliſe. *Quand* I. Corinth.
arlerois le langage de tous XIII. 1. 2.
ommes & des Anges; quand & 3.
ois le don de prophetie; quand
aurois toutes choſes parfai-
nt; quand j'aurois la foy

brulé, ſi je n'avois la cha
ſerois comme un airain
ou comme une cymbale r
ſante. Oüi, la ſcience,
l'aumône, & le martyre
été inutiles à l'Apôtre
ſans cete charité, par
tous les fidéles doivent êt
à l'Egliſe, comme tous le
bres le ſont au corps hu

Qu'on liſe encore cet
de l'Epître aux Epheſie
l'on verra ce qu'il faut c
Eph. XV. 14. l'unité de l'Egliſe. JESUS-
dit ſaint Paul, *eſt vôt*
C'eſt lui qui des deux peup

paix entr'eux, & que les ayant lliez tous deux en un ſeul corps, les reconciliât tous deux par ſa roix.

Le Fils de Dieu à donc ôté ut ce qui pouvoit diviſer ſes nfans ſur la terre. Il les a unis e ſorte par ſa paix, qu'ils ne rment tous en luy *qu'un ſeul omme*. Mais les Prétendus Réormateurs ont relevé par leur chyſme *la muraille de ſeparaon ;* & d'un ſeul corps ils en nt fait pluſieurs, qui ſe diviſent us les jours. Et ce n'eſt que our juſtifier cette malheureuse multiplicité d'opinions ou de ectes, que Mr. Jurieu ſoûtient on nouveau ſyſtême.

Il oſe même parler avec mépris les plus doctes & des plus ſaints Docteurs de l'antiquité, parce qu'il les trouve opoſez à ſa chimére. *S. Cyprien*, dit-il, *a corrompu l'idée de l'Egliſe, & a donné lieu*

III. Que Mr. Jurieu avouë lui même que ſon ſyſtéme eſt opoſé à la doctrine de tous les ſiécles.

communion. A quoi il a

X. lettre de la 1. année à la fin.

que *cete fauſſe idée de l'u*
l'Egliſe, que ſaint Cyprie
communiqué à ſaint Aug
jetté ce dernier dans des en
d'où il n'a pu ſe tirer.

Sans s'arrêter à faire v
le peu de ſens qu'il y a d
paroles du Miniſtre, il
marquer qu'en blamant,
il fait, S. Cyprien & S. Au
il nous les abandonne l'un
tre; & que c'eſt déja un
préjugé contre lui. Mais
me il eſt certain que les
qui précedent ou qui ſuiv
deux ſçavans Evêques ſi

de ſiécles, un ſeul pour ſon opinion) diſent que les heretiques ou les ſchiſmatiques ne peuvent être ſauvez, parce qu'ils ſont hors de l'Egliſe, cette unique bergerie, ou le divin paſteur ſe fait entendre à ſes brebis. Tous ſoûtiennent une ſi importante verité par des paſſages de l'Ecriture, auſquels il n'y a point de replique.

Deux exemples ſeulement, l'un avant, & l'autre aprés S. Cyprien & S. Auguſtin, vont faire voir que le Miniſtre Jurieu ne ſonge qu'à tromper ſes lecteurs. S. Polycarpe, Diſciple de S. Jean l'Evangeliſte, entra un jour dans un bain. Et comme il eut apris que Cerinthe y étoit, il en ſortit à la haſte, dans l'aprehenſion que le bain ne tombât ſur lui, s'il y reſtoit avec cet impie. Rien ne montre mieux l'horreur qu'on avoit alors de communiquer en la *S. Iren. E ad Florin.*

moindre choſe avec les heretiques. Mes freres (diſoit à ſon
mt. in vit. Joan. El. n. 45. „ peuple S. Jean l'Aumônier, „ qui vivoit au VII. ſiécle) n'ayez „ jamais la moindre communi„ cation avec les hérétiques, ou „ pour mieux dire, ne prenez „ aucune part à leurs impiétez, „ quand vous ſeriez même toute „ vôtre vie dans l'impoſſibilité „ de participer aux Myſteres de „ l'Egliſe Catholique. Si les loix „ divines & humaines puniſſent „ un homme, qui quitte ſa femme „ legitime, quoi qu'il y ait long „ tems qu'il ſoit éloigné d'elle, „ pour en prendre un autre : de „ quelle maniere penſez vous que „ Dieu nous doive punir, lorſque „ lui étant unis dans l'Egliſe par „ la vraye foy, ſelon cette parole
II. Corinth. XI. 2. „ de l'Apôtre, *je vous ay fian„ cez à un ſeul époux, qui eſt „ J. C. pour vous preſenter à „ lui comme une chaſte Vierge,*

nous ſommes ſi malheureux « que de violer cette foy par un « adultere ſpirituel, en nous en- « gageant dans la communion « des hérétiques? Ne ſerons nous « pas juſtement condamnez aux « mêmes ſuplices, qu'ils ſouffrirõt « en l'autre monde? Ainſi, mes « Enfans, n'entrez même jamais « ou ils font leurs prieres. C'eſt là ce qu'on a toûjours prêché aux fideles dans l'Egliſe Catholique.

Pourquoy donc Mr. Jurieu apelle-t'il cete *doctrine cruelle*? c'eſt qu'étant ſorti luy-même de l'unité, il ne peut ſouffrir qu'on le regarde comme un homme ſans religion? Il aſſûre encore, pour empêcher les Proteſtans de ſe réunir à l'Egliſe Romaine, *que les novatiens*, qui s'en ſeparerent au 3e. Siécle, *ne laiſſoient pas d'obtenir le ſalut, quoi qu'ils mouruſſent dans le ſchiſme.* Mais quiledit avec luy? Ce n'eſt au- *XI. Lett. la 1. année 96.*

cun des Peres : Il l'avouë. Et l'Ecriture inſinuë-t'elle quelque part que le Schiſme n'eſt point un obſtacle au ſalut ? Non : elle marque le contraire en une infinité d'endroits, & ſi clairement, qu'il faut être aveugle pour ne le pas voir.

IV. Faux raiſonnement de ce Miniſtre.

Enfin ce Miniſtre, pour convaincre les ſiens que toutes les ſectes ſont de veritables Egliſes, fait ce beau raiſonnement. *L'Egliſe Romaine ne peut-être l'Egliſe univerſelle ou unique, parce que hors d'elle, il a pluſieurs autres Egliſes. Comme je ne pourois pas dire que nôtre monde fût l'univers, s'il y avoit d'autres mondes que le nôtre. Car dire que toutes ces autres Egliſes ſont fauſſes, n'eſt pas moins abſurde, que ſi je diſois nôtre monde eſt l'univers, parce que tous les autres ne ſont que de faux mondes.* Cette comparaiſon de Mr. Jurieu

X. lett. du 15 Janv. 1687. p. 77. col. 2.

bloüit ſi fort les ignorans du parti, qu'ils n'en voyent pas la fauſſeté. S'il y avoit d'autres mondes que le nôtre, ils ſeroient l'ouvrage de Dieu, & par conſequent de vrais mondes : nous ne pourions donc plus dire que le nôtre fût l'univers. Mais il n'en eſt pas ainſi de l'Egliſe. Elle eſt unique, comme Jeſus-Chriſt ſon chef & ſon époux, eſt unique. De ce qu'il y a pluſieurs faux Chriſts, conclura-t'on que celui que nous adorons, ne ſoit pas le veritable & l'unique? Point du tout. De même de ce qu'il y a de fauſſes Egliſes, la veritable ne laiſſe pas d'être univerſelle ou unique, parce que toutes ces fauſſes communions ne ſont pas l'ouvrage de Dieu, mais celui de certains hommes, que fait agir l'eſprit de menſonge. Si bien qu'à l'exception de l'Egliſe Romaine, il n'y a point de ſecte,

CHAPITRE V.

Que la ſuite, ou la Succeſſion non interrompuë des Evêques, ſurtout dans la Chaire de S. Pierre, entretient l'unité de la Foy & de la Communion de l'Egliſe. Et que les Peres ſe ſervent de cette ſucceſſion, pour convaincre les heretiques d'erreur & de nouveauté.

I. L'embaras de tous les héretiques, ſur l'origine de leurs nouvelles Egliſes.

IL y a encore une choſe, qui doit confondre à jamais & les Proteſtans, & toutes ces différentes ſectes, dont Mr. Jurieu veut compoſer l'Egliſe. Ce qu'ennuyez d'entendre la verité ils ont abandonné ceux qui l'enſeignoient, & *ſe ſont fait eux mêmes des maîtres* ou des Miniſtres, *ſelon leurs deſirs*; car dis que la ſuite continuelle des Paſteurs dans l'Egliſe Ca

II. *Tim. 4. XIV.* 3.

dit-il, *a inventé les héréſies & les ſchiſmes, pour corrompre la vérité, pour renverſer la Foy, pour rompre l'unité. Il fait ſortir les hommes hors de l'Egliſe; & dans le tems même qu'ils croyent s'aprocher de la lumiere, il les remplit de ténébres, ſans qu'ils le ſçachent..... Ce mal arrive, mes freres, parce qu'on ne remonte point à l'origine ou à la ſource de la vérité; & qu'on mépriſe la doctrine du Maître celeſte. Pour la connoître. Il n'eſt pas beſoin de long écrits ou de beaucoup d'arguments. Le moyen eſt court & facile. Le Seigneur parlant à Pierre, luy dit*: tu es Pierre; & ſur cette pierre j'édifieray mon Egliſe. Les portes d'enfer n'auront point de force contre elle. *Et aprés ſa reſurrection*, il luy dit encore: pais *mes brebis. Il bâtit donc ſon Egliſe ſur luy ſeul, & luy commande de paître ſes*

brebis.... LA PRIMAUTÉ EST DONNÉE A PIERRE, *afin qu'il n'y ait qu'une Egliſe & qu'une Chaire.... C'eſt cette unité, que nous devons & garder & défendre, ſur tout nous qui ſommes Eveſques, pour montrer que l'Epiſcopat eſt indiviſible.* Epiſt. 54. Ce même Pere dans une de ſes lettres au Pape S. Corneille lui parle en ces termes de quelques Schiſmatiques, qui ſe voyant condamnez par un Concile d'Afrique, étoient allez à Rome, pour s'y faire rétablir adroitement dans la communion de l'Egliſe. *Ils oſent encore, aprés tout ce qu'ils ont faits, paſſer la mer & porter des lettres de la part des profanes, à la Chaire de S. Pierre, à cette Egliſe principale, d'où vient l'unité du Sacerdoce, ne ſongeant pas que* Rom. 1. 8. *ce ſont les Romains, dont la foy a été loüée par l'Apôtre, & auquel la perfidie ne peut avoir accez.*

dit-il, *a inventé les héréſies & les ſchiſmes, pour corrompre la vérité, pour renverſer la Foy, pour rompre l'unité. Il fait ſortir les hommes hors de l'Egliſe; & dans le tems même qu'ils croyent s'aprocher de la lumiere, il les remplit de ténébres, ſans qu'ils le ſçachent..... Ce mal arrive, mes freres, parce qu'on ne remonte point à l'origine ou à la ſource de la vérité; & qu'on mépriſe la doctrine du Maître celeſte. Pour la connoître. Il n'eſt pas beſoin de long écrits ou de beaucoup d'arguments. Le moyen eſt court & facile. Le Seigneur parlant à Pierre, luy dit*: tu es Pierre; & ſur cette pierre j'édifieray mon Egliſe. Les portes d'enfer n'auront point de force contre elle. *Et aprés ſa reſurrection*, il luy dit encore: pais *mes brebis. Il bâtit donc ſon Egliſe ſur luy ſeul, & luy commande de paître ſes*

S. Hilair. in Fragm. col. 438 Edit P. Pariſ. 1652.

De là vient que le Concile de Sardique reconnoît dans ſa lettre à ce Saint Pontife, *qu'il eſt ſelon l'ordre que les Evêques raportent les affaires de chaque province* AU CHEF, C'EST A DIRE, AU SIEGE DE L'APÔTRE S. PIERRE. Il eſt vray que le Miniſtre Blondel, que cette piece embaraſſe, la voudroit bien faire paſſer pour ſuſpecte. Mais on n'en peut douter, puiſque le grand S. Hilaire Evêque de Poitiers, nous l'a conſervée. D'ailleurs le Concile de Sardique avoit déja marqué à peu prés la même choſe dans trois de ſes Canons. Et l'hiſtoire Eccleſiaſtique nous aprend, de l'aveu même de Calvin, que les Evêques, injuſtement dépoſez, avoient recours à la chaire Apoſtolique, comme à la principale Egliſe, pour être retablis dans leurs Siéges. Auſſi l'Empereur Conſtance, qui vouloit que ſaint

Blond. de la Primauté de l'Egl. p. 106.

Conc. Sard. Can. 3. 4. & 5.

Calv. inſt. l. IV. c. 7.

Athanaſe quittât le ſien, aprés qu'on l'eut dépoſé de nouveau dans le faux Concile de Milan, fit-il tous ſes efforts, pour obliger le Pape Libere de ſouſcrire à ce decret. *Car*, dit Ammian Marcellin, *quoique ce Prince, qui étoit l'ennemi irreconciliable d'Athanaſe, ſçût que les Evêques aſſemblez* (à Milan) *l'avoient déja dépoſé, il ſouhaitoit neanmoins avec une extréme paſſion, que leur jugement fût confirmé par* L'AUTORITE', QUI RE'SIDE PRINCIPALEMENT DANS LES EVÊQUES DE LA VILLE E'TERNELLE DE ROME. Si ce témoignage d'un payen & d'un ennemi de nôtre Religion eſt avantageux au Saint Siege, il eſt à la honte des Proteſtans, qui en nient l'autorité. *Amm. Ma* 1. 15.

S. Jerome, écrivant au Pape Damaſe, ne craint point de lui dire : *Je parle à Damaſe, je* *S. Hieron. Epiſt.* 50.

parle au Suceſſeur du pécheur & au diſciple de la Croix. Je ſuis uni de communion à vôtre beatitude, c'eſt-à-dire, à la Chaire de ſaint Pierre. Je ſçay que l'Egliſe eſt bâtie ſur cette pierre. Qui mange l'agneau hors de cette maiſon, eſt un prophane; & quiconque n'eſt pas avec Noé dans l'arche, perira par le deluge. Qui ne recueille pas avec vous, diſſipe, & qui n'eſt point à I. C. eſt à l'Ante-Chriſt. Ainſi qui ſe ligue contre l'Egliſe Romaine, eſt du côté de l'*Ante-Chriſt.* Que les Proteſtans ceſſent donc de regarder le Pape comme l'homme de peché. Le Pape eſt le Suceſſeur de S. Pierre; & l'Egliſe eſt bâtie ſur la Chaire où il eſt aſſis. *Qui ne mange pas l'Agneau*, ou qui n'a point de communion avec lui, *eſt un prophane; & qui n'eſt pas dans l'arche avec ce Noé*, c'eſt-à-dire avec ce pere commun des

Fidéles, perira ſans doute.

C'eſt pourquoy, on a toûjours tenu comme des impies, ceux qui ſe ſéparoient de cette chaire, qui eſt le centre de l'unité Chrétienne. S. Satyre, ſauvé miraculeuſement d'un naufrage, n'en voulut jamais rendre grace à J. C. dans un lieu, dont l'Evêque *ne communiquoit pas avec les Evêques Catholiques; c'eſt-à-dire, avec l'Egliſe Romaine.* Et S. Ambroiſe loüe fort cette conduite de ſon frere, qui n'ayant pas encore reçû le Baptême, montroit déja tout l'atachement, que doit un Fidéle à la Chaire du Prince des Apôtres.

S. Ambr. de obit. Satyri fratis.

Au reſte cette premiere Egliſe, (pour laquelle nôtre Seigneur a prié d'une façon particuliere) n'a jamais ſouffert la moindre de ces tolerances, qu'on voit aujourd'huy ſi frequentes parmi nos Réformez. C'eſt ce qu'ils recon-

V. Que la Chaire de S. Pierre n'a jamais ſouffert la moindre erreur. *Luc XXII. 32.*

Apolog. c. 9. noiſſent eux-mêmes. *Qui ne ſçait*, dit le Miniſtre Daillé, *avec qu'elle rigueur, Rome a toûjours rejetté ceux qui lui ſont contraires. Dés le commencement du Chriſtianiſme, elle anathématiza les Egliſe d'Aſie, qui celebroient la Pâque autrement qu'elle ne faiſoit; & dans ces derniers tems, elle a perſecuté tous ceux qui ont voulu choquer tant ſoit peu ſa puiſſance.* Voila donc l'Egliſe Romaine toûjours la même, *& dez le commencement du Chriſtianiſme, & dans les derniers tems.* La voila toûjours opoſée à ceux qui ont des ſentimens contraires aux ſiens. La voila enfin qui ne peut ſuporter aucune tache, de l'aveu même de ſes ennemis. C'eſt donc à cette Egliſe, malgré qu'ils en ayent, qu'il faut être uni, pour être aſſûré d'avoir la doctrine des Apôtres.

VI. Que les Peres ſe ſervent de la Succeſſion des Evêques dans cette chaire, pour confondre les héretiques.

C'eſt auſſi pour cela que les Peres ſe ſervent ſur tout de la Succeſſion des Evêques dans la Chaire de S. Pierre contre les hérétiques, comme d'un argument & facile & certain, pour les convaincre tous d'erreur & de nouveauté. Il eſt facile, parce qu'il n'eſt pas au deſſus de la portée des plus ſimples : il eſt certain, parce que cette ſucceſſion ne peut être conteſtée de perſonne. *Ce n'eſt pas*, dit S. Auguſtin au diſciples de Manés, *la pénétration de l'eſprit, mais la ſimplicité de la foy, qui met en ſureté le peuple : ſans parler donc de cette ſageſſe, que vous ne croyez pas dans l'Egliſe Catholique, il y a beaucoup de choſes qui me retiennent dans ſon ſein avec juſtice.* Remarquez que ce S. Docteur met à part les dogmes, à qui il donne le nom *de Sageſſe*, parce qu'outre qu'ils ſont attaquez par

Lib. contr. Epiſt. fundamen. c. 4.

Luc XXI. 15

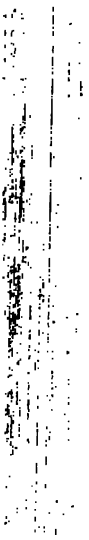

ions ce qu'ajoute Iau
Le conſentement des
des nations m'y reti
torité établie par le
& confirmée par l'a
arreſte. J'y demeure
cette Succeſſion d'Eveſ
l'Apôtre S. Pierre, a
Seigneur après ſa
commanda de paître
juſqu'à l'Eveſque d'a
eſt aſſis dans la meſ

Ce grand homme
leurs du même argu
les Donatiſtes, quoi
taſſent d'avoir une ſu

Nov. edit. Epit. 53. c. 1. §. 2.

que pour être Catholique, il falloit être uni à cette Egliſe, qui eſt comme la mere ou le centre de toutes les autres. *S'ils en falloit venir*, leur dit-il, *à la Succeſſion des Evêques, combien y a-t'il plus de ſûreté de s'en tenir à celle, que nous pouvons conter en commençeant par l'Apôtre S. Pierre, que J. C. regardoit comme la figure de toute l'Egliſe, lorſqu'il luy dit*, ſur cette pierre je bâtirai mon Egliſe, & les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle? *Car à Pierre a ſuccedé Lin, à Lin, Clement, à Clement Anaclet.* Et, aprés avoir ainſi raporté la longue ſuite des Papes depuis Saint Pierre juſqu'à ſon tems, il adjoûte : *Dans toute cette ſuite d'Eveſques, il ne s'en trouve point de Donatiſtes; & ces Schiſmatiques n'ont point eu d'autre Eveſque à Rome, que celuy qu'ils y envoyerent, aprés*

Saint Optat *, Evêque de Miléve dans la Numidie, raiſonne de la même maniere contre ces hérétiques. Il leur fait auſſi le dénombrement des Papes juſqu'à ſaint Sirice, qui vivoit alors. Puis il leur dit, en ſe moquant d'eux : MONTREZ-nous l'origine de vôtre Chaire, vous qui prétendez que l'Egliſe Sainte eſt de vôtre côté, & qui dites que vous avez dans Rome quelque part au Sacerdoce. Cette branche de vôtre erreur ſort du menſonge, & non pas de la racine de la verité. Car enfin, ſi l'on demande à Macrobe, où il eſt aſſis, peut-il dire que c'eſt dans la Chaire de Pierre ? Je ne ſçay même s'il l'a jamais vuë, & s'il eſt aproché de ſon tombeau.... les memoires des deux premiers Apôtres y ſont

* il vivoit avant S. Auguſtin.

S. Opt. conf. Parm. l. 2.

préſentes : dites-nous s'il a « pû entrer, ou repoſent certai- « nement les corps de ces Saints, « pour y offrir le ſacrifice. Il faut « donc que Macrobe, vôtre com- « pagnon dans l'erreur, avouë « qu'il eſt aſſis, où étoit avant « luy Boniface de Baliitane. Et, « ſi celuy-cy pouvoit être inter- « rogé, il diroit qu'il eſt aſſis, « où étoit Victor de Garbe, que « les vôtres envoyerent d'Afri- « que, il y a déja quelque tems, « pour gouverner à Rome un « petit nombre d'hérétiques.... « La fourbe ne paroît-elle pas vi- « ſiblement ? Victor y fut donc « envoyé le premier. Mais il é- « toit là, comme un fils ſans « pere, un nouveau Soldat ſans « Capitaine, un diſciple ſans « maître, un étranger ſans mai- « ſon, un paſteur ſans troupeau, « & un Evêque ſans peuple.... « Si donc on lui eût demandé «

Si l'argument de ces Pe
de la force contre les Donat
comme on n'en peut doute
en a bien plus contre les Pr
tans, qui ne ſe ſont pas n
aviſez d'envoyer quelqu'u
leurs Miniſtres à Rome, à l'e
ple de ces anciens hérétiques
des * Luciferiens qui fire
même choſe, afin de par
Catholiques, malgré leur ſch

* ils établirent, à Rome un Evêque nommé EPHESE. *Libell. Supp. Marcellin. & Fauſtin ad Impp Theodoſ. & Valentin p. 69. & 84.*

VII. Que cette ſucceſſion condamne les Grecs Schiſmatiques.

La même raiſon condamn
Grecs ſeparez de l'Egliſe
tholique. Car, depuis qu'il
rompu avec elle, ils ne ſçaur
montrer un ſeul Evêque de

CHAPITRE VI.

Que le peuple n'a aucun droit à l'ordination des Paſteurs ; & que leur ſucceſſion non-interrompuë eſt de l'eſſence de l'Egliſe.

COMME nos Réformez, ſe ſont fait d'abord des Paſteurs, ſans obſerver même les regles de l'Evangile, & de la tradition ſur la maniére de les ordonner ; ils ſoûtiennent que dans la neceſſité, ce droit apartient au peuple. Si bien que ſur une fauſſe ſupoſition de la chûte de l'Egliſe, contre les paroles expreſſes du Fils de Dieu, ils ont eu la témerité de ſe faire des Miniſtres à leur mode, tels que leurs propres hiſtoires nous les marquent. A Genéve, que Mr. Claude *apelle la Mere des Egliſes Réformez*, le peuple, aprés en avoir chaſſé l'Evêque, ſe fit

I. Que les P. Réformez ſe ſont fait des Miniſtres ſelon leurs deſirs.

Conf. de foy Art. XXXI.

tumultuairement un Miniſtre qu'on nommoit Jean Gautier, & qui célébra la premiére Cène dans un jardin. C'étoit un bon netier fort ignorant. Ce nouveau Apôtre neanmoins prêcha le nouvel Evangile avec une hardieſſe étonnante. A Meaux, dix ou douze cardeurs ou foulons élûrent entr'eux Pierre le Clerc, qui fit les mêmes fonctions. A Paris au pré aux Clercs une Demoiſelle du Mayne, étant nouvellement acouchée, les Laïques qui ſe trouverent par hazard dans la chambre, choiſirent Jean le Maçon dit la Riviere, pour Baptiſer l'enfant; & ſans autre cérémonie, ce jeune homme fut le premier Miniſtre de cette grande Ville.

Hiſt. de Gen. par M. Spond.

Bez. hiſt Eccl tom. 1. l. 1. p. 30. hiſt. des Marti. l. c. 1.

Bez. ibid. l. 2. p. 97.

On feroit un gros volume, ſi l'on vouloit raporter les noms de la plûpart des premiers Miniſtres de la Réforme, & la maniere

ridicule de leur établiſſement.
Mais il ne faut pas obmettre celui des Evêques d'Angleterre ſous le Regne d'Elizabeth. Il arriva une avanture digne de riſée, dit le continuateur de Sandérus. Il falloit créer des Evêques ; & les Prélats Catholiques refuſoient d'y prêter leur Miniſtre. Dans cette extremité les Anglois eurent recours à un Archevêque d'Irlande, qui étoit priſonnier à Londres. Ils le preſſerent fort de préſider à leur ordination ; & lui promirent la liberté pour ce bon office. Mais ce Prélat rejetta leurs offres & leurs prieres, & ne voulut prendre aucune part au peché d'autruy. Ainſi, comme ces Evêques prétendus manquoient d'une ordination legitime, & que par les loix du Royaume, ils ne pouvoient paſſer pour de véritables

Edouard. Riboſton.

„ Evêques, ils furen
„ d'implorer le bras
„ de prendre leur c
„ du Parlement. Ils
„ ainſi les fonctions
„ ſans avoir reçû
„ d'Evêque: ce qui
„ apella les Evêque
„ ment.

Voilà ce qu'écrit
Catholique. Un Prot
Mr. Burnet qui n
né l'hiſtoire de la R
d'Angleterre) marq
choſe, & d'autres
honteuſes aux prête
mez de ce Royaumé
que la forme de l'or
Prêtres & des Evê
glée dans le Parleme
dreſſa auſſi la liturg
vice public, & la m
miniſtrer les Sacrem
aboliſſant l'ancienne
le Parlement devoit

Burnet hiſt. de la Réform. d'Angl. l. 1. 2. part. p. 211. 216. 217.

veaux Reglemens ou de nouveaux Canons. Il adjoûte qu'*il n'y avoit point de Juriſdiction ſoit Seculiere ſoit Eccleſiaſtique, qui ne dût être raportée à l'autorité Royale comme à ſa ſource.* Quel renverſement de la tradition Apoſtolique.

Tout cela ne deſigne-t'il pas avec la derniere clarté l'acõpliſſement de cette Prophetie de S. Paul. *Il viendra un tems, que les hommes ne pourront plus ſouffrir la ſaine doctrine, & qu'ayant une extrême démangeaiſon d'entendre ce qui les flattent, ils ſe feront des maîtres propres à ſatisfaire leurs deſirs?* II. Timoth. IV. 3.

Surquoy ſaint Bernard remarque que, *ſi les peuples cherchent des maîtres, qui les flattent, les maîtres à leur tour cherchent des diſciples, qui les écoutent. Mais* continuë ce Pere, *ce ſont des aveugles, qui en conduiſent d'autres, & qui leur enſeignent ce qu'eux mêmes n'ont jamais apris.* S. Bern. vi S. Malach.

Les Miniſtres ne manquent pas, pour ſoûtenir ces ſortes d'ordinations, de dire que les ſimples fidéles de Jeruſalem eurent part à celle des premiers Diacres. Il eſt vray qu'ils les choiſirent : encore ne fût-ce que par l'ordre des Apôtres. Mais s'agit-il icy du choix ou de l'élection, qui peut faire quelques fois le peuple ? non ſans doute : il s'agit uniquement de l'ordination, ou de la puiſſance d'exercer les fonctions ſacrées ; & le peuple n'y a jamais eu de part. En effet J. C. nôtre ſouverain Paſteur, avant que de monter aux Cieux, dit à ſes Apôtres, *comme mon Pere m'a envoyé, je vous envoye de même..... allez, enſeignez toutes les nations.* Voila donc la Miſſion donnée aux Apôtres par le Fils de Dieu, ſans que le peuple s'en mêle. Les Apôtres l'ont donnée de la même maniere à leurs

II. Que le peuple n'a aucun droit à l'ordination des Paſteurs

Act. VI. 5.

Ibid. 3.

Joan XX. 21.

Math. XXVIII. 18.

disciples ; & l'imposition des mains qu'ils observoient, comme on le voit dans les Actes, & dans les Epîtres de S. Paul à Timothée, n'a jamais été interrompuë, parce qu'on n'a jamais crû pouvoir changer ce que J. C. a établi, ou ce que les Apôtres ont pratiqué. Et, pour fermer la bouche aux Ministres sur ce qu'ils disent de l'ordination des premiers Diacres, l'Ecriture, aprés avoir marqué que les Fidéles *les choisirent*, ajoute qu'aussi tôt *ils les presenterent aux Apôtres, qui leur imposerent les mains.*

Act. XIII. 3. I. Timoth. IV. 14. & II Timoth I. 6.

Act. VI. 6.

III. Réponse à une objection tirée de Tertullien.

Au défaut de l'Ecriture, ces Messieurs ont recours à cét endroit, où Tertulien dit en parlant aux Laïques : *Lorsqu'il n'y a point d'assemblée Ecclesiastique, vous offrez, vous baptisez, & vous êtes seul prestre à vous-mesme. Où il y a trois personnes, fussent-elles Laïques, c'est l'Egli-*

Tertul. de exhort. Castit. Cap. 7.

ſe, car chacun vit de
Dieu n'a point d'éga
rence des hommes. O
bruit de ce paſſage c
forme. Mais les Min
garde de dire à leurs
quand Tertullien pa
il étoit déja tombé da
des Montaniſtes, dont
S. Epiph. hæreſ. 49. partie qu'on nommoi
abuſant de ces parole
Galat. III. 28 tre, *il n'y a en J. C.*
femme, enſeignoient
mes mêmes avoient c
cerdoce. Mr. Claude
le foible de ce paſſage
cité dans *ſa défenſe*
mation, il adjoûte in
Def. de la Réfor. 4 part. c. 3. p. 361. „ *je ne prétends pas*
„ *que dit Tertullie*
„ *l'Euchariſtie, qu'il*
„ *ſimple Laïque puiſ*
„ *lorſqu'il n'y a point*
tre ; & j'avouë qu'il
cez dans cette propoſi

en a en effet, comme en beaucoup d'autres que Tertullien a ſoutenuës depuis ſa chûte. Et, pour n'aller pas plus loin, au même endroit, d'où ce paſſage eſt tiré, il enſeigne avec les Montaniſtes que les ſecondes nôces ſont criminelles, ce qui eſt une erreur groſſiere. Que peuvent donc conclure les Miniſtres de l'autorité d'un homme qui avoit embraſſé une héréſie, où l'on ne ſe contentoit pas de mettre les Evêques au dernier rang, comme le dit S. Jerôme, mais où l'on donnoit encore aux Laïques, & même aux femmes, la puiſſance d'adminiſtrer les Sacremens?

Mais, pourquoy ne citent-il pas ce que dit le même Tertullien ſur le Miniſtere Eccléſiaſtique, lorſqu'il étoit encore Orthodoxe? C'eſt qu'ils ſe trahiroient eux-mêmes. Car on verroit que cet ancien Docteur dé-

S. Hieron. Epit. ad Marcel. adverſ. Montaniſt.

fie les hérétiques de faire voir la ſucceſſion de leurs Paſteurs depuis les Apôtres. On verroit que *c'eſt par cette ſucceſſion* non-interrompuë, *que l'Egliſe montre ſon autorité :* * on verroit que les diſciples de Marcion & d'Apelles s'étoient faits des Miniſtres, à peu prés de la même maniére que les Réformateurs de nos jours. *Leurs Ordinations*, dit-il, *ſont téméraires.* C'eſt-à-dire contre l'ordre de Jeſus-Chriſt. *Elles ſont inconſtantes. Tantôt ils mettent en place des Néophites : tantôt ils y mettent de nos Apoſtats, pour ſe les concilier par cet honneur, ne le pouvant faire par la verité. Celuy qui eſt Evêque aujourd'huy, ou Diacre ou Preſtre, ne le ſera plus demain : car ils permettent aux Laïques les fonctions du Sacerdoce.*

Tertull. de præſc. cap. XXXII.

Ibid.

**. Ibid. cap. XLI.*

Les Miniſtres aportent encore icy, pour défendre leur Miniſtere

prétendu, l'hiſtoire de S. Frumence; & la tronquant à l'exemple de Mr. Claude, ils tachent de faire croire que, n'étant que pur laïc, il exerça les fonctions ſacrées dans les Indes. Mais, Ruffin, Socrate, Sozomene, & Theodoret dépoſent unanimement que ce Saint homme, ayant vû la bonne diſpoſition des Indiens, vint à Alexandrie pour conjurer S. Athanaſe de leur envoyer un Evêque & des Prêtres, & que ce Patriarche, aprés l'avoir ordonné Evêque lui même, l'obligea à retourner vers ces peuples. Ainſi, (dit Ruffin, qui avoit apris la choſe du compagnon même de S. Frumence, & que les autres hiſtoriens n'ont fait que ſuivre) *la foy Chrétienne & l'ordre Sacerdotal furent introduits dans les Indes.* Qui ne voit donc que cette hiſtoire, loin de favoriſer le faux Miniſtere de la nouvelle Réforme

IV. Réponſe à une 2. objection tirée de l'hiſtoire de S. Frumence premier évêque des Indes.

Deffenſ. de la Reform. 4. parti. c. 4. p. 371.

Ruff. L. I. cap 19.

Socr. L. I. cap. 9.

Sozom. L. II. c. p. 24.

Theod. L. I. cap. 23.

Ruff. ibid.

de la vraye Eglise, ou qu'e
apartienne neceſſairement.
s'ils examinoient bien l'Ec
qu'ils proteſtent de teni
regle unique de leur foy
verroient que la Prédicat
l'Evangile & l'adminiſtrat
Sacremens doivent durer
Matth. XXVIII. 20. la fin du monde ; & que ce
choſes ne ſe peuvent exe
que par le Miniſtere des Pa
S. Paul dit aux Fidéles, q
cevant l'Euchariſtie, *ils*
I. Corinth. XI. 26. *ceront la mort du Seigne*
qu'à ce qu'il vienne, c'eſt-
ſans doute, juſqu'à ſon

ſt ſi contraire au repos public, u'on a toûjours regardé comme es tyrans, ceux qui l'ont ſuivie. uſſi l'Ecriture veut-elle que ous ſoyons ſoûmis aux Princes emporels ; & la raiſon qu'elle n donne, *eſt que Dieu les fait regner*, & qu'en *s'oposant à leur uiſſance, on reſiſte à ſa volonté.* Proverb. VIII. 15. & 16.

i cela eſt vray à leur égard, u'elle ſoûmiſſion ne devons-nous as avoir pour Jeſus-Chriſt, *ce Roy immortel, à qui toute puiſſance r été donnée dans le Ciel & ſur a terre?* comme ſon Royaume ui eſt l'Egliſe, n'eſt ſujet ni au caprice des hommes, ni à toutes es forces de l'Enfer, peut-on ſans crime, y changer la moindre choſe dans le miniſtere, qu'il a uy-même établi ? C'eſt neanmoins ce qu'ont fait les Proteſtans avec cette audace, que Tertullien reprochoit aux hérétiques du ſecond Siécle. Rom. XIII. 2. 1. Timoth. I. 17. Matth. XXVIII. 18.

dinal Bellarmin, de faire
dans la définition de l'E
perpetuité du Miniſtere.
ſuivi là-deſſus, & l'idé
donne l'Ecriture, & ce qu'
que clairement toute la tra
La force de la verité oblig
que fois Calvin lui même à
noître, malgré tous ſes pr
la durée perpetuelle de ce
tere. *S. Paul* dit-il, *aſſure*
gliſe eſt le pillier ou fern
la verité, *parce que, quan*
à publié ſa verité aux hom
la Loy, par les Prophetes
Apôtres, il a voulu que

Bellarm. l. 3. de Eccl. militante c. 2.

Calv. Serm. 23. ſur les X. Commandemens à Geneve 1557. p. 191.

ROISIÉME PARTIE
DE
INFAILLIBILITÉ
E L'EGLISE.

CHAPITRE I.

e l'Egliſe eſt infaillible, ou e ſe peut tromper ſur ce qui egarde la foy & les mœurs. 'reuves de cette verité par l'E- riture, & le Symbole des Apô- res.

APRE'S avoir montré que l'Egliſe Catholique eſt toûjours viſible par la feſſion publique de ſa foy, & l'exercice continuel de ſes Mi- res, il eſt aiſé de faire voir

I. Propretie d'Iſaïe ſur l'infaillibilité de l'Egliſe Catholique.

Eternel parle ainſi à Jeſus
lorſqu'il l'envoye prêch
hommes : *mon eſprit q*
vous, & mes paroles que
ſes dans voſtre bouche, n
gneront point de voſtre
ni de la bouche de vos
ni de celle des enfans de
fans, dés aujourd'hui & j
jours. Il eſt donc certai
même doctrine, que Die
dans la bouche de N. S.
ſes Apôtres, & de ſes Apô
Evêques qui leur ſuccede
qu'à la fin du monde: ſi bi
écoutant l'aſſemblée de

Egliſe Catholique, où il avoit reçu le baptême, ne peut s'empêcher de dire ces paroles, qui ſeront à le condamner éternellement, & tous ceux qui ſuivent ſes erreurs. Comme maintenant, dit-il, mon intention eſt de parler *de l'Egliſe viſible*, apres nous du ſeul titre de Mere, combien la connoiſſance d'icelle nous eſt utile, voir NECESSAIRE : d'autant qu'il n'y a nulle entrée en la vie permanente, ſinon que nous ſoyons conçus au ventre de cette mere ; qu'elle nous enfante, qu'elle nous alaite de ſes mammelles ; finallement qu'elle nous tienne & garde ſous ſa conduite, juſqu'à ce qu'étant dépoüillez de cette vie mortelle, nous ſoyons ſemblables aux Anges.... Bien de Dieu, ajoûte-t'il, pût élever en un moment les ſiens en perfection, il les veut neanmoins

cette Prophetie.

Inſt. IV. c. 1. n. 4.

Ibid. n. 5.

„ moins faire croitre petit à petit
„ ſous la nourriture de l'Egliſe.
„ Nous voyons que la maniere
„ eſt exprimée, à ſçavoir entant
„ que la Prédication eſt commiſe
„ aux Paſteurs..... Auſſi long-
„ tems auparavant le Prophéte
„ Iſaïe avoit décrit le regne de
„ J. C. ſous ces marques : *Mon*
„ *eſprit qui eſt en toy, &c.* D'où
„ il s'enſuit (c'eſt toûjours Cal-
„ vin qui parle) que ceux qui re-
„ fuſent d'être empaſtelez par
„ l'Egliſe, ou rejettent la viande
„ ſpirituelle, qu'elle leur offre,
„ ſont dignes de mourir de faim.
Il faut donc, pour être ſauvé, ſelon l'auteur même des Calviniſtes, reſter juſqu'au dernier ſoupir dans la communion de l'Egliſe viſible.

III. Promeſſes de Jeſus-Chriſt à l'Egliſe.

Si nous paſſons à l'Evangile, nous verrons que Nôtre Seigneur lui-même promet à ſes Apôtres de leur donner le S. Eſprit, *qui demeure*

demeurera éternellement avec eux; & qui leur enſeignera toute verité. Si donc, comme on n'en peut douter, cet eſprit doit éternellement demeurer avec l'Egliſe pour lui enſeigner toute la doctrine de Nôtre Seigneur, elle ne pourra jamais errer ſur aucun point, qui regarde ou la foy ou les mœurs. Joan. XIV. 16. & 26.

Mais le Fils de Dieu, voyant que l'ennemi ſemeroit de la zizanie dans ſon champ, ou qu'il s'éleveroit des conteſtations parmi les Fidéles, leur donne un moyen aſſûré de les terminer, ſans rompre l'union ou la charité, qui doit être entr'eux. Il les renvoye à l'Egliſe; & bien loin de permettre qu'on examine, aprés elle, il veut qu'on regarde. *Comme un payen & comme un Publicain*, tout homme qui refuſe de ſe ſoûmettre à ſa déciſion. Ainſi il nous aprend que ſon Egliſe ſera toû- Matth. XVIII. 15. 16. 7.

jours prête à écouter les diſputes & à les juger d'une maniere infaillible. C'eſt pourquoi, il ajoûte, *qu'il lui donnera les clefs du Royaume des Cieux, & que tout ce qu'elle liera ou déliera ſur la terre, ſera lié ou délié dans les Cieux.* Ces Clefs myſterieuſes nous font entendre que l'Egliſe ſeule nous peut ouvrir le chemin du ſalut, en nous délivrant de l'erreur, auſſi bien que du peché. C'eſt donc elle ſeule, qu'il faut conſulter. C'eſt d'elle uniquement qu'il faut recevoir toute l'inſtruction, qui nous eſt neceſſaire.

Ibid. 18. & Joan. XX. 23.

Cette conſequence eſt ſi naturelle, que Zuingle même l'a tirée, pour convaincre de nouveauté les Anabaptiſtes, à qui il parle en ces termes : *Avec qu'elle audace avez-vous oſé innover de vôtre autorité privée, ſans avoir conſulté l'Egliſe ? En effet, ſi nous permettions à tout*

Zuingl. de Bapt. p. 72.

homme entêté de repandre dans le public ſes imaginations, de ſe faire des diſciples, & d'établir une nouvelle ſecte, nous verrions bien-tôt Jeſus-Chriſt diviſé. Il faut donc conſulter l'autorité de toute l'Egliſe; ne rien faire que par ſon conſeil, & ne ſuivre la paſſion, ou l'enteſtement de qui que ce ſoit. LE JUGEMENT DE L'ECRITURE N'APARTIENT, NI A VOUS NI A MOY : MAIS A TOUTE L'EGLISE. *C'eſt à elle que les clefs & la puiſſance des clefs apartiennent.* Zuingle dit vray : ce n'eſt ni à lui, ni à tout autre perſonne à juger du ſens de l'Ecriture : ce droit n'apartient qu'à l'Egliſe, la dépoſitaire fidéle & l'interprete infaillible des oracles divins.

Communis totius Eccleſiæ authoritas conſulenda, & hujus conſilio, non cujuſvis temerariâ libidine omnia hæc tranſigenda ſunt. Judicium, enim ſcripturæ nec meum nec tuum, ſed totius Eccleſiæ eſt, hujus enim claves & claviam poteſtas

Jeſus-Chriſt dit ailleurs, *je bâtiray mon Egliſe ſur la Pierre, & les portes de l'enfer*, c'eſt-à-dire toutes les ruſes & toute la malice des Démons, *ne la pour-* *Matth. VII.* 25.

ront ſurmonter. N'eſt-il pas en effet ce prudent Architecte, qui bâti ſa maiſon ſur le roc? Les pluyes tombent, les fleuves ſe débordent, les vents ſoufflent de tous côtez; & elle demeure immobile. Que peuvent donc craindre ceux qui l'habitent, tant que la vaine curioſité ou l'inconſtance ne les en fera point ſortir? Ils y trouveront toûjours un azile aſſûré, & des armes pour s'y défendre contre ces eſprits inquiets, qui l'ayant abandonnez ne penſent qu'à la détruire.

Ind. 12. 13.

Math. XVIII. 18. Voici encore de quelle maniere N. Seign. prêt à monter au Ciel, parle à ces Apôtres. *Allez, enſeignez toutes les nations, les baptiſant; Au nom du Pere, & du Fils, & du ſaint Eſprit; & leur aprenant à obſerver tout ce que je vous ay commandé.* Mais, pour les raſſûrer ſur la difficulté des grandes choſes qu'il leur ordonne,

& ſur toutes les perſécutions qu'il leur avoit prédites, il adjoûte auſſi-tôt *Je ſuis moy-même avec vous juſqu'à la conſommation des ſiécles.* Non : il n'y aura pas un ſeul moment d'interruption. Il leur promet d'être ſans ceſſe avec eux, & avec leurs ſucceſſeurs, tant que le monde durera. Ainſi en quelque tems qu'ils parlent, on eſt aſſûré d'entendre la verité même, qui ne les doit jamais abandonner.

Ces dernieres paroles de J. C. ſont ſi expreſſes, que le Synode de Delpht, confirmé par celui de Dordrect, s'en ſervit contre les Arminiens ou les Remontrans. Lorſque ces hérétiques, qui s'étoient ſeparez des Calviniſtes, virent qu'on les vouloit condamner à Delpht, ils y préſenterent une requête, où pour empêcher les déciſions du ſynode, ils diſoient qu'il n'étoit pas infaillible,

de Trente. Mais quelle fu
ponſe du Synode de Delph
que les Evêques Catholi
voient faite aux premiers
teurs de Luther & de Calv

Ibid. *ſus-Chriſt*, dit-il, *a promi*
Egliſe d'être avec elle ju
fin des ſiécles.... Ainſi,
de pluſieurs païs il s'aſſe
des Paſteurs, pour décide
la parole de Dieu ce qu'il f
ſeigner dans les Egliſes,
ſe perſuader avec une fer
fiance que Jeſus-Chriſt ſer
eux ſelon ſa promeſſe. Le
de Delphi, reconnoiſſoi

rendre les jugemens ou les decrets infaillibles.

Mr. Bull *, l'un des plus ſçavans Docteurs qu'ait à preſent l'Angleterre, cite le même endroit de l'Evangile, pour faire voir aux Sociniens, que le Concile de Nicée n'a pû ſe tromper en décidant la conſubſtantialité du verbe.

* Evêque de S. Davids.

Il s'agiſſoit, dit-il, *du principal article de la religion..... Si dans une queſtion de cette importance, nous feignons que tous les Paſteurs de l'Egliſe ayent pû tomber dans l'erreur, & tromper les fidéles, comment pourra-t'on défendre la parole de Jeſus-Chriſt, qui a promis d'être toûjours avec les Apôtres & avec leurs ſucceſſeurs? car, puiſque la promeſſe de Jeſus-Chriſt s'étend juſqu'à la fin du monde, & que les Apôtres ne devoient pas vivre ſi long tems, il eſt certain qu'en leur perſonne,*

Def. fid. Nicen. præm. n. 1. p. 2.

il parloit à ceux qui leur
ſucceder; à quoy il ajoû
roles de Socrate, *que*
de ce Concile, quoi que
peu ſçavans, ne pouv
ber dans l'erreur, par
toient éclairez de la l
S. Eſprit.

Ibid. n. 31. Socr. lib. 1. c. 9.

En effet, ſi l'Egliſ
Conciles qui la repreſ
ſont pas infaillibles, q
titude avons nous, qu
ges de l'Ecriture, où
de Jeſus-Chriſt, ayen
entendus par les Evêqu
ſemblerent à Nicée ?
viendront, comme di
les promeſſes que le fil
faites à ſon Egliſe, e
elle juſqu'à la fin des ſiè
ce que cet habile prot
veut ſoûtenir la foy d
Nicée, contre les Socin
bligé de dire, malgré to
cipes de la nouvelle

Tant il eſt vrai qu'on ne peut combatre l'héréſie avec avantage, qu'en ſe ſervant de ceux de l'Egliſe Catholique.

IV. Ce que ſaint Paul l'infaillibili de l'Egliſe.

Son infaillibilité paroît encore dans les Epitres de S. Paul. Ce grand Apôtre la donne aux femmes mariées, pour modele de la ſoumiſſion & de la fidelité qu'elles doivent à leurs maris; comme il donne aux maris, pour modéle de l'amour qu'ils doivent à leurs femmes, celui que J. C. a pour ſon Egliſe. Ce précepte de ſaint Paul eſt ſans doute pour tous les tems: ſi bien qu'il s'eſt ſervi d'un exemple, qui ne pût jamais changer. Et, comme J.C. aimera toûjours l'Egliſe, l'Egliſe lui ſera auſſi toûjours fidéle. Mais, ſi l'on veut, avec les Miniſtres qu'elle ſoit tombée de tems en tems dans l'erreur, le modéle, que l'Apôtre a pris de la fidelité des femmes mariées, n'eſt pas juſte. Ce qu'on

Epheſ. 22. & Se

ne peut dire, ſans l'acuſer de mal choiſir ſes exemples.

Le même Apôtre, aprés avoir marqué aux Ephéſiens, que les Paſteurs exerceront toûjours leur miniſtére, ajoute : *C'eſt afin que nous ne ſoyons plus comme des enfans qui flotent, en nous laiſſant emporter à tout vent de doctrine, par la malice des hommes.* L'inconſtance des hérétiques, qui leur fait ſuivre tous les jours des routes auſſi dangereuſes que nouvelles, vient de ce que, refuſant d'écouter ce que leur dit l'Egliſe, par la bouche de ſes Paſteurs, ils n'ont plus rien qui les fixe. Au lieu que les Catholiques ne ſont jamais dans l'incertitude. Ils croyent entendre J. C. même, quand les Paſteurs leur parlent. Mais qu'on remarque bien ici que l'Apôtre ſe met lui même au rang des ſimples fidéles, afin, dit-il, *que nous ne ſoyons plus comme des enfans qui flotent*, &c. il veut montrer

Eph. IV. 12.
Ibid. 14.

par là que les hommes, quelque habiles qu'ils puiſſent être, s'ils ne ſuivent tout ce que leur prescrit l'Egliſe ſur les dogmes & ſur les mœurs, ſont comme des enfans, qui ſe laiſſent entraîner à l'impetuoſité du vent ou des flots.

Ce malheur n'eſt point a craindre dans le ſein de l'Egliſe Catholique, car le même Apôtre nous aſſure que c'eſt l'*Egliſe du Dieu vivant*, que *c'eſt la Colomne & l'apui de la verité*. Peut-on mieux, & en moins de paroles, exprimer ſon authorité infaillible ? Il eſt vrai que Pierre du Moulin, & quelqu'autres Miniſtres, que ce paſſage incommode, diſent pour en éluder toute la force, qu'il marque ſeulement l'office ou le devoir de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, qu'elle doit ſoûtenir la verité, quoi qu'elle ne la ſoûtienne pas toûjours. Mais, outre que cette explication eſt ſans aucun fonde-

1. Tim. 3. 15.

Du Moul. Rép. au Card. du Perron. l. 1. c. 2.

ment, tout paſteur, & même tout particulier, pourroit être auſſi nommé *la Colonne de la verité*; car le devoir du Paſteur eſt de l'enſeigner & de la ſoûtenir, comme celui du particulier eſt de la croire & de la défendre même en certaines occaſions, autant qu'il le peut.

1. *Pit. III. 15. Calv. inſt. l. IV. c. p. n. 10.* Auſſi Calvin reconnoît-il que d'être *la Colonne de la verité*, eſt un privilége qui n'apartient qu'à l'Egliſe. Luther parle à peu prés de la même maniére; & l'un de ſes premiers diſciples ne ſe contente pas d'avoüer que *la conſequence, que nous tirons de ce paſſage pour l'infaillibilité de l'Egliſe, eſt tres juſte*, il dit encore que *les autres aſſemblées peuvent ſe tromper & ſe trompent même, mais que la nature & la marque de celle-cy eſt de ne pouvoir errer.*

Luth. de ſerv. Arbitrio.

Vvitak. contr. quæſt. c 19. p. 551. ex hoc loco adverſarii veré concludunt Eccleſiam non poſſe errare. Alii cœtus poſſunt errare & errant: hujus vero cœtus proprium & nota eſt non poſſe errare.

Num. XXIV. 5. Autre-fois le Prophete Balaam, qu'un Roy payen vouloit obliger à maudir l'armée d'Iſraël, fut ſi

charmé de l'ordre de ſon camp, & de la beauté de ſes tentes, qu'il ne pût s'empêcher de lui donner des loüanges & des benedictions contre la volonté de ce Prince. La haine, que les hérétiques portent à l'Egliſe, les oblige de même à déclamer contre elle, ſans épargner la calomnie. Mais de tems en tems, frapez des promeſſes, qui lui ſont faites, il les admirent, ils en relevent la grandeur, malgré toute leur paſſion. Dieu tire ainſi la verité de leur bouche, & pour les rendre inéxcuſables, & pour confirmer les fidéles.

ENFIN, quand il n'y auroit pas dans l'Ecriture des preuves auſſi claires de l'infaillibilité de l'Egliſe, que celles qu'on vient de voir, le Symbole ſuffiroit pour convaincre de cette verité importante. On l'a toûjours recité : on a donc toûjours crû que l'Egliſe qui eſt Catholique, ou qui ſe ré-

V. Ce que le Symbole nous fait croire de l'Egliſe.

pand dans tout le monde, en y prêchant l'Evangile, ſelon l'ordre du Fils de Dieu, eſt *Sainte*, c'eſt-à-dire, comme l'explique Luther même, qu'elle ne peut errer. *L'Egliſe*, dit-il, *eſt gouvernée par l'eſprit de Dieu, & Jeſus-Chriſt demeure avec elle juſqu'à la fin du monde.... C'eſt-là ce que nous ſçavons; & le Symbole qui nous eſt commun à tous, marque par ces paroles. Je crois la Sainte Egliſe Catholique, qu'il eſt impoſſible qu'elle ſe trompe même dans le moindre article.* Luther raiſonne bien: Car en effet, ſi les articles de foy ſont immuables, comme on n'en peut douter, celui qui nous fait croire que l'Egliſe eſt *Sainte*, nous aſſûre en même tems qu'elle eſt toûjours infaillible.

Cela poſé, voila tout héretique convaincu de nouveauté. Car on lui peut dire: avant que vous paruſſiez dans le monde, les fi-

Matth. XXVIII. 19. Marc XVI. 5. Luth. de ſerv. arb. Eccleſia Spiritu Dei regitur; & Chriſtus cùm Eccleſiâ suâ manet uſque ad conſummationem mundi.. Hæc novimus, nam ſic habet & ſymbolum omnium noſtrum, *Credo Eccleſiam ſanctam Catholicam*; & impoſſibile eſt illam errare, etiam in minimo articulo.

Tertul. de Virg. veland. c. 1. S. Iren. l. 1. c. 2.

déles recitoient le Symbole. Ils croyoient donc *la Sainte Egliſe Catholique*; & ce ne pouvoit être la vôtre, qui ne s'eſt montrée que depuis quelque jours.

VI. Remarque importante ſur le Symbole.

Il y a encore une réflexion conſiderable à faire ici. Nos Réformez veulent que l'Ecriture ſoit l'unique regle de la foy. D'où vient donc que le Symbole ne parle que de l'Egliſe, & ne dit pas un mot des livres Saints, ni même des Sacremens.? Aucun Miniſtre ne peut répondre à cette queſtion ſelon ſes principes. Mais elle n'embarraſſe point le Catholique. Il ſçait que le Symbole, en lui propoſant de croire l'Egliſe, lui donne un moyen, auſſi ſûr qu'abregé, de connoître non-ſeulement les livres canoniques, mais encore le nombre des Sacremens, & la fin de leur inſtitution. Oüi, tandis qu'il ſe ſoûmettra à l'autorité de l'Egliſe, il ne pourra

jamais ni varier, ni douter même ſur tout ce qui regarde la foy. Oſtez-lui cette ſoûmiſſion, le voilà d'abord comme les Réformez, incertain & changeant ſur les choſes les plus importantes.

Cy-deſſus ch. 11. art. 12. pr. part.

On a vû au commencement de ce traité combien ils ſont diviſez ſur les livres de l'Ecriture : Le ſont-ils moins ſur les Sacremens? Wiclef & Jean Hus en ont toûjours crû ſept avec l'Egliſe : mais Luther, plus hardi qu'eux, en retranche quatre tout d'un coup. *Il faut*, dit-il, dans ſon livre de la captivité de Babylone, *que je nie les ſept Sacrements, & que je n'en retienne que trois, qui ſont le Baptême, le pain & la penitence.*

Conc. Conſtant. Seſſ. VIII. & XII.

Apol. cap. de num. Sacr. art. 13. pag. 100. & Seq.

Cependant l'Apologie de la Confeſſion d'Ausbourg rétablit l'ordre : car, aprés avoir dit que *le Baptême, la Céne & l'abſolution ſont trois veritables Sacremens*, elle adjoute, *qu'il ne faut point*

ndre les jugemens ou les decrets faillibles.

Mr. Bull *, l'un des plus ſçavans Docteurs qu'ait à preſent Angleterre, cite le même endroit de l'Evangile, pour faire voir aux Sociniens, que le Concile de Nicée n'a pû ſe tromper, en décidant la conſubſtantialité du verbe.

* Evêque de S. Davids.

Il s'agiſſoit, dit-il, *du principal article de la religion..... Si dans une queſtion de cette importance, nous feignons que tous les paſteurs de l'Egliſe ayent pû tomber dans l'erreur, & tromper les fidéles, comment pourra-t'on défendre la parole de Jeſus-Chriſt, qui a promis d'être toûjours avec ſes Apôtres & avec leurs ſucceſſeurs? car, puiſque la promeſſe de Jeſus-Chriſt s'étend juſqu'à la fin du monde, & que les Apôtres ne devoient pas vivre ſi long tems, il eſt certain qu'en leur perſonne,*

Def. fid. Nicen. præm. n. 1. p. 2.

ples, neamoins ne convie
pas avec lui là-deſſus. Et p
Daillé Apol. chap. V. 11. Mariage Mr. Daillé met a
des *queſtions indifferentes*
ſçavoir *ſi c'eſt un Sacreme*

Qu'elle incertitude da
prétendus Réformateurs
moyens, que le Fils de
inſtituez pour nous confe
grace! Mais ils ne ſeront
d'acord avec eux mêmes
qu'ils aimeront mieux ſuivi
fauſſes lumiéres, que celle
gliſe Catholique, qui eſt t
Sainte, comme nous l'ap
Symbole.

CHAPITRE II.

Preuves de l'infaillibilité de l'Egliſe, par le premier Concile de Jeruſalem, & par tous ceux qui l'ont ſuivi. Qu'on ne peut connoître l'Ecriture & ſon vray ſens, que par l'autorité de l'Egliſe; & que cette autorité eſt la ſeule voye, qui ſoit ſûr dans ce qui regarde la Religion.

I. Que l'infaillibilité de l'Egliſe paroît dans le I. Concile de Jeruſalem.

DE'S l'origine du Chriſtianiſme, l'Egliſe fit voir ſon infaillibilité, en terminant la fameuſe diſpute qui s'éleva dans Antioche. Les Juifs convertis, ſoûtenoient qu'il falloit abſolument circoncire les Gentils, qui embraſſoient la foy. Et ceux-cy diſoient que cette cérémonie n'étoit plus neceſſaire. Il s'agiſſoit donc de ſçavoir ſi elle devoit être continuée ou abolie. Ceux du premier avis aportoient la deſſus l'ordre *Act. XV. 1.*

de Dieu à Moyſe, & l'uſage perpetuelle de la Synagogue. Les autres répondoient que l'eſprit de l'Evangile ne demandoit que la circonſion du cœur. Qu'elle fut la conduite des Apôtres & des Prêtres? Ils s'aſſemblerent à Jeruſalem, pour réſoudre cette queſtion; & aprés l'avoir examinée, ils la déciderent en faveur des Gentils, uſant de ces termes : *il a ſemblé au bon ſaint Eſprit & à nous.* Il n'y avoit en effet que le ſaint Eſprit, qui leur pût aprendre qu'une choſe commandée ſi expreſſement, & pratiquée avec tant de ſoin dans l'ancienne Loy dût être abregé ſous la nouvelle Auſſi prononcent-ils au nom de cet Eſprit de verité, pour marquer que c'eſt lui-même qui s'exprime par leur bouche: ſi bien que *la multitude*, qui étoit preſenté à cette déciſion, & les Egliſes que parcourent Paul & Silas, pou

Ibid. 6. & 7.

Ibid. 28.

Ibid. 12.

Ibid. 41. & XLV. 4.

la leur faire recevoir, s'y ſoûmirent d'abord avec joye.

II. Que l'avis des Miniſtres, ce Concile eſt le modele de tous les autres.

Tous les Peres de l'ancienne Egliſe, & tous les celebres Docteurs de la Moderne (dit Amyraut, ce ſçavant Miniſtre de Saumur) ont cru que les Apôtres avoient en ce premier Concile, voulu donner à l'Egliſe des ſiécles ſuivans le modele de ce qu'elle avoit à faire, pour entretenir la pureté de la doctrine & de l'ordre de ſon gouvernemẽt. Et il eſt clair qu'ils ont eu raiſon: car Saint Luc ñe nous a pas écrit le livre des actes ſimplement comme une rélation des choſes paſſées, mais afin que nous en tiraſſions les inſtructions qui conviendroient au tems à venir..... Et quelques lignes aprés: N'eſtimerons-nous pas que l'hiſtoire d'une choſe ſi illuſtre, raportée avec tant d'exatitude, faite

Amyrau. du gouver. de l'Egl. ch. V. pag. 257.

Ibid. p. 260.

„ de ſemblables en to
„ cles, nous a été la
„ patron de ce que n
„ à faire en ces occu
„ véritablement il par
„ été l'intention des A
„ nous les imitaſſion
p. 164. „ action. Mais (pou
„ quand ils ont voulu c
„ ple même y aſſiſtât
„ pas pour l'avertir qu
„ ſoient les paſteurs, à
„ de même aprés eux
„ faudroit déliberer de
„ toucheroit la Religio
„ quilité de l'Egliſe !

nous avons à nous gouverner « en pareilles ocaſions ? «

Qui pourroit croire qu'avec ces principes, Amyraut eût pû demeurer proteſtant ? c'eſt une choſe déplorable ; & lui même ſenſible à ſon mal, dit ces touchantes paroles : s'il étoit permis de ſouhaiter à l'Egliſe de « Dieu quelque avantage, au delà de ce qu'il lui en voulut acorder, *Nous deſirerions de tout* « *nôtre cœur que Mrs. de l'Egliſe Romaine diſent vray, &* « *que nous puiſſions avoir des* « *Conciles abſolument infaillibles.* Car qu'elle conſolation « ſeroit-ce de voir des aſſemblées, qui ne pourroient errer « ni dans la conſtitution du culte, ni dans l'explication des « doctrines de la foy, ni dans la « réjection des erreurs, auſquels « les hommes ſont naturellement « ſi enclins ! *ce ſeroit retourner* « *Ibid. ch. XI. p. 366.*

„ *au bienheureux tems des Apô-*
„ *tres* ; & de ce *premier Synode*
„ *qu'ils tinrent à Jeruſalem.* Il reconnoît avec regret, que l'Egliſe des Ptoteſtans n'eſt pas conſtituée, comme celle des Apôtres. Mais, lorſqu'il veut ravir à l'Egliſe Catholique cet avantage, qui l'a fait ſubſiſter depuis tant de ſiécles, a-t'il oublié que de ſon aveu même, *tous les Peres & tous les Célébres Theologiens ont cru qu'elle avoit dans ce premier Concile des Apôtres, le modele de ce qu'elle devoit faire dans tous les autres, pour entreteuir la pureté de ſa doctrine?* Jeſus-Chriſt eſt-il moins puiſſant dans la ſuite des ſiécles, qu'il ne l'étoit alors ? aime-t'il moins ſon Egliſe, qu'il ne l'aimoit? & cet homme Dieu, qui a dit aux Apôtres, *Je ſuis avec vous,* ayant ajoûté *tous les jours*, & *juſqu'à la fin du monde*, laiſſe-t'il aucun tems vuide? non ſans doute.

Matth. XXVIII. 20.

Auſſi a t-on vû que Mr. Bull, qui ne céde au Miniſtre Amyraut, ni en eſprit ni en ſçavoir, conclut de cette promeſſe de nôtre Seigneur, que le Concile de Nicée n'a pû ſe tromper, en condamnant Arius. *Car ſi l'on feint*, dit-il, que *cela ſoit arrivé, comment pourra-t'on défendre la parole de Jeſus-Chriſt, qui promet d'être toûjours avec les Apôtres & avec leurs ſucceſſeurs?* *Bull defens. fid. i Nicænæ p. 1.*

III. Que ſi ce I. Concile a été infaillible, tous les autres le ſont auſſi.

Mais, ſi cet endroit de l'Ecriture prouve, comme on ne le peut nier, l'infaillibilité du Concile de Nicée, il prouve également celle des autres Conciles œcuméniques ou generaux, qui l'ont ſuivi. En effet, ſupoſons pour un moment, que les Evêques aſſemblez à Ephéſe, ou à Calcédoine, ou même à Trente, ſoient tombez dans l'erreur, le Fils de Dieu n'eſt plus avec les ſucceſſeurs des Apôtres; & ſa promeſſe eſt vaine: ce qu'on

ne peut même penſer, ſans frémir. Il faut donc que tous les Conciles generaux, en quelque tems qu'on les tienne, ne ſe puiſſent tromper.

De dire qu'ils ſont compoſez d'hommes, & que par conſequent on y peut enſeigner le menſonge, ſelon cette parole de l'Ecriture, *tout homme eſt menteur*; c'eſt oublier que le Fils de Dieu a promis *d'être toûjours* avec ces hommes *juſqu'à la fin des ſiécles*. En effet c'eſt proprement lui qui parle, ou qui décide par leur bouche. Il ne faut donc pas regarder ce qu'ils enſeignent alors, comme leur doctrine particuliere, mais comme celle de Jeſus-Chriſt même. Auſſi leur dit-il, en la perſonne des Apôtres, dont ils tiennent la place, *qui vous écoute m'écoute*. Les Donatiſtes voloient que l'effet des Sacremens dépendît du merite ou de la vertu des Miniſtres. Et que leur ré-

Pſ. CXV. 2.

Matth. XXVIII. 20.

Luc X. 16.

doit-on ? que l'homme ne donne pas la grace du Baptême, ou des autres Sacremens, mais Jeſus-Chriſt ſeul par le miniſtere de l'homme. Autrement nous ſerions toûjours dans l'incertitude de les avoir bien reçus. On doit penſer la même choſe des Conciles generaux. Si l'interêt, la cabale, l'erreur, en un mot, *les portes de l'Enfer* y pouvoient prévaloir, on voit clairement que les promeſſes du Sauveur du monde ſeroient nulles, & que l'Egliſe n'auroit aucun moyen d'affermir la foy de ſes enfans contre la malice des Hérétiques. Nous devons donc croire ſur la parole de Nôtre Seigneur qu'il préſide par ſon Eſprit dans ces aſſemblées ; & qu'ainſi les Evêques y peuvent dire, comme les Apôtres dans celle de Jeruſalem : *il a ſemblé bon au S. Eſprit & à nous.* *Matth. XVIII. 19. 20.* *Act. XV*

D'ailleurs, que font les Evê-

ques en ces ocasions ? De n
veaux articles de foy ? Nu
ment. Convoquez de divers
droits du monde Chrétien,
dépoſent que la doctrine, qu'a
que une nouvelle hérésie ;
celle de l'Egliſe particuliére,
chacun d'eux préſide, & que ce
qui les ont précédez, l'ont t
jours enſeignée à leurs peupl
Si bien que le témoignage de t
de perſonnes, qui s'aſſembl
au nom, & par l'autorité de
ſus-Chriſt, ne peut être trompe
ni même ſuſpect en la moind
choſe. Tout cela fait auſſi dir
S. * Gregoire le grand qu'*il*
çoit les cinq Conciles généraux
qu'on avoit déja tenus, *avec a
tant de veneration que les quat
Evangiles.*

* Sicut ſancti Evangelii quatuor libros, ſic quatuor concilia ſuſcipere & venerari me fateor. Quintum quoque conſilium pariter veneror. *S. Greg. Ep. 24 ad Patriarch.*

IV. Qu'on ne peut connoître l'Ecriture Sainte & ſon vrai ſens, que

Mais ces livres divins, comm
tout le reſte de l'Ecriture, q
nous les fera recevoir ! Ce
peut être que cette autorité, q

décide dans les Conciles, & ſans laquelle S. Auguſtin proteſte hautement *qu'il ne croiroit pas même à l'Evangile.* C'eſt la ſeule voye qui convienne à tout le monde. Elle eſt ſenſible, elle eſt ſûre, elle répond parfaitement à cette volonté, qu'à Dieu, que *tous les homme connoiſſent la verité.*

par l'autorité de l'Egliſe.

S. Aug. cont. epiſt. fund. c. 4.

1. Timoth. II. 4.

Comment, ſans cette voye, ſçauroient-ils par exemple, que tel livre eſt de l'Ecriture? ou que tel paſſage doit avoir un tel ſens? ſera-ce par l'examen, qu'ils en pourront faire? Nous avons démontré que ce moyen eſt impoſſible, ſur tout au ſimples, qui ſont toûjours le plus grand nombre. Mais acordons que quelqu'un de ceux qui ſe croyent les plus éclairez, puiſſe aprés bien des veilles & des recherches, découvrir que tel livre eſt de l'auteur ſacré, dont il porte le nom, & qu'il n'a pas même été corrompu par la malice

Cy-devant la Part ch. IV. & VI.

ou par l'ignorance des copiſte
Qui lui donnera la veritable i
telligence des paſſages importan
Les Sociniens ſont raiſonnabl
comme les autres hommes. I
ont d'habiles gens pour les la
gues & pour la critique : auc
d'eux, cependant ne voit da
l'Ecriture que le Fils eſt conſu
ſtantiel au Pere. Les Lutherie
& les Calviniſtes ne manquent p
non plus de raiſon : ils ont au
leurs ſçavans ; & neanmoins il
a prés de deux ſiécles qu'ils d
putent avec une chaleur incroy
ble ſur le ſens de ces parole
Cecy eſt mon corps.

Si, au lieu de l'examen, on s'
veut raporter à l'inſpiration p
ticuliére, c'eſt encore pis,
ne verra plus que des Enth
ſiaſtes, ou des Fanatiques.
verra de nouveaux Zuingles,
ſe vanteront qu'*un eſprit incon*
leur donnent l'intelligence

paſſages obſcurs. On verra de nouveaux Luthers, qui feront encore de folles prophéties ſur la chûte du Pape & de l'Egliſe Catholique.

V. Que cette authorité eſt la ſeule voie qui ſoit ſûre dans ce qui regarde la Religion.

Qui fera donc la ſureté des ſimples & des ſçavans, du peuple & des Paſteurs? Il faut un moyen, qui les délivrant les uns & les autres d'un examen auſſi inutile, que penible, leurs faſſe à tous croire également les veritez du ſalut; & ce ne peut être que l'autorité de l'Egliſe.

Si la connoiſſance de nos myſteres dépendoit de quelques principes de Méthaphyſique, un homme d'eſprit, qui ſçait méditer, la pourroit ſans doute acquerir plûtôt & beaucoup mieux qu'un grand nombre d'autres perſonnes. Mais, comme elle dépend de la révélation, qui a été faite à l'Egliſe ſeule, c'eſt de ſa bouche qu'il faut aprendre ces veritez. De là vient que le ſaint Eſprit a

voulu que nôtre inſtruction commançât par le Symbole, qui fait dire à chacun de nous & de cœur & de bouche, *je croy la ſainte Egliſe.* Quand donc nos Paſteurs s'apliquent à l'étude de l'Ecriture & de la tradition, ce n'eſt pas certainement, pour mieux croire les points de la foy : (car en cela, dit S. Irenée, *les Evêques mémes ne ſont pas au deſſus des autres*) mais c'eſt pour ſe rendre plus capables d'inſtruire les Fidéles, ou de combattre les hérétiques.

S. Iren. l. 1. c. 3.

VI. Réponſe à deux objections.

En cet endroit les Miniſtres ne manqueront pas de nous dire que l'Ecriture eſt *la regle certaine de nôtre foy*, ou qu'*elle contient tout ce qui eſt neceſſaire pour le ſervice de Dieu, & pour nôtre ſalut* ; & qu'ainſi on la peut entendre, ſans le ſecours de l'Egliſe. Mais le docte Vincent de Lerins va reſoudre cette difficulté.

Confeſſ. des Egl. Réf. de Franc. Art. IV.

Ibid. Art. V.

Vinc. Lirin. *Quelqu'un demandera peut-être,* dit-il,

dit-il, *pourquoi la regle des Ecritures étant parfaite, & plus que ſuffiſante, pour établir tout ce qui regarde la foy, on y veut joindre l'autorité de l'Egliſe ? C'eſt que tout le monde n'explique pas cette divine parole, de la même maniere, parce qu'elle eſt trop élevée, & que chacun en cherche le ſens à ſa mode. Si bien qu'on verroit preſqu'autant d'explications differentes, qu'il y auroit d'hommes, qui ſe mêleroient de l'interpréter. Novation l'entend autrement que Photin ; Sabellius que Donat, Arius, qu'Eunome.* Et, laiſſant là tous les Auteurs de ces anciennes héréſies, peut-on dire que ceux des nouvelles ſoient moins diviſez ſur l'intelligence de l'Ecriture ? *Un ſi grand nombre de diverſes interprétations*, continuë l'Abbé de Lérins, *forme un labyrinthe d'erreurs, d'où nous ne ſortirions jamais*, commonit. c. 2.

ſi l'Egliſe Catholique ne nous co
duiſoit par le vrai ſens, qu'el
nous donne des Prophetes & d
Apôtres.

Calv. Serm. XIII. ſur les X Commandemens p. 101. Edit. de Gen. 1557.

Calvin entraîné par la force d
la verité, prêchoit la même choſ
à Genéve. *Il ne ſuffit pas*, (
ſont ſes propres termes (*que nu*
ayons l'Ecriture, & que chacun
liſe en ſa maiſon. Entendez-vo
Diſciples de ce Réformateur?
ne ſuffit pas de lire l'Ecriture, d
la méditer, de l'examiner. Q
faut-il donc encore, pour en
voir l'intelligence, & pour êt
ſauvé? Il va vous l'aprendre co
tre ſes principes & les vôtre
Il eſt requis, ajoûte-t'il, *qu'e*
nous ſoit prêchée, & qu'il y
des Paſteurs, dont Dieu ſe ſerv
AFIN QUE, QUAND NOUS L
ECOUTERONS, NOUS PROFITIO
EN LA DOCTRINE DU SALUT.
voilà pourquoy S. Paul, dit q
l'Egliſe eſt le pilier de la verit

& comme la fermeté & la tour.

Ainſi quelque génie & quelque ſcience qu'on ait, il eſt impoſſible de bien entendre l'Ecriture, ſans l'interprétation de l'Egliſe. Car l'Eſprit ſaint, qui a dictée l'Ecriture, qui l'a dépoſée entre les mains de l'Egliſe, l'a lui a fait entendre dez le commencement & dans tous les âges. De ſorte que l'intelligence, qu'elle en a toûjours euë, eſt inſpirée auſſi bien que l'Ecriture même. Oüi, l'Ecriture & la tradition ne font enſemble qu'un même corps de doctrine rélévée de Dieu. Et, bien loin que l'obligation d'entendre l'Ecriture, comme elle a toûjours été entenduë, la ſoûmette aux penſées des hommes, rien au-contraire ne la met plus audeſſus, ou ne la rend plus indépendante des ſentimens particuliers. Mais, quand on laiſſe à chacun, comme font nos Réformez, le pouvoir

de l'interpréter, on la
eſprits les plus inquie
ne lieu aux explicatio
res, & par conſéque
ſortes d'erreurs.

Les Miniſtres ajo
doute (car ils ne ſe
aux choſes les plus
l'Ecriture n'a que d'o
pour ceux qui périſ
qu'elle eſt claire po
qui y trouvent toûj
ritez fondamentales
Voyons ſi celà eſt v

L'Eunuque, dont
Act. VIII. 28. & ſeqq. dans les Actes des Ap
certainement élu ; &
Prophete Iſaïe, qu'il
min, contenoit un
mental, puiſqu'il s'ag
ſtere de nôtre Rédem
dant il n'y pouvoit rie
dre. *Entendez-vous*
liſez? lui dit Philippe
aproché de ſon chari

lre même du S. Eſprit. Hé ! *comment*, luy répondit l'Eunuque, *le pourrois-je entendre, ſi quelqu'un ne me l'explique. Il pria*, enſuite, *Philippe de monter & de s'aſſeoir auprés de lui*, pour ſçavoir ce que vouloit dire le Prophéte. Qu'on remarque bien auſſi que dans cet exemple, le ſaint Eſprit n'inſtruit pas immediatement l'Eunuque, mais qu'il ſe ſert pour cela du miniſtere de Philippe, afin de nous aprendre à ne nous pas arrêter aux lumiéres, qui nous paroiſſent venir d'enhaut, mais à celles que le ſaint Eſprit communique inceſſamment à l'Egliſe.

En effet, n'eſt-il pas infiniment plus ſimple & plus conforme à l'ordre, que Jeſus-Chriſt aſſiſte ſon Egliſe, pour l'empêcher de tomber dans l'erreur, que chaque particulier ? Et, quand ces eſprits ſuperbes révoquent en doute ce

qu'elle décide ; n'acuſent-ils pas le Fils de Dieu, ou d'avoir abandonné ſon Epouſe contre ſes promeſſes, ou de n'avoir pas eu aſſez de puiſſance pour la ſoûtenir ? Mais il faut être bien aveugle, pour ne pas voir, que puiſque Jeſus-Chriſt eſt le chef & le protecteur de l'Egliſe, il eſt impoſſible que les portes de l'Enfer prévalent contre elle. On n'a pas beſoin pour cela d'un grand examen : c'eſt une verité qui ſaute, pour ainſi dire, aux yeux des plus groſſiers.

VII. Que l'autorité de l'Egliſe ſubſiſte toûjours, tandis que les héréſies diſparoiſſent.

D'ailleurs l'Egliſe eſt univerſelle pour tous les tems & pour tous les lieux. Car de toutes les ſocietez qui ſont ſur la terre, c'eſt la plus vénérable par ſon antiquité, & la plus viſible par ſon étenduë. Les differentes ſectes ne paroiſſent qu'en certains lieux, mais toûjours long tems aprés l'Egliſe ; & ſi d'abord elles ont quelque é-

tat, elles reſſemblent, dit ſaint Jude, à *ces Etoiles errantes*, où à ces exhalaiſons, qui s'enflament quelque fois dans l'air, & qui ſe diſſipent preſque auſſi-tôt. *Jude 1.*

Où ſont en effet les diſciples d'Arius, qui feſoient tant de bruit? Où ſont ceux de Donat, de Pélage, & de tant d'autres; dont il ne reſte plus que le nom dans les annales de l'Egliſe, qui les a tous condamnez? Les Proteſtans croyent-ils n'être pas ſujets au même ſort? Ils ont beau faire, ils ne pourront jamais l'éviter. Ils ont déja la marque certaine, que S. Jude nous donne pour connoître les hérétiques: C'eſt qu'*ils ſe ſont eux-mêmes ſéparez. Nous avons fui*, dit le Miniſtre Daillé, *les anciennes Egliſes de nos peres; nous avons renoncé aux ordinaires aſſemblées* des peuples: *Nous avons rompu avec le reſte du monde.* Mais que ſont-ils de- *Ibid. 19.* *Apol. c. V.*

Jud. 12. venus par le ſchiſme ? *des arbres deux fois morts & déracinez*, parce qu'en ſortant du ſein de l'Egliſe leur Mere, ils ont perdu & la foy & la charité. Aprés cela ne ſeront-ils pas comme des *nuées*, que le vent emporte, & qu'il fait diſparoître preſque en un moment.

VIII. Comment il faut diſputer avec les héretiques, & que l'antiquité de l'Egliſe les confond tous.

N'eſt-il pas encore une fois & plus ſûr & plus raiſonnable d'écouter l'Egliſe Catholique, que les nouveaux docteurs, à qui l'on peut dire avec Tertullien, *qui êtes vous ? d'où venez vous ? je poſſede le premier le champ où vous voulez ſemer : je le tiens des Apôtres ; & j'en ay de bons titres.* Il eſt vray que ces Novateurs, pour ébloüir le peuple, ne manquent pas de citer à tout moment l'Ecriture. *Mais*, dit ce Pere ; *à quoy peuvent ſervir ces diſputes, qu'à fatiguer ceux qui ſont fermes dans la foy, qu'à ſur-*

Tert. de præſc. XXXVII.

Ibid. cap. XV.

Ibid. c. XVII.

prendre les foibles & qu'à jetter mille ſcrupules dans l'eſprit des médiocres ? car ou ces hérétiques ne reçoivent pas toute l'Ecriture, ou ils la corrompent par le mauvais ſens, qu'ils y donnent : on ne doit donc pas, continuë-t'il, *les admettre à ce combat. Mais* Ibid. c. XIX. *l'ordre veut qu'on ſçache d'abord à qui apartient l'Ecriture ; de qui, & par qui nous eſt venuë la diſcipline, qui fait les Chrétiens : car, où cela paroît dés l'origine, là ſe trouvent la verité de l'Ecriture, ſon vray ſens, & toutes les traditions Chrétiennes.* De qui les Proteſtans ont-ils reçu les livres ſacrez ? De qui ont-ils apris *ce qui fait les Chrétiens*, c'eſt-à-dire, le Symbole, & la maniere de conférer le Baptême. N'eſt-ce pas de l'Egliſe Romaine ? Ils ne le peuvent nier, ſans s'expoſer à la riſée de toute la terre. C'eſt donc uniquement de cette Egliſe

qu'ils doivent aprendre & le vrai ſens de l'Ecriture, & tout ce qu'ont enſeigné les Apôtres.

Cette voye de connoître ce qu'il faut croire eſt aiſée : elle convient aux plus ſimples, que Dieu veut ſauver comme les autres. En la ſuivant, on ne s'égare point : on ne dit jamais rien de nouveau ; & c'eſt ainſi que *le dépot* de la Foy, paſſe ſans alteration des Peres aux Enfans.

CHAPITRE III.

Que l'Egliſe n'a jamais innové ſur les dogmes ; & que ce qui ſe paſſa au Concile de Rimini, ne donne aucune atteinte à ſon infaillibilité.

HE' quoy ! diſent les Miniſtres, l'Egliſe n'a t'elle pas quelque fois ajoûté de nouveaux dogmes aux anciens ? celuy de *la tranſubſtantiation*, par exemple, n'eſt-il pas né dans le XIV. Concile general de Latran, ſous le Pape Innocent III. en 1215 ? ces Mrs. veulent encore icy tromper ceux qui les écoutent. Mais quelques efforts qu'ils faſſent, ils ne pourront jamais prouver aucune de ces innovations prétenduës qu'ils réprochent à l'Egliſe. Au contraire, on leur a ſouvent montré, ſans qu'ils ayent oſé ré-

1. Que l'Egliſe n'a jamais innové les dogmes & en particulier ſur l'Euchariſtie.

Conc. œcum. Laterán. IV. de fide Cath. cap. 1.

pondre, que depuis les Apôtres, elle les a toûjours cruës. Et ſur la tranſubſtantation en particulier, on leur a fait voir d'une maniere invincible la perpetuité de ſa foy. On y a même ajouté les témoignages authentiques, que les Grecs luy ont rendus ſur l'antiquité de ce dogme.

Perpet. Tom. XIII.

II. Qu'elle ſe peut ſervir d'un nouveau terme, pour expliquer un ancien dogme.

Le Concile de Latran n'y a donc rien alteré. Mais il a pû ſe ſervir d'un nouveau terme, pour exprimer la doctrine de tous les ſiécles & de toute la terre ſur le changement admirable du pain au Corps, & du vin au Sang de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie. Les Peres de Nicée trouverent auſſi le mot de *conſubſtantiel*, ſi propre à marquer ce que l'Egliſe croyoit du Fils de Dieu, qu'ils le mirent dans leur profeſſion de foy. Le parti d'Arius en fit beaucoup de bruit; & bien qu'il les acuſât d'innovation ſous pretexte

S. Athan. de Syn p 749. Edit. PP. Benedict. & Epiſt. ad Afrîcan. p. 937.

Théod. hiſt. l. 1. c. 11.

S. Amb. de fide l. 3. c 15.

que ce mot n'étoit pas dans l'Ecriture, les Miniſtres ſont perſuadez, comme nous, qu'ils ſoûtenoient la doctrine des Apôtres. *Vinc. Lirinens commonit. I.*

Ainſi l'Egliſe, pour éclaircir les anciens dogmes, peut uſer de nouveaux termes ou de nouvelles expreſſions. *Qu'a-t'elle fait*, dit le ſage Abbé de Lérins, *toutes les fois que les hérétiques l'ont obligée à tenir des Conciles ? Elle a dans ſes décrets, laiſſé à la poſterité ce qu'on recevoit déja par la ſeule autorité de la tradition. Elle a ramaſſé en peu de mots beaucoup d'inſtructions importantes ſouvent même elle a uſé d'une nouvelle expreſſion, pour expliquer une ancienne doctrine, ou pour faciliter l'intelligence d'un myſtere.*

III. Qu'il eſt impoſſible qu'elle ait innové ſur l'Euchariſtie. Quand on ſuposeroit même

Au reſte, quand même on ſuposeroit avec les Miniſtres que l'Egliſe Catholique ne fût pas infaillible, elle ne pourroit être tombée dans l'erreur, qu'ils luy

qu'elle ne pas infaillible.

reprochent ſur l'Euchariſtie. Il eſt vray que, ſelon la ſupoſition, les Egliſes particulieres, qui la compoſent, euſſent pû tomber en differentes erreurs, comme on le voit parmi les proteſtans. Mais que toutes, ſans en excepter aucune, & ſans que l'hiſtoire nous en ait rien marqué, ſoient convenuës qu'elles croiroient que dans la célébration de l'Euchariſtie, le pain & le vin ſont changez au Corps & au Sang de Nôtre Seigneur, & que ce Corps adorable eſt en même tems au Ciel & ſur nos Autels; cela eſt abſolument impoſſible. Car une opinion ne peut être generalement reçuë, qu'elle ne ſoit conforme aux diſpoſitions naturelles de l'homme, & celle-cy effraye l'eſprit, & révolte les ſens. La doctrine des Calviniſtes, qui ne fait ni l'un ni l'autre, eût pû ſe répandre inſenſiblement dans toute l'Egliſe

(en ſupoſant toûjours que Jeſus-Chriſt l'eût abandonnée) mais que le dogme de la tranſubſtantation y ſoit entré ſans la moindre diſpute, ſans qu'on s'en ſoit aperçû; encore un coup la choſe eſt impoſſible.

IV. Que Mr. Claude avoüe qu'il manque *de titres*, pour faire voir qu'elle a innové, ſur ce myſtere. *Rép. au 1. Tr. de la Perp. 2. p. c. 1.*

En effet, quand on preſſe les Miniſtres de montrer comment elle eût pû ſe faire, l'embarras, où ils ſont, les oblige à parler d'une maniere qui choque tout à fait le bon ſens. Peut-on ſouffrir, ſans quelque eſpece de chagrin & de douleur (dit Mr. Claude) que ces mêmes Tranſubſtantiateurs, ce même parti, qui a fait le changement, qui a employé mille artifices pour le faire réüſſir inſenſiblement; qui s'eſt ſervi de la fraude & de la violence, pour empêcher qu'il ne ſe fît avec éclat; qui a pris des ſoins infinis, pour dérober à la poſterité la con-

„ noiſſance de la maniere dont il
„ s'eſt fait, nous vienne deman-
„ der aujourd'hui raiſon de cette
„ innovation? Demandez-là, s'il
„ vous plait, à ceux des vôtres,
„ qui en ont été les premiers Au-
„ teurs. Demandez-là à ceux qui
„ ont travaillé de tout leur pou-
„ voir à fermer la bouche aux
„ gens de bien. Demandez-en
„ des nouvelles à la Cour de
„ Rome, à ſes Inquiſiteurs, à
„ ſes Croiſez. Demandez-en à
„ ceux qui ont pris tant de ſoin,
„ pour nous déguiſer les choſes.
„ Mais, quant à nous, laiſſez-
„ nous en répos: aprés nous a-
„ voir enlevé NOS TÎTRES, ne
„ nous venez pas dire, où ſont-
„ ils? Aprés avoir fait taire tout
„ le monde par la crainte des der-
„ niers ſuplices, ne nous venez
„ pas dire, pourquoy n'ont-ils
„ pas parlé?

Quelque peine, qu'ait priſe icy Mr.

Mr. Claude, pour ébloüir les lecteurs, par des figures de Réthorique, il n'a pû même donner à ſon diſcours un air de vraye-ſemblance. Car en effet, empêche-t-on *qu'une choſe ne ſe faſſe avec éclat*, quand on ſe ſert pour cela *de la violence*, auſſi bien que *de la fraude*? Et peut-on dire que ce moyen ſoit propre *à la faire réüſſir inſenſiblement*? Rien au contraire n'eſt plus opoſé à ce deſſein. Si d'ailleurs *on a employé mille artifices, ſi on a pris des ſoins infinis, pour dérober à la poſterité la connoiſſance de ce changement*, & *pour nous déguiſer les choſes*, comment Mr. Claude les a-t'il pû ſçavoir? *ſi on a fait taire tout le monde par la crainte des derniers ſuplices;* de qui a-t'il apris ce qu'il oſe nous dire avec tant d'aſſûrance? Ce n'eſt pas des auteurs de ce prétendu changement, puiſque, ſelon lui, *ils ont*

aperçût. Ce n'eſt pas non plus des écrits de quelque ſaint homme, puiſque *les gens de bien ont eu la bouche fermée.* De qui donc a-t'il apris ce qu'il vient d'avancer? De perſonne : auſſi eſt-il contraint d'avoüer qu'il n'a point *de titres*, c'eſt-à-dire, qu'il parle ſans preuve.

Le changement, que ces Mrs. réprochent à l'Egliſe, n'eſt donc qu'un menſonge inventé, pour ſéduire le peuple, & ſe mettre eux-mêmes à couvert du crime, qu'on leur fait avec tant de raiſon, d'avoir innové. Ainſi rien n'a pû faire croire dans tous les ſiécles la préſence réelle, qui eſt *un Myſtere étonnant, un Myſtere de Foy*, (comme l'apellent les SS. Docteurs) que la révélation ou l'autorité divine.

V. Que ce qui Les Miniſtres font encore di-

verſes objections contre l'infaillibilité de l'Egliſe. Mais la plus aparente, & celle auſſi qu'ils répetent le plus ſouvent, eſt ce qui ſe paſſa dans le Concile de Rimini en 359. On ſçait, diſent-ils, que les Evêques Orthodoxes y ſignerent une profeſſion de Foy équivoque, où le terme de *Conſubſtantiel*, qu'avoit choiſi le Concile de Nicée, pour abatre l'Arianiſme, étoit ſuprimé.

ſe paſſa au Concile de Rimini ne donne aucune atteinte à ſon infaillibilité.

Mais il eſt aiſé de montrer le foible de cette objection. Car premiérement le Concile de Rimini n'eſt pas œcuménique ou general, & l'infaillibilité n'a point été promiſe à ces ſortes d'aſſemblées.

En ſecond lieu, tandis que les Evêques Catholiques furent libres à Rimini, ils ſoûtinrent avec une vigueur admirable la Foy de Nicée, ſans y vouloir rien changer. Ils proſcrivirent auſſi par divers anathémes, toutes les impietez

S. Hilar. in fragm. col. 488. & Seq. Edit. Paris 1652.

digne de la place, qu'il

S. Hilar. in. fragm. col. 48. Theod. l. c. 19. Socr. l. 2.

Nous n'avons pas crû, à ce Prince, *qu'il fût rien retrancher à ce qu Eveſques, aſſemblez vec Conſtantin vôtre g re, ont établi. Leur d la ſageſſe s'eſt inſinuée prit des peuples, eſt ſe d'arreſter l'héréſie d' A confondre toutes les aut ſi l'on y fait le moind ment, on donne aux hé liberté de répandre leu Nous avons donc rega un crime de rien ôter*

feſſeurs & d'illuſtres Martyrs.

Conſtance, au lieu d'être touché d'une ſi belle lettre, non ſeulement ne voulut point écouter les Légats du Concile : mais il les contraignit encore par de grandes menaces à ſigner une profeſſion de foy, où le poiſon de l'Arianiſme étoit adroitement caché. Il les renvoya enſuite à Rimini, avec ordre au Préfet Taurus, qui y tenoit déja, comme en priſon, tous les Evêques Catholiques, de n'en laiſſer retourner aucun dans ſon Egliſe, qu'il n'eût ſigné la même formule ; & d'exiler ceux qui reſiſteroient. On ne manqua pas auſſi de leur faire croire, comme à leurs députez, que les Orientaux avoient réſolu de s'abſtenir des mots *de ſubſtance*, & *de conſubſtantiel*, pour le bien de la paix. Ainſi, dit S. Ambroiſe, *ces Prélats, qui avoient la ſimplicité de la Colombe, & non l'a-*

S. Ath. ad Afr. S. Hil. adv Auxent. Theod. l. 2. c. 16.

S. Amb l. 3. de fide c 7.

dreſſe ou la prudence du ſerpent, crûrent avec trop de facilité. En cherchant, comme des oyſeaux inconſiderez, la nourriture de la foy, ils ne virent pas le piège, qu'on leur tendoit; & en courant à la vérité, ils tombérent dans la foſſe de l'erreur, où les autres les pouſſoient par leur fourberies.

Les diſciples d'Arius publierent auſſi-tôt que le Concile de Rimini avoit condamné celui de Nicée; & ce bruit cauſa un tel étonnement dans tous les Catholiques, que S. Jerôme, pour l'exprimer, dit *que tout le monde gemit & fut ſurpris de ſe voir Arien.* Certainement on n'eſt point ſurpris d'une choſe, qu'on fait ou ſans contrainte, ou ſans être trompé. Auſſi, ajoûte-t'il, que dés que les Evêques s'aperçurent de leur faute, *ils prirent à témoin le Corps de Nôtre Seigneur, & tout ce qu'il y a de plus Saint*

S. Hier. cont Luciſ. c. 7.

dans l'Egliſe, pour aſſûrer qu'ils n'avoient pas meſme ſoupçonné, qu'il y eût aucun mal dans la profeſſion, qu'ils avoient ſignée. Nous *avons crû*, diſoient-ils, *qu'il n'y avoit point de difference entre le ſens & les paroles; & nous n'avons pas aprehendé que dans l'Egliſe de Dieu, où ſe trouve la confeſſion pure & ſincere, ont pût cacher au fond du cœur quelqu'autre choſe, que ce que l'on prononce des lévres. Nous nous ſommes laiſſé ſurprendre par la bonne opinion, que nous avions de ces méchans hommes. Nous n'avons pû croire que des Preſtres de Jeſus-Chriſt, combattiſſent contre Jeſus-Chriſt meſme.*

Ceux des Evêques de France, qui s'étoient trouvez à Rimini, proteſterent dans le Concile, qu'on tint à Paris fort peu de tems aprés, qu'ils n'avoient conſenti à la ſupreſſion du mot *de*

S. Hil. Frag. col. 462. Sulp. Sever. l. 2.

conſubſtantiel, que parce qu'on les avoit aſſûrez que les Catholiques d'Orient ne s'en vouloient plus ſervir. Les Evêques d'Italie, reconnoiſſant auſſi qu'on les avoit ſurpris, caſſerent ce qui s'étoit fait à Rimini depuis l'ordre, que l'Empereur avoit envoyé à Taurus. En un mot, preſque tous ceux qui avoient eu l'imprudence d'y ſigner la formule équivoque, l'anathématiſérent, & n'en parûrent même que plus animez contre les dogmes & les ſectateurs d'Arius.

S. Hil. adverſ. Arian.

Mais, quand tout cela ne ſeroit point, les Miniſtres ne pourroient encore tirer aucune avantage de la chûte de ces Evêques contre l'Egliſe, puiſque nous aprenons de S. Hilaire de Poitiers, qui vivoit alors, *que le Concile de Rimini fut généralement condamné de tout le monde.*

S. Hil. adv. Arian. vel auxent. col. 349.

Enfin

Enfin, les Prétendus Réformez ont beau faire : ils ne ſçauroient plus attaquer avec la moindre aparence de raiſon l'autorité de l'Egliſe, aprés celle qu'Ils ont eux-mêmes donnée à leurs Synodes nationnaux, comme on le verra dans le Chapitre ſuivant.

CHAPITRE IV.

Que l'autorité abſoluë, que donnent les Prétendus Réformez à leurs Synodes nationnaux juſtifie la doctrine & la conduite de l'Egliſe Catholique.

I. Ce qui a obligé les Réformez donner u autorité a ſoluë à les Synodes n tionnaux.

LE ſens commun & l'experience nous aprennent que dans toute ſocieté, il faut un pouvoir, ou une autorité, qui empêche les particuliers d'en troubler l'ordre & le repos. Sans cela, cette ſocieté ſeroit un monſtre à pluſieurs têtes, & ne ſubſiſteroit pas long tems. La vie peu édifiante des prémiers Réformateurs, non plus

que l'étrange diverſité d'opinions, qu'on voyoit entr'eux, ne leur eût peut-être pas attiré un fort grand nombre de diſciples. Mais ils prêchoient une choſe, qui flatoit trop l'orgueil humain, pour n'être point écoutée. L'Egliſe Romaine, diſoient-ils aux peuples, „ vous traite comme des eſclaves, en voulant que vous receviez ſes déciſions ſans les „ examiner. Venez à nous : vous „ aurez la liberté non ſeulement „ de lire l'écriture, mais encore de „ l'expliquer, & de ne rien croire „ que ce qui vous paroîtra conforme à cette divine parole. Voilà ce qui groſſit bien-tôt leur parti. Cependant, quand ils virent que la multitude inſolente leur diſoit, *nous ſçavons lire, nous n'avons plus beſoin de vous*, ils jugerent que ſans un frein, qui l'a pût retenir dans les bornes, il s'alloit former *autant de Religions que*

Cy-deſſ. t. part. ch. IV. n. 1.

de paroiſſes. Déja même les indépendans ne vouloient plus ni conſiſtoires, ni Synodes. Que faire donc, pour arrêter un déſordre, que le principe de la Réforme cauſoit neceſſairement? Il fallut, contre ce principe, obliger les particuliers à ſuivre les déciſions du Synode nationnal, ſans leur en permettre l'examen.

Diſcipl. Eccl. des Fgl. Réf. de France ch. 7. p. 205.

Le Réglement qu'on dreſſa, là deſſus, porte que, s'il arrive des conteſtations *ſur quelque point de doctrine, là on aſſemblera d'abord le conſiſtoire, pour apaiſer le tout ſans bruit par la parole de Dieu.* Que, ſi les contrediſans, ne ſe veulent pas ſoûmettre, on aſſemblera de même le colloque ou le Synode de la province; & que ſi enfin ils ne ſe veulent point encore ſoûmettre, ils ſeront renvoyez au Synode national, *où ſera faite l'entiere & finale réſolution par la parole de Dieu, à la-*

H. Le Réglement, qu'ils ont fait là-deſſus.

Diſcip. Eccl. c. V. du conſiſt. art. 3.

quelle s'ils refuſſent d'acquieſcer de point en point, ils ſeront retranchez du corps de l'Egliſe. On voit clairement que la ſoûmiſſion, que ces Meſſieurs demandent ici pour le Synode national, eſt fondée, non ſur la parole de Dieu préciſément comme telle, (puiſque la déciſion du conſiſtoire, du colloque ou du Synode Provincial, eſt faite auſſi par la parole de Dieu, & que cependant l'apel eſt permis) mais qu'elle eſt fondée ſur cette parole, entant qu'expliquée par le dernier jugement de l'Egliſe.

III. Que les Catholiques en veulent-ils d'avantage.

Les Catholiques n'en veulent pas d'avantage, & le Miniſtre Claude à beau dire, que *c'eſt à la parole de Dieu préciſement comme telle*; & non pas au Synode national qu'*on rend une entiere obéïſſance*: il eſt toûjours certain qu'on ne rend cette obéïſſance à la parole de Dieu, qu'entant que l'examen en a été fait par le Synode nationnal, avec plus d'exa-

Rép. au récit de la conf. &c.

titude & de lumiere, que par le conſiſtoire, le colloque ou le Synode de la province. Auſſi la diſcipline ordonne-t'elle que ceux *qui refuſeront d'acquieſcer de point en point à la réſolution, que le Synode national fera par la parole de Dieu, ſeront retranchez du corps de l'Egliſe.* Si donc c'étoit à l'Ecriture conſiderée en elle-même, & ſans égard à l'explication, que le Synode national y donne ſur la matiere conteſtée, qu'on dût cette entiere obéïſſance, dont parle Mr. Claude, la diſcipline n'ordonneroit pas qu'on ſe ſoûmît de point en point à la réſolution, que le Synode fait par la parole de Dieu; ou, ce qui eſt la même choſe, qu'on reçût entierement l'explication qu'il donne à cette parole. De ſorte que l'acquieſcement au Synode national, n'eſt fondé ſur la parole de Dieu, qu'entant qu'ex-

pliquée par le dernier jugement de ce Synode. Ainſi les prétendus Réformez, qui nioient d'abord l'autorité abſoluë de l'Egliſe dans la ſpéculation, n'ont pû s'empêcher de l'établir dans la pratique.

Enfin ſi, comme le dit Mr. Claude, *la déciſion du Synode national s'apelle la deniére & finale, parce que dans l'ordre humain, & dans l'état préſent des choſes, on ne ſçauroit aller plus avant;* comment peut-on examiner cette déciſion? Le particulier, à qui Mr. Claude, ſuivant le principe de la nouvelle réforme, permet cét examen, peut donc *aller plus avant*, & découvrir ce qu'un Synode compoſé de ce qu'il y a de plus éclairé & de plus habile dans l'Egliſe, n'aura pas découvert. Mais, s'il le peut, la réſolution du Synode national ne ſera pas entiere & finale, comme veut la.

Déf. de la Iſ. I. part. ap. V. p. 37.

diſcipline des prétendus Réformez ; & s'il ne le peut pas, il faudra, contre leur doctrine, ſe ſoûmettre abſolument au decret du Synode, ſans l'examiner. Cela eſt évident.

IV. Que cette ſoûmiſſion, que les P R veulent qu'on ait pour leurs Synodes nationnaux, n'eſt point conditionnelle.

Diſcip. Ecc. l. c. IX. art. 3.

La lettre d'envoy aux Synodes nationnaux marque encore une ſoûmiſſion abſoluë. Il ne faut que la lire pour en être convaincu. La voicy : *Nous promettons devant Dieu de nous ſoûmettre à tout ce qui ſera conclu & réſolu en vôtre ſainte aſſemblez, y obéïr & l'executer de nôtre pouvoir, perſuadez que Dieu y préſidera, & vous conduira par ſon S. Eſprit en toute verité & équité par la régle de la parole, pour le bien & édification de ſon Egliſe, & à ſa grande gloire.* On promet donc de ſe ſoûmettre *à tout ce qui ſera réſolu* dans le Synode ; & on le promet, parce qu'*on eſt perſuadé que Dieu pré-*

ſidera. Peut-on un ſerment plus ſolemnel, & qui convienne mieux avec l'article de la diſcipline, où il eſt ordonné *d'acquieſcer de point en point à la réſolution* du Synode national? Auſſi les Miniſtres, qui voyent bien que leur diſcipline eſt contraire à leur doctrine, tachent-ils de ſe tirer d'embarras, en diſant, comme à fait Mr. Claude, que ces mots, *perſuadez que Dieu y préſidera*, loin d'emporter une ſoûmiſſion abſoluë, ne ſont que *conditionnels*, c'eſt-à-dire, n'ont pas plus de force, que s'il y avoit: *Nous promettons de nous ſoûmettre à tout ce qui ſera conclu dans vôtre ſainte aſſemblée, pourvû qu'il nous paroiſſe clairement que Dieu y ait préſidé, & que vous ayez jugé ſelon ſa parole.* Mais, ce qu'il y a de fâcheux pour les Miniſtres, eſt que le Synode national de Tonneins en 1614. marque

expréſſement qu'il n'entend pas que cette ſoûmiſſion ſoit conditionnelle. *Elle ſera*, dit-il, *promiſe en termes exprés à tout ce qui ſera conclu* ET ARRESTE', SANS CONDITION ET MODIFICATION. A quoy il ajoûte *qu'il ne fait que confirmer* ce que le Synode national, tenu à la Rochelle en 1607. avoit déja réſolu.

D'ailleurs, ſi cette clauſe de ſoûmiſſion au Synode national, n'étoit que conditionnelle, on en pouroit uſer à l'égard des conſiſtoires, des colloques ou des Synodes Provinciaux : Car, comme dit M. Claude, *on doit une égale ſoûmiſſion à la parole de Dieu, en quelque lieu qu'elle paroiſſe, ſoit dans les déliberations d'un conſiſtoire, ſoit dans celle des autres aſſemblées.* Cependant la diſcipline porte expreſſement *qu'on n'uſera point és lettres d'En-*

Examen de la prem. Réflex. de Mr de Maux. p 463.

voy des Egliſes particulieres aux colloques & aux Synodes Provinciaux, de clauſes de ſoumiſſion ſ abſoluë, que celles qui ſont inſe rées és lettres des Provinces aux Synodes nationaux. Pourquoy cette difference entre le Synode national & les autres aſſemblées? Si ce n'eſt qu'il n'y a plus d'ape aprés la réſolution de ce Synode, ou pour uſer des termes de Mr Claude, *qu'on ne ſçauroit alle plus avant.* Ainſi l'acquieſcemen au Synode national n'eſt pas fon dé ſur la parole de Dieu comm telle, mais ſur cette parole expli quée par le dernier jugement d l'Egliſe; & c'eſt ce que M. Clau de luy-même réconnoît enfin

Ibid. p. 463. *Nous ne diſons pas*, dit-il, *q ce ſoit préciſement à l'autori d'un Synode national, que no nous ſoumettons, mais à la paro de Dieu, que ce Synode nous au miſe dans un plus grand jou*

N'eſt-ce pas dire en d'autres paroles, ce que croyent les Catholiques, que c'eſt à l'Egliſe ſeule à nous expliquer l'Ecriture, & qu'il ſe faut ſoûmettre à l'explication, qu'elle nous en donne.

Celà eſt ſi vray, que Loüis Du Moulin, fils du fameux Pierre Du Moulin, déclame avec chaleur contre l'autorité, que s'attribuë les Synodes des prétendus Réformez, comme directement oposée à leur doctrine; & voicy ce qu'il en écrit à Mr. Claude à l'occaſion du livre, que Monſieur de la Baſtide fit il y a quelques années, contre celuy de * *l'expoſition de la Foy Catholique*. CETTE réponſe de Mr. de la Baſtide, qui eſt digne de ſon auteur dans tout le reſte de l'ouvrage, dit-il, paroît extrémement foible dans l'endroit, ou M. de Condom nous ataque ſur le pouvoir que nos Synodes s'attribuent,

v. Que la conduite de l'Eg. Rom. eſt plus raiſonnable, que celle des P. Réformez, de l'aveu même d'un ſçavant du parti.

* Ce livre eſt de feu Mr. Boſſuët, premierement Evêque de Condom & enſuite de Meaux. *Faſticul. Ep. p. 60.*

„ qui eſt au fond le même que
„ celuy que le Pape & les Con-
„ ciles s'arrogent. Quoyque Mr.
„ De la Baſtide diſe qu'il y a de
„ la difference, comme du plus
„ au moins, je ne vois point du
„ tout cette difference. Car les
„ Conciles Latins ne font tout
„ au plus que fraper d'anathéme
„ les contrediſans; & le ſuplice,
„ que nos Synodes ordonnent
„ contre ceux qui réfuſeront de
„ ſe ſoûmettre à leurs déciſions,
„ eſt, ce me ſemble, la même
„ choſe, quoy qu'ils ſe ſervent
„ d'autre termes, à ſçavoir *re-*
trancher de l'Egliſe.

Aprés avoir ainſi marqué poſitivement qu'on ne peut trouver aucune difference entre l'autorité des Conciles Catholiques & celle de leurs Synodes, il réfute ce que dit Mr. De la Baſtide ſur ce ſujet.

Ibid. p. 61. Que répond à cela Mr. De la Baſtide, pourſuit-il? „ Il poſe

deux choſes : l'une que le Pape « & ſes Conciles ſe croyent in- « faillibles ; & l'autre qu'ils obli- « gent les fidéles à recevoir leurs « déciſions aveuglement, & ſans « les examiner : que nos Synodes « ne font ni l'un ni l'autre. Cela « ne réſoud pas la difficulté. Au- « contraire, puiſque l'Egliſe Ro- « maine s'atribuë l'infaillibilité, « elle a raiſon ſur cette ſupoſi- « ſition, de condamner ceux qui « ne recevront pas aveuglément « ſes déciſions. Mais pour nous, « qui croyons que nos Synodes « ſont ſujets à l'erreur, de quel « droit pouvons-nous prétendre « qu'on leur doit une obéïſſance « ſi abſoluë, que ceux qui y man- « queront doivent être retran- « chez de l'Egliſe ? C'eſt nean- « moins, ce que l'on fait, com- « me M. De Condom le prouve « par les articles de la diſcipline « des Egliſes Réformées de Fran- «

„ ce, & par les actes des Syno-
„ des nationaux.

Ainſi, ſelon Loüis Du Moulin, l'Egliſe Romaine ſuit exactement ſon principe en voulant qu'on reçoive ſes déciſions ſans examen ; & les Calviniſtes, en prétendant la même choſe, renverſent leur doctrine. Cela eſt un peu fâcheux. Mais voyons comment il continuë de réfuter M. de la Baſtide.

Ibid. p. 62. „ La ſeconde réponſe, dit-il,
„ ne me paroît pas plus ſolide,
„ quand il poſe que Rome veut
„ que l'on reçoive aveuglement,
„ & ſans examen les ordonnan-
„ ces de ſes Papes & de ſes Con-
„ ciles ; au lieu que nos Synodes
„ laiſſent aux fidéles la liberté
„ d'examiner ce qui leur eſt pro-
„ poſé de leur part. Car à quoy
„ peut ſervir cette liberté d'exa-
„ miner ? puiſque, s'il arrivoit à
„ quelqu'un d'avancer un ſenti-

ment qu'il jugeât être plus con- «
forme à la parole de Dieu, il «
ſeroit auſſi-tôt retranché de «
l'Egliſe, comme un libertin, & «
un profane. L'Egliſe Romaine «
n'a-t'elle pas plus de raiſon de «
vouloir que ſes dévots reçoi- «
vent à yeux clos, les décrets «
de ſes Conciles, puiſqu'elle les «
croit infaillibles, que NOUS «
QUI FAISONS SEMBLANT DE «
DONNER AU PEUPLE LA LIBER- «
TE' D'EXAMINER LES CHOSES, «
& qui ne voulons pas qu'il ait «
celle de rejetter ce qu'll ne «
trouve pas conforme à la pa- «
role de Dieu! Et quelques lignes
aprés, venant à parler de l'excom-
munication dont uſent les pré-
tendus Réformez contre ceux qui
rejettent leurs déciſions. C'EST, « *Ibid. p. 66.*
dit-il, une invention des Payens «
établie par le Pape, qui eſt pour- «
tant au gré de nos Synodes; & «
ſi quelqu'un y alloit ſoûtenir, «

„ que *ce n'eſt qu'une fourberie*
„ comme j'en ſuis perſuadé ; on
„ la mettroit d'abord en uſage
„ contre lui, comme l'on fit con-
„ tre le Medecin de la Rochelle,
„ l'an 1577. (en plein Synode,
„ ou Théodore de Béze préſidoit)
„ pour ne l'avoir pas cruë. Mais
„ ce n'eſt qu'un épouventail de
„ chéneviére, qui ne fait mal
„ qu'à ceux qui en ont peur.

VI. Que l'Egliſe Catholique eſt entierement juſtifié par la diſcipline des P. Réformez.

L'Egliſe Catholique, peut dire à preſent ces belles paroles du Roy Prophete : *des témoins injuſtes ſe ſont élevez contre moy : mais leur iniquité s'eſt démentie elle même.* On a voulu faire paſſer les decrets de cette ſainte Egliſe pour un joug inſuportable : on a même oſé dire que c'étoit celuy de l'Antechriſt. Mais, comme le principe des prétendus Réformez ouvre la porte à l'indépendance, il a fallu de neceſſité en revenir à celuy des Catholiques, pour empê-

Pſal. XXVI. 12.

cher qu'il ne ſe formât *autant de Religions que de têtes.* Il a fallu retrancher de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, regarder comme des libertins & comme des profanes, ceux qui refuſeroient *d'acquieſcer de point en point à la réſolution du Synode national.* Cela eſt-il conforme à la doctrine, qu'on a voulu d'abord établir? Point du tout, dit Mr. Du Moulin, *c'eſt une fourberie; & l'on fait ſemblant de permettre au peuple l'examen,* qui luy eſt ôté par les Synodes.

Synod. Nat. de Charenton. 1644. Diſc. Eccl. des Egl. Réfor. de Fr. ch. VII. Edit. 1665. p. 209.

En effet dans ceux de Delpht & de Dordrect, on l'ôta avec la derniere dureté aux Armiens, qui, ſuivant le principe de la nouvelle Réformation, ne ſe vouloient ſoûmettre aux decrets de ces deux aſſemblées, qu'autant qu'ils les trouveroient conformes à la parole de Dieu. On y eut même la hardieſſe, en les condamnant, de ſe ſervir des paſſages

Synod. Delph. inter Act. Dord. Seſſ. XXXVI.

p. 86. 88 du Syn. de Lord. imp imez à Leyde en Fr. en 1614 p. 148. 151. 176. 177.

de l'Ecriture, & de l'exemple des premiers Conciles generaux, que l'Egliſe ſeule peut citer, comme des titres ou des preuves authentiques de ſon infaillibilité. Un tel procedé ne reſſemble-t'il pas à celui de ces tyrans, qui pour ſe concilier les ſujets d'un Roy, dont ils veulent uſurper les états, leur promettent toutes ſortes de libertez? Et quand ils ſont une fois les maîtres, il les traitent avec plus de rigueur, que ne faiſoit leur Prince legitime.

La conduite de l'Egliſe Catholique ſe trouve donc juſtifiée par celle des P. Réformez, qui ſe condamnent eux-mêmes ſi viſiblement. Ainſi le droit d'examen, qu'ils paroiſſent donner au peuple, n'eſt qu'une illuſion; & la ſeule voye de connoître certainement la verité, eſt de ſe ſoûmettre à tout ce qu'enſeigne, ou décide cette fidéle épouſe de J. C.

Faſſe le Ciel que, reconnoiſſant enfin le terrible égarement, où ils ſont tous, ils reviennent à *l'unique troupeau*, où l'on peut entendre la voix du divin Paſteur. *Joan. X 6.*

FIN.

APROBATION.

J'AY lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier ce Traité *De l'infaillibilité de l'Egliſe.* On y trouve de l'ordre, de la netteté, de la force. Les ennemis de l'Egliſe y ſont déſarmez par leurs propres mains ; & la verité y triomphe par leur propre bouche. En Sorbonne, ce 8. Mars 1712.

BERTHE.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, à nos Amez & Féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand Prevôt de Paris, Baillifs Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il apartiendra : SALUT ; nôtre Amé FRANÇOIS

BAROIS, Libraire à Paris, Nous ayant fait rémontrer qu'il defireroit faire imprimer un *Traité de l'infaillibilité de l'Egliſe, ſur les Regles de la Foy & des Mœurs*; & dont il defireroit faire part au public, s'il nous plaiſoit lui acorder nos Lettres de Privilege ſur ce neceſſaire : Nous avons permis & permettons par ces Preſentes audit Barois; de faire imprimer ledit Livre, en telle forme, marge & caractere, conjointement ou ſeparement & autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & debiter par tout nôtre Royaume, pendant le tems de ſix année conſecutives, *à compter du jour de la datte deſdites Preſentes* : FAISONS défenſes à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient d'en introduire d'impreſſion étrangere, dans aucun lieu de nôtre obéiſſance; & à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Livre, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des exem-

plaires contrefaits, de quinze cens livres d'amande contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel Dieu de Paris, & l'autre tiers audit expoſant, & de tous dépens dommages & interêts, à la charge que ces preſentes ſeront enregiſtrées tout au long, ſur le regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelle ; que l'impreſſion dudit Livre ſera faite dans nôtre Royaume & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformement aux Reglemens de la Librairie, & qu'avant que de l'expoſer en vente, il en ſera mis deux exemplaires dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre tres-cher & Féal Chevalier Chancelier de France le Sieur de Philypeaux Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos ordres, le tout à peine de nullité des preſentes : Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'expoſant ou ſes ayans cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêche-

mens : Voulons que la Copie deſdites preſentes, qui ſera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre, ſoit tenuë pour duëment ſignifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos Amez & féaux Conſeillers & Secretaires, foy ſoit adjoutée comme à l'original : Commandons au premier nôtre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'excution d'icelles, tous actes requis & neceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraire : Car tel eſt nôtre plaiſir. DONNE' à Verſailles, le onziéme jour du mois de Mars, l'An de grace mil ſept cens treize, & de nôtre Regne le ſoixante dixiéme. Par le Roy en ſon Conſeil.

FOUQUET.

Regiſtré ſur le Regiſtre No. *de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page* 584. No. 649. *conformement au Reglemens & nottamment à l'Arrêt du* 13. *Aouſt* 1703. *Fait à Paris ce* 22. *Mars* 1713.

L. JOSSE,
Syndic.

FAUTES A CORRIGER.

Page. ligne. faute. correction.

Page 9. ligne 2. *vous nous.*
p. 12. l. 5. *hais. hais.*
la même l. 19. lhute chûte.
p. 30. l. 11. leuretat. leurs états.
p. 39. l. 24. *action onction.*
p. 43. l. 12. *voula. vouln.*
la même l. 19. Qu'elle. Quelle.
p. 46. l. *16*. ſoûmiſſions. ſoûmiſſion.
p. 44. l. 13. àjoutent âjoute.
p. 50. l. 22. commendou commendon.
p. 62. l. 15. faite faites.
p. 72. l. 22. les ſes.
la même l. 24. entendoient entendoit.
p. 76. l. *16*. equelque quelque.
p. 77. l. 21. preſſes preſſe.
p. 82. l. 24. benites benies.
p. 94. l. 2. *viſibilé viſibilité.*
p. 96. l. 11. une une autre.
p. 141. l. 4. Socimens Sociniens.
p. 212. l. 18. ces ſes.
p. 246. l. 25. état éclat.
p. 251. l. 11. XIV. IV.

FAUTES A CORRIGER.
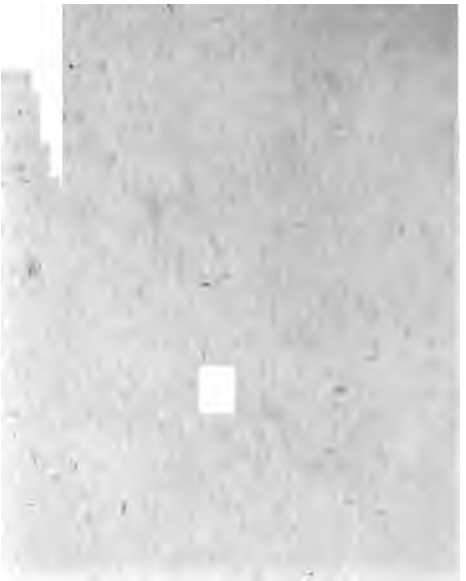
Page.	ligne.	faute.	correction.
Page 9.	ligne 2.	*vous nous.*	
p. 12.	l. 5.	*hais.*	*hais.*
la même	l. 19.	lhute	chûte.
p. 30.	l. 11.	leuretat.	leurs états.
p. 39.	l. 24.	*action onction.*	
p. 43.	l. 12.	*voula.*	*voulu.*
la même	l. 19.	Qu'elle.	Quelle.
p. 46.	l. 16.	ſoûmiſſions.	ſoûmiſſion.
p. 44.	l. 13.	âjoutent	âjoute.
p. 50.	l. 22.	commendou	commendon.
p. 62.	l. 15.	faite	faites.
p. 72.	l. 22.	les ſes.	
la même	l. 24.	entendoient	entendoit.
p. 76.	l. 16.	equelque	quelque.
p. 77.	l. 21.	preſſes	preſſe.
p. 82.	l. 24.	benites	benies.
p. 94.	l. 2.	*viſibilité*	*viſibilité.*
p. 96.	l. 11.	une une	autre.
p. 141.	l. 4.	Socimens	Sociniens.
p. 212.	l. 18.	ces ſes.	
p. 246.	l. 25.	état	éclat.
p. 251.	l. 11.	XIV.	IV.